

SITUATION EN MATIÈRE DE

• DEVELOPPEMENT • DURABLE

DU DÉPARTEMENT DE LA DORDOGNE



EDITO

Quotidiennement maintenant, une étude, un rapport d'experts, de scientifiques, nous alertent sur l'état de notre planète. Le diagnostic est clair. Les effets du changement climatique se font déjà sentir, même localement. Les sécheresses s'amplifient, les phénomènes météorologiques catastrophiques augmentent. 20 millions de personnes sont d'ores et déjà des réfugiés climatiques, l'ONU en prévoit 250 millions à l'horizon 2050. Conséquence de ce changement et de notre trop grande consommation des ressources planétaires, la biodiversité s'écroule, 80% des insectes volants auraient disparu en 30 ans, on parle d'une 6^{ème} extinction de masse des populations d'animaux.

De notre Dordogne, département sans doute plus épargné pour l'instant, ce constat peut nous paraître un peu abstrait, les problématiques, lointaines. Et qu'y pouvons-nous faire, à notre échelle, tout un chacun ?

Aujourd'hui, pas un document de planification, pas un schéma d'aménagement du territoire, de perspectives de développement à court et moyen terme n'intègre la problématique du réchauffement climatique. D'abord pour essayer de limiter son aggravation, mais aussi pour d'ores et déjà anticiper, en s'adaptant à ce changement, car il aura lieu, nous ne pouvons l'éviter.

Le Département s'implique fortement dans toutes ces réflexions au côté de nombreux acteurs. Au-delà de ces études, il faut maintenant agir, et rapidement. Nous n'avons pas attendu ce constat alarmant, depuis de nombreuses années, notre département agit concrètement au travers de multiples actions, qu'elles soient réglementaires ou non. Ce rapport 2017 sur la situation en matière de développement durable en est le reflet, même s'il n'est pas exhaustif, et l'on peut voir qu'à tous les niveaux, que ce soit écologique, social et économique, cette problématique irrigue l'ensemble des politiques de la collectivité. Certaines actions ont été lancées il y a plusieurs années et perdurent, de nouvelles émergent chaque année. C'est le cas notamment, pour ne citer que ces exemples, du programme « manger local » qui permet à tous les responsables de restaurations collectives de s'approvisionner plus facilement auprès des fournisseurs et producteurs locaux. C'est aussi le lancement d'une action sur la qualité de l'air intérieur des bâtiments du Département, en choisissant des produits d'entretiens et des matériels d'équipements respectant la santé des agents et du public fréquentant nos locaux, et le lancement en 2018 d'une Maison numérique de la Biodiversité.

Ces actions font évoluer les pratiques et le fonctionnement propre à notre collectivité mais invitent l'ensemble des acteurs de notre territoire, toutes les collectivités, et chaque citoyen, à s'en emparer.

C'est l'affirmation de notre volonté d'être un territoire exemplaire dans ces domaines pour que le Département reste une terre attractive, où le bien vivre ensemble perdure à l'avenir.

Malgré le contexte difficile, qu'il soit budgétaire, ou lié au changement des compétences de notre collectivité, nous ne sacrifions pas cette politique sur l'autel d'autres enjeux, au contraire, nous l'amplifions les prochaines années. C'est un impératif.

Germinal PEIRO
Président du Conseil départemental

TABLE DES MATIERES

CADRE REGLEMENTAIRE ET METHODOLOGIE	4
1 ^{ère} PARTIE : La prise en compte du Développement Durable dans la collectivité	6
CABINET DU PRESIDENT	7
DIRECTION GENERALE DES SERVICES	9
DIRECTION DES TERRITOIRES ET DU DEVELOPPEMENT.....	14
DIRECTION DE L'AMENAGEMENT ET DES MOBILITES.....	34
DIRECTION DE LA SOLIDARITE ET DE LA PREVENTION.....	48
DIRECTION DE LA CULTURE, DE L'EDUCATION ET DES SPORTS	64
2 ^{ème} PARTIE : Focus sur 2 projets.....	73
Le Centre International d'Art Pariétal – Lascaux 4 : un chantier exemplaire	74
La gestion des sites départementaux au regard des finalités du développement durable	81
CONCLUSION	87
ACTIONS CLASSEES PAR IMPACT SUR LES 5 FINALITES DU DEVELOPPEMENT DURABLE	89

CADRE REGLEMENTAIRE ET METHODOLOGIE

I - Rappel du cadre règlementaire

La loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement, plus communément appelée « Grenelle II », prescrit aux collectivités la rédaction d'un rapport sur la situation de la collectivité en matière de développement durable.

Le décret n°2011-687 du 17 juin 2011 précise les contours de ce rapport. Seules les collectivités locales de plus de 50.000 habitants sont soumises à la présentation de ce rapport préalablement au débat budgétaire. Le rapport doit comporter :

- Le bilan des actions conduites en matière de gestion du patrimoine, du fonctionnement et des activités internes de la collectivité (objectif d'exemplarité),
- Le bilan des politiques publiques, des orientations et des programmes mis en œuvre sur le territoire (évaluation).

Ces bilans doivent comporter une analyse des modalités d'élaboration, de mise en œuvre et d'évaluation des actions, politiques publiques et programmes.

Le décret précise aussi que l'analyse doit être conduite au regard des cinq finalités du développement durable telles qu'énoncées par la loi dite « Grenelle II », à savoir :

- ✚ Cohésion sociale et solidarité entre les territoires et les générations,
- ✚ Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables,
- ✚ Épanouissement de tous les êtres humains,
- ✚ Préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources,
- ✚ Lutte contre le changement climatique.

II - Méthodologie 2016

Pour la méthodologie de cette 7ème édition, suite à une première analyse du compte-rendu d'activité des services, les directions et les services ont été contactés par téléphone, mail et, dans la mesure du possible, rencontrés. Ce travail est issu d'une quarantaine de rencontres et/ou entretiens téléphoniques. L'édition 2016 est constituée d'une sélection d'actions structurantes menées par le Département et ses partenaires le cas échéant. Elle n'a pas vocation à être exhaustive.

Un code couleur est attribué pour chacune des finalités afin de faciliter la lecture du rapport :

	Cohésion sociale et solidarité entre les territoires et les générations : Lutter contre les inégalités sociales, économiques et environnementales et renforcer les liens entre les êtres humains, entre les sociétés et entre les territoires
	Dynamique de développement suivant les modes de production et consommation responsable : Favoriser l'innovation pour le développement d'un système économique durable et adopter des comportements écoresponsables en tant que prestataire de services à la population et en tant que consommateur
	Epanouissement de tous les êtres humains : Satisfaire les besoins essentiels (logement, accès à l'eau potable, la santé, un environnement sain), accéder à l'éducation et lutter contre la pauvreté et l'exclusion
	Préservation de la biodiversité, des milieux et de la ressource : Protéger la biodiversité et les habitats, et lutter contre les pollutions des milieux (eau, air, sols)
	Lutte contre le changement climatique : Prendre en compte l'impact des actions sur les émissions de gaz à effet de serre

Cette année, il a été proposé de présenter les actions par direction. Non pour les comparer, mais pour que chacun, dans son domaine de compétences, découvre que ses actions rentrent dans le champ du développement durable, s'approprie les actions et trouve l'intérêt de les poursuivre voire de les amplifier.

Malgré la difficulté de définir le meilleur indicateur au regard du développement durable, il a été demandé à chaque service ou direction pilote de faire remonter des indicateurs de suivi pour mesurer l'impact du projet présenté.

Dans la mesure du possible, les services en charge du suivi des projets présentés ont transmis des données chiffrées. En l'absence d'indicateurs, aucun graphique n'illustre le projet. Les données transmises sont pour l'essentiel celles de 2016.

La gouvernance est un des éléments constitutifs du concept de développement durable. Une graduation de cette dernière est associée à chacun des projets symbolisant l'échange entre les individus. Il est à noter que ni la loi et encore moins le décret ne donne d'indication pour évaluer le socle de gouvernance. Cette absence de cadre légal explique ce choix propre à notre collectivité.

GRADUATION	IMPLICATION
	Service pilote seul
	transversalité entre plusieurs services du Conseil départemental
	Collaboration avec des partenaires extérieurs
	Ensemble des citoyens

1^{ère} PARTIE : La prise en compte du Développement Durable dans la collectivité

CABINET DU PRESIDENT

SERVICE DE L'ORGANISATION GENERALE

Plateforme de dématérialisation des flux entrants

Service pilote : Cabinet du Président – service de l'Organisation Générale



Gouvernance :

Service de l'Organisation Générale et la DSIN en relation avec les services concernés

- Cohésion sociale et solidarité entre les territoires et les générations
- Production et consommation responsable
- Epanouissement de tous les êtres humains
- Préservation de la biodiversité et de la ressource
- Lutte contre le changement climatique

Le Département de la Dordogne a souhaité la mise en place d'une plateforme de dématérialisation des flux entrants dans le cadre du projet plus global « Outil de Production et d'Archivage des Documents Electroniques » (OPADE). Ce projet favorise la gestion collaborative et l'intégration de la dématérialisation des procédures de la réception à l'archivage.

La numérisation a été effectuée tout d'abord pour les courriers entrants de la direction des systèmes d'information et de télécommunication. Ensuite, la dématérialisation des courriers entrants a concerné la direction des routes et du patrimoine paysager, les unités d'aménagement et le parc départemental. Les agents ont donc numérisé 8 682 courriers pour un total de 37 593 pages en 2016.

En 2017, sont concernés par cette dématérialisation, la Direction du Patrimoine Bâti, les Archives Départementales et le Service de la Vie Associative (ce dernier est en test sur un mois car il n'existe pas de passerelle entre les outils de gestion du courrier et de gestion des subventions).

DIRECTION DE LA COMMUNICATION

Réseau Ciné Passion

Service pilote : Cabinet du Président – Direction de la Communication

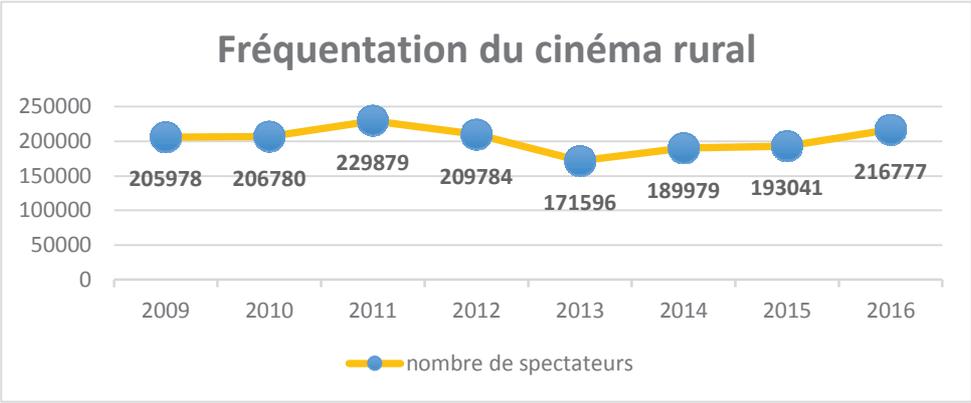


Gouvernance :

Convention entre le Département et Ciné-Passion

- Cohésion sociale et solidarité entre les territoires et les générations
- Production et consommation responsable
- Epanouissement de tous les êtres humains
- Préservation de la biodiversité et de la ressource
- Lutte contre le changement climatique

Le Conseil départemental soutient activement la dizaine de salles de cinéma permanentes. L'existence de ce réseau de proximité qu'est Ciné-Passion permet la diffusion et la promotion du cinéma en milieu rural. Outre la projection dans ces 11 lieux sédentaires, le réseau Ciné-Passion assure des projections itinérantes dans une quinzaine de lieux de plein air l'été ou de lieux couverts en dehors de la saison estivale.



DIRECTION GENERALE DES SERVICES

SERVICE DES ACHATS

Marché pour l'acquisition du mobilier

Service pilote : Direction des Affaires Financières – service des Achats



Gouvernance :

Service des Achats et Mission Développement Durable

-  Cohésion sociale et solidarité entre les territoires et les générations
-  Production et consommation responsable
-  Epanouissement de tous les êtres humains
-  Préservation de la biodiversité et de la ressource
-  Lutte contre le changement climatique

Le service des Achats est responsable de l'ensemble des acquisitions de mobilier de bureau pour les services du Conseil départemental. La logique qui prédomine dans l'affectation du mobilier de bureau de la collectivité est tout d'abord d'utiliser le mobilier qui est stocké (réutilisation).

Pour les besoins qui ne peuvent pas être satisfaits par ce biais, un référentiel a été conçu par le service des Achats. Il définit les critères auxquels doit répondre le marché de commande du mobilier. Ainsi de nombreuses thématiques sont prises en compte pour l'attribution de ces marchés : écolabel, qualité de fabrication, ergonomie, confort et santé des agents et responsabilité sociétale des entreprises.

Projets 2017

Marché pour l'achat de produits d'entretien écolabélisés

Service pilote : Direction des Affaires Financières – service des Achats



Gouvernance :

Service des Achats, Mission Développement Durable

-  Cohésion sociale et solidarité entre les territoires et les générations
-  Production et consommation responsable
-  Epanouissement de tous les êtres humains
-  Préservation de la biodiversité et de la ressource
-  Lutte contre le changement climatique

Les préoccupations actuelles sur l'environnement conduisent le Département à proposer un projet de nettoyage écologique dans les locaux de la collectivité. Cette démarche répond à des enjeux environnementaux importants mais aussi à des enjeux de santé publique à l'égard des professionnels au travail et des usagers des services.

C'est dans ce contexte que le service des Achats a élaboré un marché d'achats de produits d'entretien éco labélisés. Ce marché sera mis en œuvre au 1^{er} janvier 2018.

Il a pour objectif d'harmoniser l'ensemble des achats des produits dans la collectivité et de réduire

fortement le nombre de références parmi des produits éco labelisés. Ce marché devrait générer des économies dès la première année, mais également améliorer l'impact sur la qualité de l'air dans les locaux et sur la santé humaine.

Marché pour l'achat de papier recyclé

Service pilote : Direction des Affaires Financières – service des Achats



Gouvernance :

Service des Achats, Mission Développement Durable



Cohésion sociale et solidarité entre les territoires et les générations



Production et consommation responsable



Epanouissement de tous les êtres humains



Préservation de la biodiversité et de la ressource



Lutte contre le changement climatique

Le service des Achats met en place un marché visant l'achat de papier A4/A3 100% recyclé et non blanchi dès janvier 2018 en remplacement du papier traditionnel.

L'objectif est d'aller au-delà de la loi sur la transition énergétique qui préconise une part de 25% des achats en papier recyclé (un papier étant considéré comme recyclé lorsque le pourcentage de fibres recyclées qu'il contient est de minimum 50 %). La quantité estimée est de 18 000 ramettes A4.

BUREAU DE L'ASSEMBLEE

Dématérialisation des envois des documents des séances aux élus et aux divers destinataires

Service pilote : Bureau de l'Assemblée



Gouvernance :

Bureau de l'Assemblée et DSIN



Cohésion sociale et solidarité entre les territoires et les générations



Production et consommation responsable



Epanouissement de tous les êtres humains



Préservation de la biodiversité et de la ressource



Lutte contre le changement climatique

La dématérialisation est une des priorités du Projet d'Administration Départemental. Celle concernant les documents de séance des élus en constitue l'une des plus symboliques. Il s'agit d'un marqueur évident du souci d'exemplarité qui anime les élus du Conseil départemental. Elle marque le fait que notre collectivité a basculé dans l'ère de l'e-administration.

L'ensemble des élus de l'assemblée départementale a adhéré à cette démarche de dématérialisation en signant une Charte d'utilisation du matériel mis à leur disposition et une Déclaration autorisant le Conseil départemental à utiliser la diffusion numérique des documents relatifs aux réunions du Conseil départemental. Cet envoi dématérialisé permet de faire une économie financière à la Collectivité de

frais d'impression et de frais d'envoi d'environ 27.000 € par an. Cette dématérialisation contribue à la réduction de la consommation de papier de manière considérable.

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

Formation de Prévention des Risques liés à l'Activité Physique

Service pilote : Direction des Ressources Humaines – Pôle Social
Santé Sécurité – Service Prévention Hygiène et Sécurité



Gouvernance :

Travail en transversalité interne

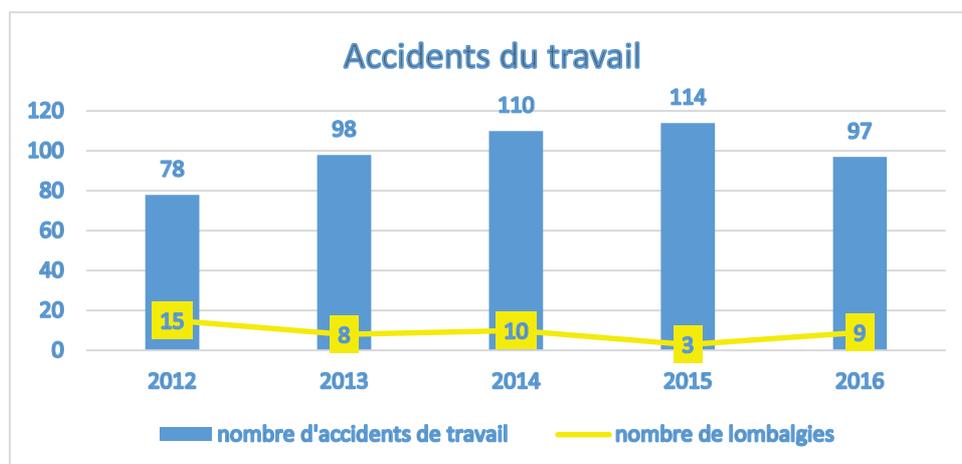
-  Cohésion sociale et solidarité entre les territoires et les générations
-  Production et consommation responsable
-  Epanouissement de tous les êtres humains
-  Préservation de la biodiversité et de la ressource
-  Lutte contre le changement climatique

Malgré les évolutions techniques permettant d'alléger les tâches les plus difficiles, l'activité physique reste l'une des principales sources d'accident de service et des maladies professionnelles.

C'est pourquoi, la formation « Prévention des Risques liés à l'Activité Physique » (FRAP) a été mise en œuvre en 2014 au profit des agents. Elle a pour but de rendre l'agent capable de :

- Connaître les risques de son poste de travail afin d'identifier les risques liés à l'activité physique et d'améliorer ses conditions de travail,
- Observer et analyser sa situation de travail en identifiant les déterminants des gestes et postures de travail susceptibles de nuire à sa santé.
- Participer à la maîtrise du risque au sein de la collectivité d'une part en proposant à sa hiérarchie des améliorations susceptibles de réduire les risques et participer à leur mise en œuvre et d'autre part, en appliquant les principes de sécurité physique et d'économie d'effort.

A ce jour, près de 150 agents ont été formés. Les services les plus concernés par la formation PRAP sont ceux de la DPRPM et les agents des Collèges.



Plan Emploi Handicap

Service pilote : Direction des Ressources Humaines



Gouvernance :

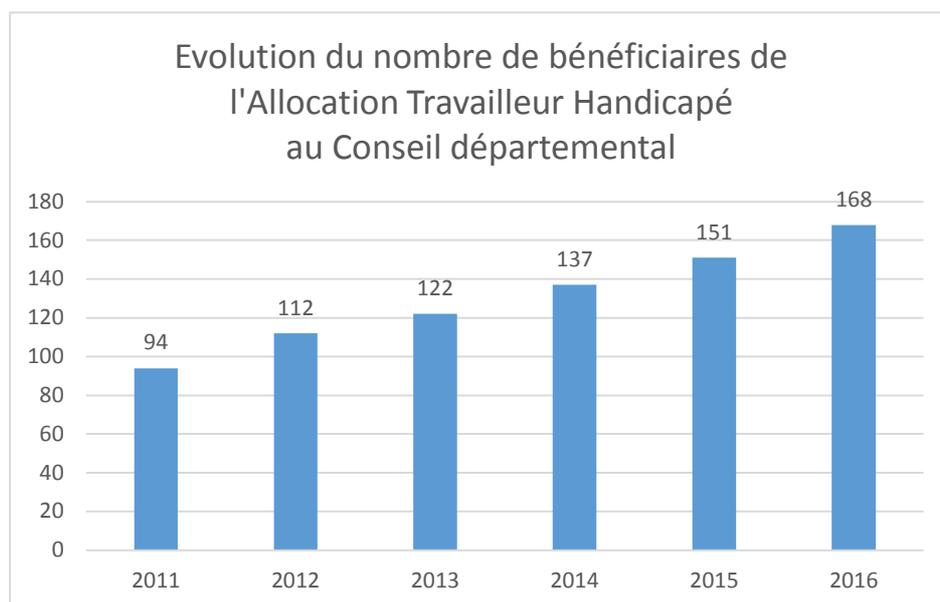
Direction des Ressources Humaines et service des Prestations et de la Restauration du Personnel

-  Cohésion sociale et solidarité entre les territoires et les générations
-  Production et consommation responsable
-  Epanouissement de tous les êtres humains
-  Préservation de la biodiversité et de la ressource
-  Lutte contre le changement climatique

Le Conseil départemental s'est engagé dans une politique d'intégration professionnelle et de maintien dans l'emploi des personnes handicapées, à travers la mise en place d'un Plan Emploi et Handicap depuis janvier 2011. Il est articulé sur trois axes :

- La communication, la sensibilisation et la formation aux situations de handicap
- Le maintien dans l'emploi de personnes en situation de handicap
- L'accueil et l'intégration de personnes en situation de handicap

Parmi les actions de ce plan Emploi-Handicap, la Direction des Ressources Humaines a instruit et suivi depuis le début 168 demandes d'allocation travailleur handicapé.



Commission consultative pour le reclassement, la reconversion et l'accompagnement professionnel des agents

Service pilote : Direction des Ressources Humaines



Gouvernance :

Direction des Ressources Humaines et Centre de Gestion de la Dordogne



Cohésion sociale et solidarité entre les territoires et les générations



Production et consommation responsable



Epanouissement de tous les êtres humains



Préservation de la biodiversité et de la ressource



Lutte contre le changement climatique

Cette commission a pour objectif d'écouter, de soutenir, d'accompagner et de reclasser professionnellement les agents de notre collectivité en recourant au service d'un psychologue du travail dans certaines situations, dans le cadre de la convention d'appui technique intervenue en janvier 2014 avec le Centre de Gestion de la Dordogne.

Ce dispositif aide les agents en incapacité professionnelle à faire le deuil de leur carrière passée et à trouver une nouvelle voie qui leur conviendra mieux. L'accompagnement personnalisé est un outil précieux pour faciliter leur reclassement.

En 2016, 6 séances ont eu lieu. 21 dossiers différents ont été examinés, dont 15 nouvelles situations. Certains dossiers ont été vus plusieurs fois, soit 31 analyses au total. 9 dossiers ont trouvé une solution.

Plan de résorption de l'emploi précaire des techniciennes de surfaces

Service pilote : Direction des Ressources Humaines



Gouvernance :

Direction des Ressources Humaines



Cohésion sociale et solidarité entre les territoires et les générations



Production et consommation responsable



Epanouissement de tous les êtres humains



Préservation de la biodiversité et de la ressource



Lutte contre le changement climatique

La collectivité départementale compte dans ses effectifs 128 techniciennes de surface. Le Conseil départemental a fait le choix de privilégier le recrutement direct des techniciennes de surface, sans recourir à une société privée de nettoyage des locaux, afin de favoriser l'intégration progressive de ces personnels dans les effectifs de la collectivité et de leur garantir un statut plus pérenne et avantageux en termes de rémunération. Ce choix politique vise également à faciliter l'emploi des personnes peu ou pas diplômées dans les meilleures conditions salariales et sociales possibles.

L'année 2016, a été marquée par la mise en œuvre d'un plan de stagiarisation exceptionnel des techniciennes de surface au 1er mai pour 32 agents non titulaires occupant des emplois permanents vacants (19 agents à temps complet et 13 agents à temps non complet).

En 2017, la collectivité poursuit la mise en œuvre de ce plan de stagiarisation, soit 6 agents pour l'année 2017.

DIRECTION DES TERRITOIRES ET DU DEVELOPPEMENT

DIRECTION DU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

SERVICE APPUI AUX ENTREPRISES

Suivi et accompagnement des travailleurs indépendants bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active

Service pilote : Direction du Développement Economique -
Service Appui aux Entreprises



Gouvernance :

Service Appui aux Entreprises

- Cohésion sociale et solidarité entre les territoires et les générations
- Production et consommation responsable
- Epanouissement de tous les êtres humains
- Préservation de la biodiversité et de la ressource
- Lutte contre le changement climatique

En Dordogne, département particulièrement rural, de nombreux bénéficiaires du RSA ont créé une d'entreprise mais n'ont pas assez développé leur activité pour en vivre de façon autonome. Aussi, un accompagnement renforcé et spécifique est nécessaire à ce public pour assurer les conditions de réussite de leur entreprise, leur autonomie financière et leur sortie du dispositif RSA.

Ce suivi a concerné 72 bénéficiaires pour la Direction du développement économique.

Projets 2017

Le Cluster Réso'Cuir Nouvelle-Aquitaine

Service pilote : Service Appui aux Entreprises



Gouvernance :

Service Appui aux Entreprises, partenaires institutionnels et
acteurs de la filière cuir

- Cohésion sociale et solidarité entre les territoires et les générations
- Production et consommation responsable
- Epanouissement de tous les êtres humains
- Préservation de la biodiversité et de la ressource
- Lutte contre le changement climatique

Créé en janvier 2017, ce cluster s'inscrit globalement dans une logique de développement des entreprises sur le territoire, au national et à l'international au travers de projets collaboratifs et innovants, de création d'emplois, et d'attractivité des territoires.

La mutualisation des actions au sein du Cluster (hors Pôle d'Excellence Rural Cuir) est un véritable projet de coopération qui permet d'associer l'ensemble des acteurs privés et publics de la filière cuir de la région Nouvelle-Aquitaine. Il s'inscrit dans une logique de structuration de filière avec la mise en

réseau d'un écosystème englobant l'ensemble des acteurs de la filière et en adéquation avec les enjeux territoriaux.

Depuis janvier 2017, la manifestation « Les Portes du Cuir » est portée par le Cluster de la filière cuir.

SERVICE DU TOURISME

Les Véloroutes Voies vertes

Service pilote : Direction du Développement Economique -
Service du Tourisme



Gouvernance :

Service du Tourisme et acteurs institutionnels

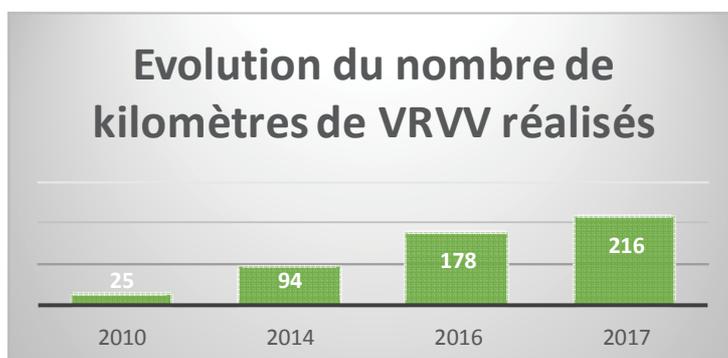
-  Cohésion sociale et solidarité entre les territoires et les générations
-  Production et consommation responsable
-  Epanouissement de tous les êtres humains
-  Préservation de la biodiversité et de la ressource
-  Lutte contre le changement climatique

Les véloroutes offrent les meilleures conditions pour le tourisme et le voyage à vélo en France et les voies vertes offrent d'excellentes conditions pour se déplacer à vélo, en roller, à pieds, parfois même en fauteuil roulant.

Deux documents structurent ces deux types d'aménagements : le Schéma national des Véloroutes Voies vertes de 2010 et celui de l'ex Aquitaine qui a été revisité en 2013. L'objet du Schéma national est d'établir des connections entre les maillages de chaque territoire. Le Schéma régional doit permettre une réactualisation du maillage, une hiérarchisation des itinéraires et prévoit une analyse des fréquentations et des retombées économiques potentielles.

En Dordogne, on dénombre quatre itinéraires inscrits au Schéma régional dont trois sont également inscrits au Schéma national : la vallée de l'Isle V90 (106 km), la vallée de la Dordogne V91 (30 km), et la Coulée d'Oc V92 (Thiviers –Saint Pardoux) (17 km), et la Vallée du Céou (25 km).

En 2017, les travaux concernant la Flow Vélo V92 (nouvelle appellation de la Coulée d'Oc) en interconnexion avec les Départements de la Charente et la Charente-Maritime (Thiviers -Marton) ont été achevés et représentent 55 km au total (17 km Saint Pardoux-Thiviers + 38 km)



Le Plan Départemental des Itinéraires de Promenades et de Randonnée

Service pilote : Direction du Développement Economique -
Service du Tourisme



Gouvernance :

Service du Tourisme en partenariat avec les comités
départementaux équestre, pédestre et cyclistes

-  Cohésion sociale et solidarité entre les territoires et les générations
-  Production et consommation responsable
-  Epanouissement de tous les êtres humains
-  Préservation de la biodiversité et de la ressource
-  Lutte contre le changement climatique

Les Conseils départementaux ont une compétence en matière de conservation du patrimoine des chemins ruraux par l'intermédiaire du Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée. Dans son approche, le Département de la Dordogne a souhaité aller au-delà de ce simple objectif : il donne aux territoires la possibilité d'organiser un réseau cohérent et structuré autour du potentiel existant (hébergement, restauration, sites patrimoniaux...).

Aujourd'hui, cela représente plus de 8100 km de chemins recouvrant plus de 95% du territoire, dont 591 itinéraires valorisés sur application numérique, 800 boucles de randonnées et 7 itinéraires thématiques réalisés par le bureau de l'animation touristique : Voie de Vézelay vers Saint Jacques, Du Périgord à Rocamadour, sur un chemin oublié! , Dans les pas des Hommes de Lascaux, Chemin de Barker en Vallée Dordogne, Chemin de Barker en Val de Dronne, Chemins Gourmands en Périgord et Pré-histoires de randonnées « per los chamins de Périgord »

Projets 2017

Le Plan Vélo

Service pilote : Direction du Développement Economique -
Service du Tourisme



Gouvernance :

Partagée avec la Direction des Sports et la Direction du
Patrimoine Routier Paysager et des Mobilités

-  Cohésion sociale et solidarité entre les territoires et les générations
-  Production et consommation responsable
-  Epanouissement de tous les êtres humains
-  Préservation de la biodiversité et de la ressource
-  Lutte contre le changement climatique

Le Service du Tourisme élabore un Plan Vélo qui a pour objectifs d'encourager l'usage du vélo et favoriser les déplacements doux à vocation touristique et de loisirs et de rendre cohérents les différents aménagements entre eux (vrvv, circuits d'intérêt départemental et d'intérêt local).

Il est prévu de le soumettre à l'approbation de l'Assemblée Départementale en 2018 après passage pour avis en CDESI.

Le Schéma Départemental du Loisir Pêche

Service pilote : Direction du développement Economique -
Service du Tourisme



Gouvernance :

Fédération de Pêche, service du Tourisme et Service Milieux
Naturels et Biodiversité

Cohésion sociale et solidarité entre les territoires et les
générations

Production et consommation responsable

Epanouissement de tous les êtres humains

Préservation de la biodiversité et de la ressource

Lutte contre le changement climatique

Elaboré par la Fédération de Pêche et le Département, ce schéma a pour objectif de favoriser la pratique de loisirs et de tourisme pêche (parcours pêche, labélisation sites et hébergements, évènements).

Il est prévu de le soumettre à l'approbation de l'assemblée départementale en 2018.

SERVICE DE L'AGRICULTURE ET DE L'AGROALIMENTAIRE

Manger local

Service pilote : Direction du Développement Economique -
service de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire



Gouvernance :

Service de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire pour les circuits
courts et adhésion du Département au réseau Agrilocal

Cohésion sociale et solidarité entre les territoires et les
générations

Production et consommation responsable

Epanouissement de tous les êtres humains

Préservation de la biodiversité et de la ressource

Lutte contre le changement climatique

Le Conseil départemental de la Dordogne adhère depuis le mois de juin 2016 à l'association Agrilocal.

Agrilocal est une plate-forme gratuite de mise en relation simple, directe et instantanée entre fournisseurs locaux et acheteurs ayant une mission de restauration collective (collèges, lycées, maisons de retraite, etc...). De plus, cette plateforme facilite la procédure de mise en concurrence des marchés publics.

Grâce à cet outil, le Département offre, gratuitement, la possibilité à tous responsables de restaurations collectives ou de restaurations hors-domicile de la Dordogne, de s'approvisionner auprès de fournisseurs locaux, proposant pour certains d'entre eux des produits biologiques.

Cela permet de maintenir de la valeur ajoutée chez les producteurs locaux, de développer les circuits courts, d'encourager le développement de l'agriculture biologique, de participer à l'éducation aux goûts, et de contribuer à la vitalité économique de la Dordogne.

En parallèle des actions conduites via Agrilocal, le Département s'est également engagé dans la promotion et l'organisation des circuits, la vente et l'approvisionnement de l'industrie agro-alimentaire et auprès des chefs de cuisine des collèges.

Il finance les investissements relatifs à la création d'atelier de diversification, d'exploitations école, de plateformes d'approvisionnement local et de boutiques collectives, pour des investissements de type matériel d'exploitation structurant.

Pour 2016, le service a accompagné neuf dossiers.

Suivi et accompagnement des travailleurs indépendants bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active (RSA) :

Service pilote : Direction du Développement Economique -
Service de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire



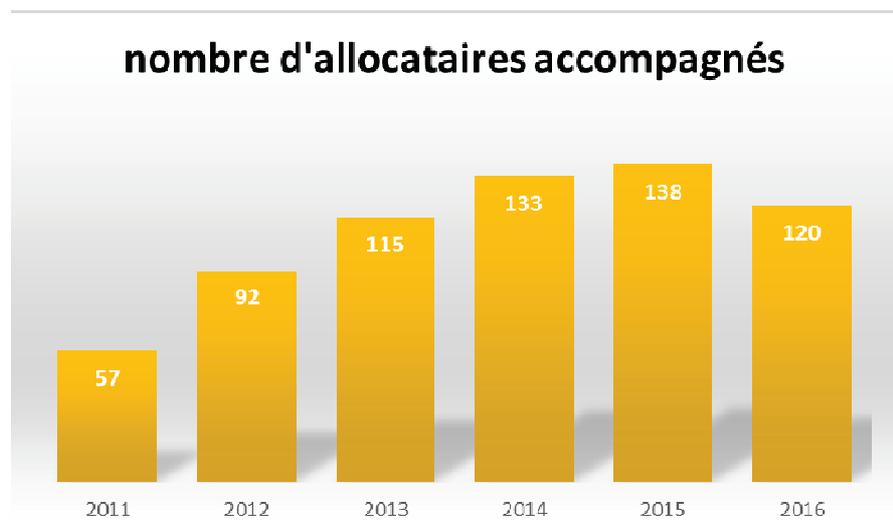
Gouvernance :

Service de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire et le Pôle RSA

-  Cohésion sociale et solidarité entre les territoires et les générations
-  Production et consommation responsable
-  Epanouissement de tous les êtres humains
-  Préservation de la biodiversité et de la ressource
-  Lutte contre le changement climatique

Le service de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire vient en appui de la DGA-SP pour une analyse technique approfondie et individuelle des bénéficiaires agriculteurs. Elle permet de faire un état objectif de la situation de l'exploitation, de dresser des perspectives d'évolution, et de mettre en place un accompagnement personnalisé jusqu'à la sortie du dispositif RSA.

En 2016, le Pôle RSA du Département et le service de l'agriculture et de l'agroalimentaire ont formalisé la mise en place d'un comité de pilotage mensuel pour analyser conjointement les dossiers susceptibles de sortir du dispositif de suivi et l'opportunité d'accompagner de nouveaux allocataires.



En 2016, si le nombre global de dossiers suivis par le service diminue, un plus grand nombre de nouveaux allocataires ont fait l'objet d'un accompagnement spécifique.

Accompagnement à l'achat, gestion des produits locaux et ou biologiques

Service pilote : Direction du Développement Economique –
service de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire



Gouvernance :

Service de l'Agriculture et de l'agroalimentaire et le service des
Collèges

-  Cohésion sociale et solidarité entre les territoires et les générations
-  Production et consommation responsable
-  Epanouissement de tous les êtres humains
-  Préservation de la biodiversité et de la ressource
-  Lutte contre le changement climatique

Le Conseil Départemental a fait le choix, depuis 2009, de privilégier l'approvisionnement des cantines des collèges en produits issus de l'agriculture biologique et locale. Le bilan de l'opération est très positif et a conduit à la mise en place d'un réseau des chefs de cuisine qui permet de profiter des savoir-faire, de partager les expériences et de valoriser les initiatives.

Projets 2017 :

Animation du réseau des cuisiniers des collèges

Service pilote : Direction du Développement Economique –
service de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire



Gouvernance :

Service de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire et le service des
Collèges

-  Cohésion sociale et solidarité entre les territoires et les générations
-  Production et consommation responsable
-  Epanouissement de tous les êtres humains
-  Préservation de la biodiversité et de la ressource
-  Lutte contre le changement climatique

En 2017, fort de la mise en place d'un réseau des chefs de cuisine qui permet de profiter des savoir-faire, de partager les expériences et de valoriser les initiatives, le Département a recruté un animateur qui accompagne les cuisiniers dans l'achat, la gestion des produits locaux et ou biologiques et la conception de menus.

Programme de lutte contre la précarité énergétique

Service pilote : Direction des Solidarités territoriales - Service de l'Habitat



Gouvernance :

COPIL associant l'ensemble des acteurs

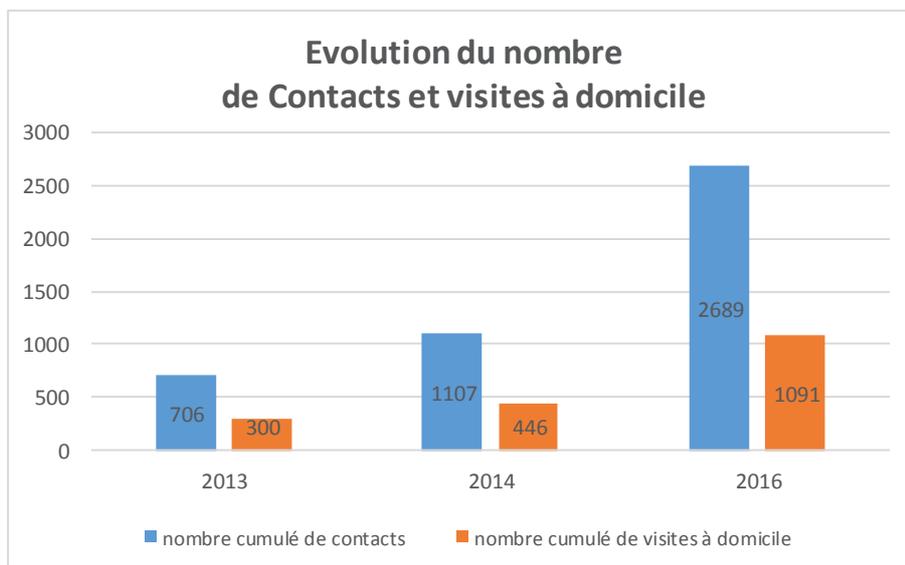
-  Cohésion sociale et solidarité entre les territoires et les générations
-  Production et consommation responsable
-  Epanouissement de tous les êtres humains
-  Préservation de la biodiversité et de la ressource
-  Lutte contre le changement climatique

Conscient de l'enjeu majeur que représente la réhabilitation, notamment énergétique, du parc privé ancien, en terme de réduction des dépenses d'énergie pour les ménages et de limitation des émissions de gaz à effet de serre, le Département a lancé, en juillet 2013, un programme expérimental de lutte contre la précarité énergétique. Les résultats positifs de ce programme ont démontré l'intérêt pour le Département de poursuivre cette action. C'est pourquoi, il a mis en œuvre un nouveau programme sur son territoire pour 2 ans qui s'est achevé le 31 août 2016, renouvelé par la suite de septembre 2016 à février 2018.

A cette date, et depuis le début de l'action, ce sont 2.689 contacts cumulés enregistrés, dont 1091 visites réalisées à domicile relevant du secteur diffus.

L'analyse des résultats de ce programme a montré :

- La nécessité d'un tel outil pour atteindre les objectifs du programme « Habiter Mieux » puisqu'il s'inscrit aujourd'hui pleinement dans le contexte politique et réglementaire.
- L'intérêt majeur pour les ménages habitant sur des territoires non couverts par des OPAH/PIG d'obtenir un conseil gratuit et sans engagement au stade de l'aide à la décision.
- L'enjeu de renforcer le partenariat autour de la question de la lutte contre la précarité énergétique afin de limiter le reste à charge pour les ménages souhaitant réaliser des travaux.



Etude de repérage des copropriétés dégradées en Dordogne

Service pilote : Direction des Solidarités territoriales - Service de l'Habitat



Gouvernance :

Service de l'Habitat et l'Agence Nationale de l'Amélioration de l'Habitat (ANAH)

-  Cohésion sociale et solidarité entre les territoires et les générations
-  Production et consommation responsable
-  Epanouissement de tous les êtres humains
-  Préservation de la biodiversité et de la ressource
-  Lutte contre le changement climatique

Cette étude consistait en l'identification des dysfonctionnements des copropriétés en Dordogne, la lutte pour la rénovation thermique des logements et la prévention des risques de fragilisation ou de déqualification de nouvelles copropriétés. Sur 14 000 logements gérés en copropriétés en Dordogne, 150 auraient un niveau de confort médiocre voire très médiocre.

La réalisation de diagnostics d'insalubrité des copropriétés et/ou de leur évaluation énergétique a été exécutée par Soliha Dordogne/Périgord :

65 fiches immeubles ont pu être établies (copropriétés situées à Périgueux, Sarlat, Thiviers, Nantheuil, Boulazac ...).

Les parties communes ont pu être visitées dans 19 cas.

14 logements ont été visités et les occupants renseignés sur les dispositifs d'aides existants.

6 copropriétés semblent être dans un état de dégradation avancé et nécessitent des travaux. 2 sont à surveiller.

Aide départementale à l'amélioration de l'habitat des propriétaires occupants

Service pilote : Direction des Solidarités territoriales - Service de l'Habitat



Gouvernance :

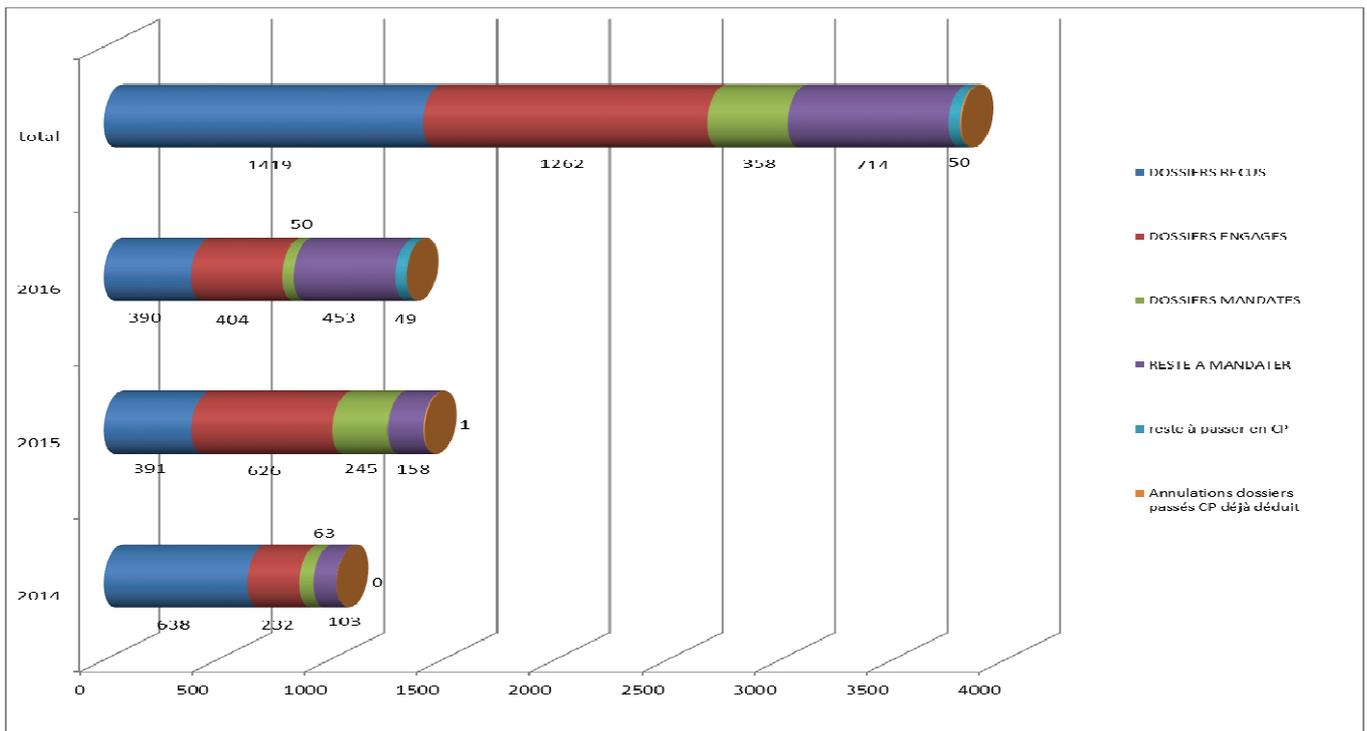
Service de l'Habitat

-  Cohésion sociale et solidarité entre les territoires et les générations
-  Production et consommation responsable
-  Epanouissement de tous les êtres humains
-  Préservation de la biodiversité et de la ressource
-  Lutte contre le changement climatique

Dans le cadre du Plan Climat Energie Territorial et de la délégation de compétence des aides à la pierre- parc privé, le Département propose une aide directe aux propriétaires occupants.

Cette aide, soumise au plafond de ressources de l'Anah, permet de réaliser des travaux d'amélioration de logement, favorisant ainsi un gain énergétique d'au moins 25 % sur la consommation énergétique. Elle intervient en complément des aides classiques de l'Anah et des aides du programme « Habiter Mieux » (prime « Aide de Solidarité Ecologique »).

BILAN DE L'AIDE DEPARTEMENTALE A L'AMELIORATION DES PROPRIETAIRES OCCUPANTS



Plan Départemental d'Action pour le Logement des Personnes Défavorisées 2012-2017

Service pilote : Direction des Solidarités territoriales - Service de l'Habitat



Gouvernance :

Service de l'Habitat, DGASP et DDCSP

■ Cohésion sociale et solidarité entre les territoires et les générations

■ Production et consommation responsable

■ Epanouissement de tous les êtres humains

■ Préservation de la biodiversité et de la ressource

■ Lutte contre le changement climatique

Le PDALPD a pour objectif de favoriser l'insertion des personnes et des familles éprouvant des difficultés particulières pour accéder à un logement décent et indépendant, ou pour s'y maintenir. Il porte sur :

- La procédure non décence avec focale sur les dispositifs d'aides et la précarité énergétique,
- Le circuit de l'impayé : de la déclaration d'impayé à l'expulsion locative,
- L'accès au logement et relogement.

Fin 2016, des réunions ont eu lieu afin de commencer la réflexion en vue de la rédaction conjointe avec les services de l'Etat du futur Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées 2018-2020 (PDALHPD). Celui-ci prendra effet à compter du 1/01/2018.

SERVICE DES POLITIQUES TERRITORIALES ET EUROPEENNES

Accessibilité des bâtiments publics aux personnes à mobilité réduite

Service pilote : Direction des Solidarités Territoriales - Service des Politiques Territoriales et Européennes



Gouvernance :

Service des Politiques Territoriales et Européennes pour les aides financières et un bureau d'étude pour le diagnostic

 Cohésion sociale et solidarité entre les territoires et les générations

 Production et consommation responsable

 Epanouissement de tous les êtres humains

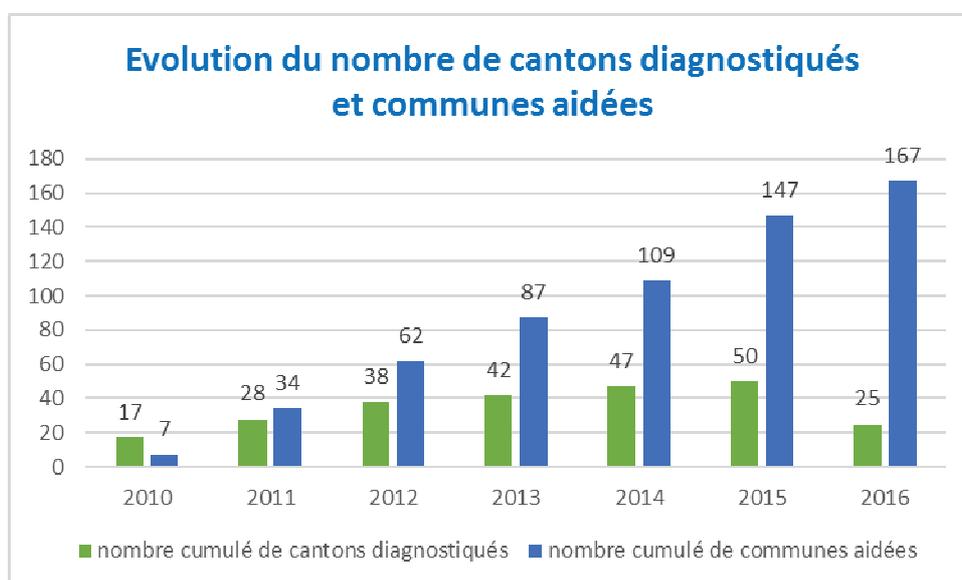
 Préservation de la biodiversité et de la ressource

 Lutte contre le changement climatique

Le Département porte un programme visant à accompagner les collectivités pour améliorer l'accès des locaux et des transports publics aux personnes à mobilité réduite.

A ce titre, il a fait réaliser des diagnostics dans chaque commune de Dordogne, l'ensemble des communes disposant ainsi d'éléments techniques et financiers pour lancer les programmes de travaux. Ces diagnostics se sont achevés en 2015.

Jusqu'en 2015, le Département a financé les travaux d'investissement dans le cadre des contrats d'objectifs et à partir de 2016, ce sont les contrats territoriaux qui ont pris le relais.



N.B : en 2016 cela ne représente plus que 25 cantons suite au redécoupage cantonal défini par la loi du 17 mai 2013

Coopération décentralisée avec la Cantabrie

Service pilote : Direction des Solidarités Territoriales - Service des Politiques Territoriales et Européennes



Gouvernance :

Service des Politiques Territoriales et Européennes, le Ministère des Affaires Etrangères et du Développement à l'International et la Communauté de la Cantabrie

 Cohésion sociale et solidarité entre les territoires et les générations

 Production et consommation responsable

 Epanouissement de tous les êtres humains

 Préservation de la biodiversité et de la ressource

 Lutte contre le changement climatique

Dans le cadre des programmes de Coopération internationale, l'année 2016 a notamment été consacrée à l'élaboration d'un projet de partenariat avec l'Espagne. Elle s'est concrétisée, en mai 2016, par l'élaboration d'une mission en Espagne (délégation d'élus du Département) permettant la signature d'un protocole d'accord avec la Région de la Cantabrie sur le thème de la valorisation du patrimoine pariétal.

Dans ce cadre, le Département a adhéré à l'association espagnole Chemins de l'Art Rupestre Préhistorique (CARP) inscrivant ainsi parmi les destinations des Itinéraires Culturels du Conseil de l'Europe, le Centre International de l'Art Pariétal Lascaux.

Une délégation de Cantabrie a d'ailleurs été invitée à l'inauguration officielle du Centre International de l'Art Pariétal Lascaux, à Montignac le 10 décembre 2016.

Promotion de la citoyenneté européenne : parcours sur le thème Patrimoine et Europe

Service pilote : Direction des Solidarités Territoriales - Service des Politiques Territoriales et Européennes



Gouvernance :

Service des Politiques Territoriales et Européennes en partenariat avec la SEMITOUR et le Pôle International de La Préhistoire

 Cohésion sociale et solidarité entre les territoires et les générations

 Production et consommation responsable

 Epanouissement de tous les êtres humains

 Préservation de la biodiversité et de la ressource

 Lutte contre le changement climatique

Dans le cadre du Joli Mois de l'Europe (programme de manifestations organisé chaque année au mois de mai sur tout le territoire Aquitain afin d'illustrer la place de l'Europe dans notre quotidien), le service a proposé, en partenariat avec la SEMITOUR et le Pôle International de la Préhistoire, un parcours sur le thème « patrimoine et Europe », permettant de découvrir, avec des conditions d'accès préférentielles, des sites patrimoniaux prestigieux ayant bénéficié de financements européens (chantier CIAP Lascaux, Pôle International de la Préhistoire, châteaux de Biron et Bourdeilles, Cloître de Cadouin).

Le Service contribue, ainsi, à renforcer son rôle d'animation territoriale dans le cadre de la promotion d'une citoyenneté européenne.

Dispositif de soutien à la solidarité Internationale

Service pilote : Direction des Solidarités Territoriales - Service des Politiques Territoriales et Européennes



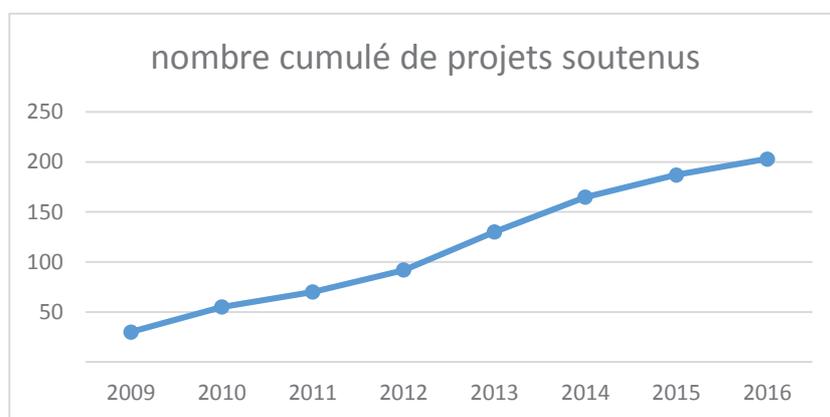
Gouvernance :

Service des Politiques Territoriales et Européennes

- Cohésion sociale et solidarité entre les territoires et les générations
- Production et consommation responsable
- Epanouissement de tous les êtres humains
- Préservation de la biodiversité et de la ressource
- Lutte contre le changement climatique

Le Département soutient les initiatives locales, portées par des structures publiques ou privées en matière de solidarité internationale. Les actions soutenues portent sur l'agriculture, l'éducation et l'enfance, le social, la mobilité des jeunes ou la sensibilisation à la solidarité internationale.

L'objectif est d'aider les structures en encadrant le dispositif et en ciblant qualitativement les projets.



Mobilité à l'international des jeunes en milieu rural

Service pilote : Direction des Solidarités Territoriales - Service des Politiques Territoriales et Européennes



Gouvernance :

Service des Politiques Territoriales et Européennes

- Cohésion sociale et solidarité entre les territoires et les générations
- Production et consommation responsable
- Epanouissement de tous les êtres humains
- Préservation de la biodiversité et de la ressource
- Lutte contre le changement climatique

Afin de développer la citoyenneté européenne et la mobilité à l'international des jeunes en milieu rural, le service accompagne de façon croissante les structures privées et publiques.

En 2016, cet accompagnement s'est effectué auprès de 8 structures associatives et 5 structures publiques de Dordogne dans leurs projets de mobilité à l'international, notamment dans le cadre de ses programmes de coopération décentralisée (ex : Convention avec l'IUT de Périgueux pour des mobilités de stages au Chili...) et participe notamment à la mise en œuvre et au suivi de programmes et d'actions de sensibilisation tels que la Concertation régionale des chantiers de jeunes bénévoles

avec la DRDJSCS, le projet de plateforme régionale de la mobilité européenne et internationale des jeunes « SO Mobilité », le projet de plateforme pour la mobilité des jeunes du Pays du Périgord Vert,...

Projets 2017

Exposition « Parlons Europe »

Service pilote : Direction des Solidarités Territoriales - Service des Politiques Territoriales et Européennes



Gouvernance :

Service des Politiques Territoriales et Européennes

Cohésion sociale et solidarité entre les territoires et les générations

Production et consommation responsable

Epanouissement de tous les êtres humains

Préservation de la biodiversité et de la ressource

Lutte contre le changement climatique

A l'occasion du 60ème anniversaire du Traité de Rome, le Service des Politiques Territoriales et Européennes a réalisé une exposition intitulée « Parlons d'Europe » destinée aux jeunes publics et en particulier aux collégiens du département.

L'objectif est de sensibiliser les jeunes aux questions portant sur l'avenir de l'Europe et plus largement sur la notion de citoyenneté européenne. A travers onze panneaux thématiques enrichis d'une iconographie adaptée, les collégiens peuvent ainsi s'approprier la construction européenne, redécouvrir les grandes figures emblématiques, les institutions ou encore les valeurs de la communauté européenne.

L'exposition est proposée en prêt gratuit à tous les collèges de Dordogne.

Les trois schémas départementaux : « schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public », le « schéma départemental d'accès aux soins de proximité » et le « schéma départemental des centres bourgs » :

Service pilote : Direction des Solidarités Territoriales - Service des Politiques Territoriales et Européennes



Gouvernance :

En transversalité avec les différents services du Département

Cohésion sociale et solidarité entre les territoires et les générations

Production et consommation responsable

Epanouissement de tous les êtres humains

Préservation de la biodiversité et de la ressource

Lutte contre le changement climatique

Afin de traduire les grandes orientations fixées par le Département en termes d'amélioration de l'offre de service et dans le cadre de la mise en œuvre de la loi NOTRe, le Service des Politiques Territoriales et Européennes s'est attaché à lancer l'élaboration de grands schémas départementaux que sont essentiellement le «schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public », le « schéma départemental d'accès aux soins de proximité» et le « schéma départemental des bourgs-

centres ».

A partir d'une analyse territoriale menée en régie par les services du Département, ces schémas ont vocation à déterminer les politiques publiques à conduire sur l'ensemble du territoire et ainsi réduire les inégalités en matière d'accès aux services, en assurant :

- Une planification, un aménagement et un développement durable des territoires sur du long terme,
- Une approche globale et concertée avec l'ensemble des partenaires,
- Un déploiement territorialisé de l'offre des services au public en particulier en matière de démographie médicale (offre de soins de proximité à moins de 15 minutes de la population),
- Un pilotage et une animation en vue de favoriser la coordination et la concertation des différents acteurs.

DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE

Contrat territorial du bassin de la DOUE

Service pilote : Mission développement durable



Gouvernance :

Contrat entre l'Agence de l'eau Adour Garonne, le SIDE de la Région de Nontron, le PNR Périgord Limousin, la Chambre d'Agriculture et le Département

 Cohésion sociale et solidarité entre les territoires et les générations

 Production et consommation responsable

 Epanouissement de tous les êtres humains

 Préservation de la biodiversité et de la ressource

 Lutte contre le changement climatique

Le contrat de bassin de la Doue rassemble les acteurs du territoire, l'agence de bassin et les services de l'Etat dans le but de rétablir la qualité des milieux aquatiques. En effet, la ressource en eau potable de la retenue de Moulin Pinard ainsi que les activités de loisirs nautiques sur le Grand étang de Saint Estèphe sont menacées par la prolifération de cyanobactéries. Parmi les différentes actions menées depuis 2013, citons :

- La mise aux normes des assainissements collectifs et non collectifs : une centaine d'installations ANC sont concernées, 1 station d'assainissement collectif a été réhabilitée.
- Le changement des pratiques agricoles : un important travail d'animation et de conseil a permis de diminuer le phosphore répandu dans les prairies, et la mise en place de couverts végétaux en hiver
- La reconquête de la qualité des milieux aquatiques : 15 étangs ont été supprimés et 9 effacements d'étangs sont prévus en 2017. Cette action contribue à la disparition de « gîtes à cyanobactéries », et permet aux cours d'eau et zones humides de jouer leur rôle naturel. Sept étangs ont fait l'objet d'une acquisition par le Département via une procédure de préemption en cours sur le bassin; ces étangs feront l'objet d'un effacement en 2017-2018.

De plus, le Département effectue un suivi de la qualité des eaux superficielles dont les analyses sont confiées au Laboratoire départemental.

Plan Bois Energie

Service pilote : Aménagement de l'espace et transition énergétique (AETE)



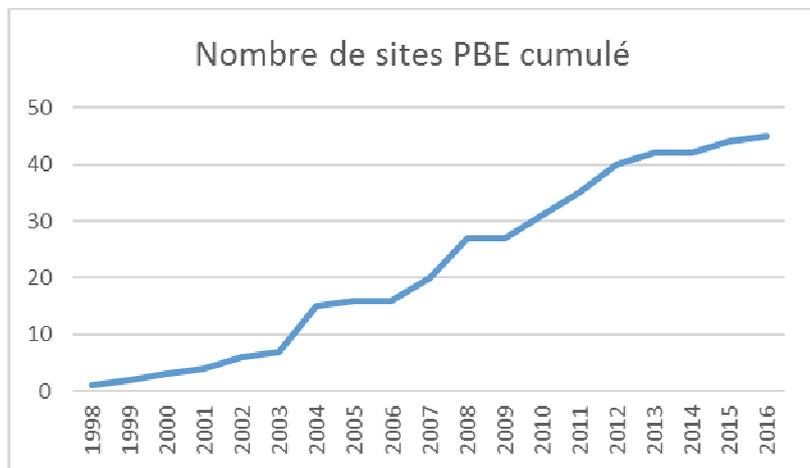
Gouvernance :

Comité de pilotage composé de l'ADEME, la Région, la Fédération Départementale des CUMA et le Département

Le Plan Bois Energie a permis la création de 45 chaufferies consommant 22 500 tonnes de bois chaque année, évitant ainsi la consommation de près de 7 000 Tep (1 tonne équivalent pétrole = 1 tonne de fioul) et l'émission de 16 700 tonnes de CO₂ dans l'atmosphère.

Le développement de cette énergie sur le département permet de dynamiser la filière du bois : des exploitants forestiers, aux sociétés d'entretien des chaufferies en passant par les structures de stockage et de transformation du bois.

-  Cohésion sociale et solidarité entre les territoires et les générations
-  Production et consommation responsable
-  Epanouissement de tous les êtres humains
-  Préservation de la biodiversité et de la ressource
-  Lutte contre le changement climatique



Marché de collecte des déchets

Service pilote : Aménagement de l'espace et transition énergétique (AETE)



Gouvernance :

Partagée entre services du département et partenaires extérieurs (groupement de commande)

-  Cohésion sociale et solidarité entre les territoires et les générations
-  Production et consommation responsable
-  Epanouissement de tous les êtres humains
-  Préservation de la biodiversité et de la ressource
-  Lutte contre le changement climatique

Le Département a élaboré un groupement de commande dans le cadre de son marché de collecte, transport et traitement des déchets des collectivités afin de répondre à une demande urgente.

En effet, depuis juillet 2016, la Communauté d'Agglomération du Grand Périgueux n'assure plus la collecte des déchets non ménagers dits assimilés des « gros producteurs ». Le Conseil Départemental a donc assuré la création et la coordination d'un groupement de commandes avec 14 membres différents tels que la Préfecture de Dordogne, la Direction Départementale des Territoires, la Direction Générale des Finances Publiques, le collège Jean Moulin de Coulounieix-Chamiers, les cités scolaires Laure Gatet et Bertran de Born, les lycées Jay de Beaufort, Albert Claveille, Pablo Picasso, le lycée d'enseignement général technique agricole la Peyrouse de Coulounieix-Chamiers, le Service Départemental d'Incendie et de Secours, le CROUS Bordeaux-Aquitaine, l'Association Gestionnaire du Restaurant Inter Administratif et la MFR de Périgueux.

Un appel d'offre européen a été lancé dans le cadre d'un marché public qui a été attribué suivant les préconisations du comité d'achat à l'entreprise société NCI ENVIRONNEMENT groupe PAPREC pour une durée d'un an renouvelable une fois.

Plan départemental Forêt-Bois 2016-2020

Service pilote : Aménagement de l'espace et transition énergétique (AETE)



Gouvernance :

Service de l'Aménagement de l'Espace et de la Transition Ecologique en partenariat avec Interbois Périgord



Cohésion sociale et solidarité entre les territoires et les générations



Production et consommation responsable



Epanouissement de tous les êtres humains



Préservation de la biodiversité et de la ressource



Lutte contre le changement climatique

La forêt représente en Dordogne un enjeu à la fois économique, environnemental et territorial. Si la surface forestière et le volume sur pied augmentent régulièrement, en revanche, la qualité de nombreux peuplements régresse suite aux aléas climatiques (tempête, sécheresse...) mais aussi du fait du manque de gestion et de renouvellement des peuplements. Cette situation est notamment imputable à un morcellement important des propriétés forestières (76% des propriétaires possèdent moins de 4 ha). Par ailleurs, la filière bois, second employeur industriel du département (3.800 emplois dans la filière forêt-bois-papier), représente un tissu de Petites et Moyennes Entreprises (PME) bien réparties sur le territoire, essentiel en milieu rural.

Or, une forêt bien gérée favorise la production de bois de qualité ; associée à une production locale dynamique qui mobilise et transforme ces bois, la filière forêt-bois est donc en mesure d'apporter des réponses probantes aux enjeux environnementaux (stockage du carbone, amélioration de la qualité des eaux, amélioration des bilans énergétiques de la construction...) et énergétiques de demain. Matériau écologique de plus en plus prisé dans la construction, le bois améliore la séquestration du carbone (1m³ de bois récolté et transformé stocke 1 tonne de CO₂) et redevient une source d'énergie locale et renouvelable.

En cofinçant avec la Région environ 500 ha de travaux par an, le Département participe au maintien de 22 emplois sur le territoire pour couper, débarder les bois, préparer les sols et planter les arbres. A cela s'ajoute l'activité des scieries, plus difficile à chiffrer.

Le plan départemental Forêt-bois 2016-2020 consiste donc à encourager le regroupement du foncier forestier pour lutter contre le morcellement et à améliorer le développement de l'exploitation de la forêt pour :

- Dynamiser la gestion des forêts en revalorisant les terrains à bon potentiel, occupés par des peuplements improductifs, en améliorant la qualité de production des bois.
- Soutenir les organismes forestiers qui assurent une animation indispensable auprès des propriétaires et les programmes de développement collectifs.
- Encourager le développement économique et la recherche en apportant un soutien aux entreprises de la filière.

Politique d'aménagement foncier

Service pilote : Aménagement de l'espace et transition énergétique (AETE)



Gouvernance :

Partenariat avec la Société d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural (SAFER) et l'Etablissement Public Foncier (EPF) Nouvelle Aquitaine, convention avec l'Agence Technique Départementale (ATD)

-  Cohésion sociale et solidarité entre les territoires et les générations
-  Production et consommation responsable
-  Epanouissement de tous les êtres humains
-  Préservation de la biodiversité et de la ressource
-  Lutte contre le changement climatique

Le Département met en œuvre une politique foncière globale, cohérente et innovante avec un objectif précis : encourager une utilisation du foncier en faveur du développement économique et de l'excellence environnementale. Dans ce cadre, le Département soutient les collectivités afin de les aider à répondre aux enjeux liés à l'habitat (renforcer l'offre en logements sociaux...), au développement économique (traiter les friches industrielles, disposer du foncier nécessaire à l'implantation de nouvelles entreprises...), à l'aménagement et au développement durables (limiter le mitage et l'étalement urbain, valoriser les terres agricoles, et préserver les milieux naturels), à l'attractivité des bourgs-centre et centres-villes, à la préservation des terres agricoles (favoriser l'installation de nouveaux agriculteurs).

Le Département met son expertise et son ingénierie au service des collectivités via :

- La mise à disposition d'outils de portage et de maîtrise du foncier fiables et reconnus : les Aménagements Fonciers Agricoles et Forestiers (AFAF) pour restructurer le parcellaire agricole et forestier, un partenariat avec la SAFER pour préserver du foncier agricole et faciliter l'installation de nouveaux agriculteurs, l'adhésion du Département à l'Etablissement Public Foncier (EPF) Nouvelle Aquitaine, la numérisation du cadastre.
- La création d'une veille foncière réactive : pour informer les collectivités en temps réel, avec des alertes mails, des mouvements en cours sur leur territoire
- L'accompagnement des collectivités dans la réalisation de leurs projets avec le concours de l'Agence Technique Départementale (ATD)

Charte qualité pour la bonne réalisation des études en ANC

Service pilote : Gestion de l'eau
(GEAU)



Gouvernance :

Comité de suivi de la charte (Agence de l'Eau,
Département, 5 SPANC)

 Cohésion sociale et solidarité entre les territoires et les générations

 Production et consommation responsable

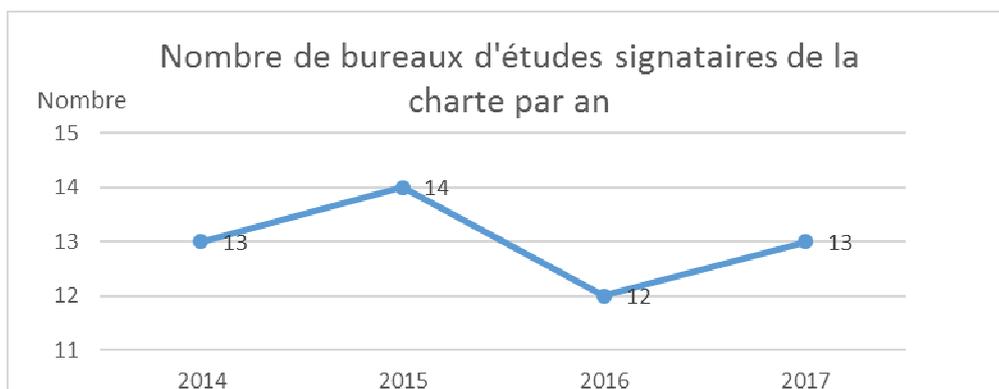
 Epanouissement de tous les êtres humains

 Préservation de la biodiversité et de la ressource

 Lutte contre le changement climatique

En Assainissement Non Collectif (ANC), la filière de traitement doit être adaptée à la taille de l'habitation, à la surface disponible et à la nature des sols. Aussi, le Service Public d'Assainissement Collectif (SPANC) doit s'appuyer sur une étude de sol réalisée par un bureau d'études spécialisé afin de s'assurer du bien-fondé de la filière proposée et de la justification de son coût, l'impact financier pour l'utilisateur pouvant être important. En l'absence d'une réglementation définissant le cadre de ce type d'étude, le Département de la Dordogne, en concertation avec l'Agence de l'Eau, les SPANC et les bureaux d'étude, a élaboré une Charte qualité. Elle a pour objectif de préciser la méthodologie mise en place par les bureaux d'études signataires pour la réalisation d'une étude de conception à la parcelle. Les bureaux d'études signataires s'engagent à prendre en compte, autant que possible, les souhaits du maître d'ouvrage avec, comme objectif premier, la protection de la santé publique, de la qualité des ressources en eau et du milieu naturel et le fonctionnement pérenne du système. L'étude de conception à la parcelle engage la responsabilité de son auteur, ce dernier doit donc être titulaire d'un contrat d'assurance garantissant sa responsabilité civile pour ce type d'étude ainsi que sa garantie décennale.

Chaque année, le Département fournit aux SPANC une liste exhaustive des bureaux d'études signataires de la charte afin de conseiller les particuliers.



Lutte contre le moustique-tigre

Service pilote : Milieux naturels et biodiversité (MNB)



Gouvernance :

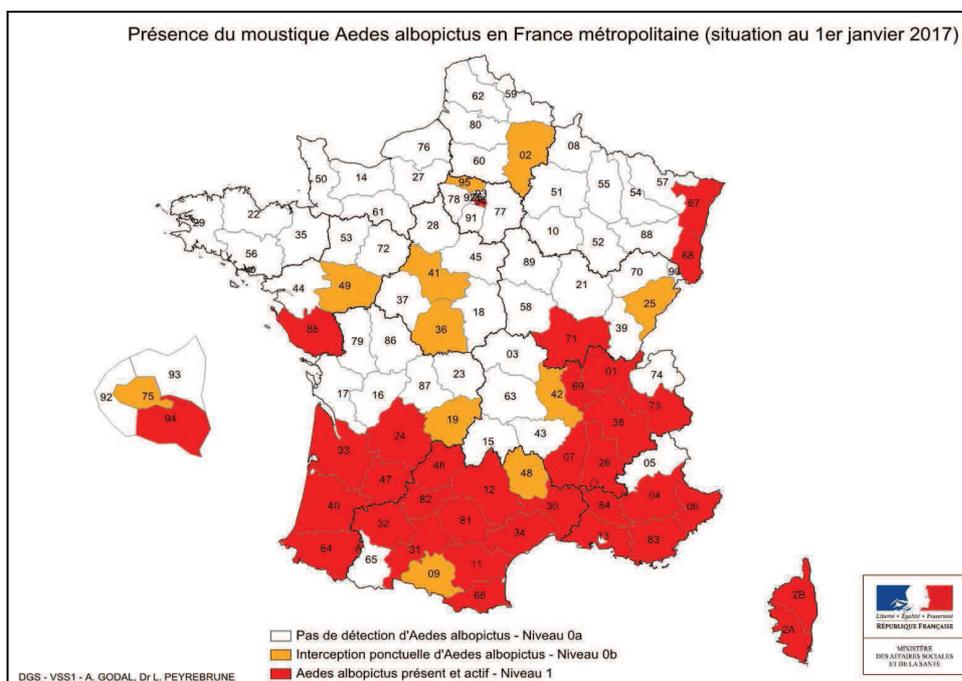
Convention de coopération avec l'EID Méditerranée

-  Cohésion sociale et solidarité entre les territoires et les générations
-  Production et consommation responsable
-  Epanouissement de tous les êtres humains
-  Préservation de la biodiversité et de la ressource
-  Lutte contre le changement climatique

Le moustique tigre (*Aedes albopictus*) est un insecte originaire d'Asie du Sud-Est. C'est l'une des cent espèces les plus invasives au monde. Elle est présente dans 100 pays répartis sur les cinq continents. Arrivé en 2004 par la frontière italienne, il colonise aujourd'hui une bonne moitié sud de la France. Par arrêté ministériel du 20 novembre 2015, le département de la Dordogne a été intégré à la liste des départements où les moustiques constituent une menace pour la santé de la population. La Dordogne est classée au niveau 1 du plan anti-dissémination du chikungunya et de la dengue en métropole. Ces deux maladies sont des arboviroses qui peuvent être transmises par le moustique tigre ; le virus Zika complète aujourd'hui la liste. Une convention de coopération entre le Département et EID Méditerranée (Entente interdépartementale pour la démoustication du littoral méditerranéen) a été signée pour mettre en place la première campagne de surveillance 2016 pour un montant de 49.000 €. Suite à des signalements, 4 enquêtes ont été commandées à la demande de l'ARS durant la saison estivale pour un total de 6.800 €. Aucune opération n'a nécessité de traitement.

La campagne de surveillance 2016 (54 pièges sur 27 communes) a montré que le moustique tigre était durablement installé sur la commune de Bergerac et qu'il n'avait pas encore colonisé d'autres sites surveillés.

Habituellement ce moustique s'installe et se multiplie durant quelques temps, avant de s'installer progressivement aux alentours ou plus loin en profitant des moyens de transports tels que les voitures, camions pour les adultes, et récipients divers pour les larves.



LABORATOIRE DEPARTEMENTAL D'ANALYSE ET DE RECHERCHE

Convention de collaboration du LDAR

Service pilote : Laboratoire Départemental d'Analyse et de Recherche



Gouvernance :

LDAR, le laboratoire national de référence et les différents laboratoires privés et départementaux

-  Cohésion sociale et solidarité entre les territoires et les générations
-  Production et consommation responsable
-  Epanouissement de tous les êtres humains
-  Préservation de la biodiversité et de la ressource
-  Lutte contre le changement climatique

La notoriété du Laboratoire Départemental lui permet d'engager des collaborations avec des laboratoires privés pour tester des nouvelles techniques d'analyse et des nouveaux matériels. Elles permettent ainsi à l'équipe du laboratoire d'acquérir des compétences nouvelles. Ces compétences sont mises à profit pour développer des techniques novatrices. Elles même sont génératrices de solutions nouvelles d'analyses ou de production de réactifs. Elles contribuent à l'essor de l'activité et génèrent de l'emploi.



DIRECTION DE L'AMENAGEMENT ET DES MOBILITES

SERVICE DES TRANSPORTS

Transpérigord

Service pilote : Service des transports



Gouvernance :

Délégation de service public

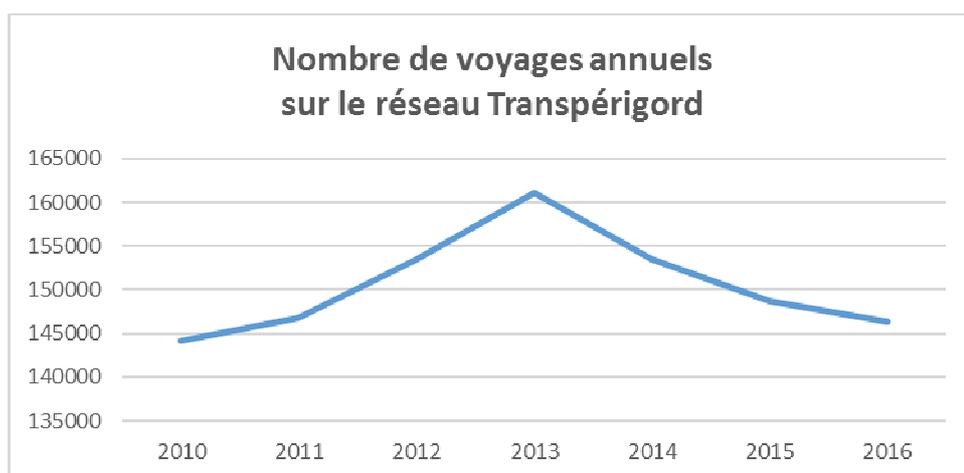
-  Cohésion sociale et solidarité entre les territoires et les générations
-  Production et consommation responsable
-  Epanouissement de tous les êtres humains
-  Préservation de la biodiversité et de la ressource
-  Lutte contre le changement climatique

En 2006, la fréquentation des lignes interurbaines départementales était en baisse, la décision a été prise de relancer leur attractivité.

Un tarif unique à 2 €, quelle que soit la ligne et la distance, a été instauré. Ce tarif perdure et s'est étoffé de carnets de 10 voyages à 14 € et d'un abonnement mensuel de 40 € et d'un tarif à 1 € pour les jeunes âgés de moins de 25 ans demandeurs d'emplois.

Les véhicules sont équipés pour les personnes à mobilité réduite (plateforme élévatrice, girouette et annonce sonore) et un service d'accompagnement personnalisé à la demande est proposé, à bord des véhicules, sous condition de réservation 36 heures à l'avance auprès de Transpérigord sur les points d'arrêt signalés sur les fiches horaires.

Ce choix permet aussi d'agir pour baisser les émissions de CO₂ liées au transport individuel.



Distribution de gilets de sécurité dans le cadre de l'opération « Bien vu »

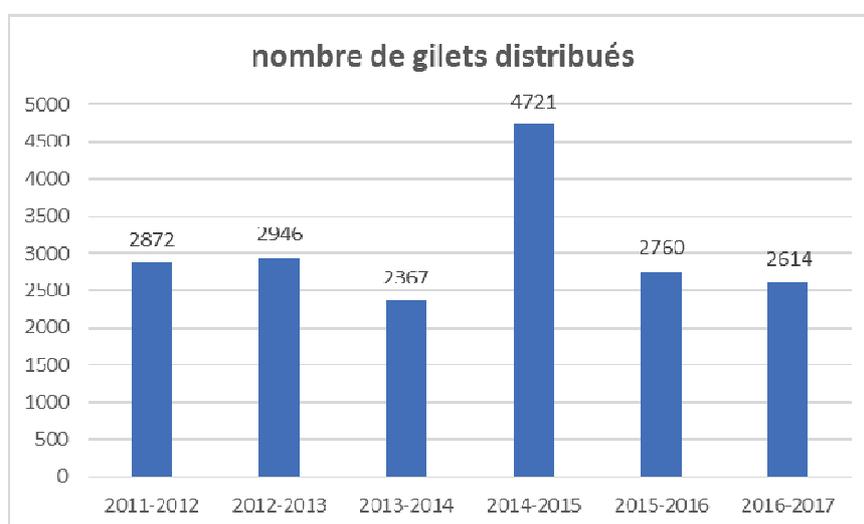
Service pilote : Service des transports

Gouvernance : 

Service des Transports, ADATEEP et syndicats de Transports

-  Cohésion sociale et solidarité entre les territoires et les générations
-  Production et consommation responsable
-  Epanouissement de tous les êtres humains
-  Préservation de la biodiversité et de la ressource
-  Lutte contre le changement climatique

Dans le cadre de l'opération de sécurité « bien vu », des Syndicats de transport et des communes volontaires se sont rapprochés du Département afin que celui-ci finance et distribue des gilets de sécurité aux élèves utilisateurs des transports scolaires qui attendent le car ou se rendent au point d'arrêt.



DIRECTION DES BATIMENTS DEPARTEMENTAUX

Politique énergétique pour le patrimoine départemental

Service pilote : Direction des Bâtiments Départementaux

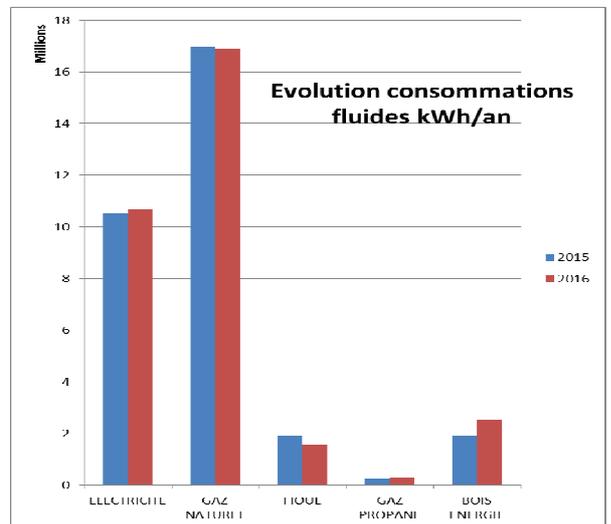
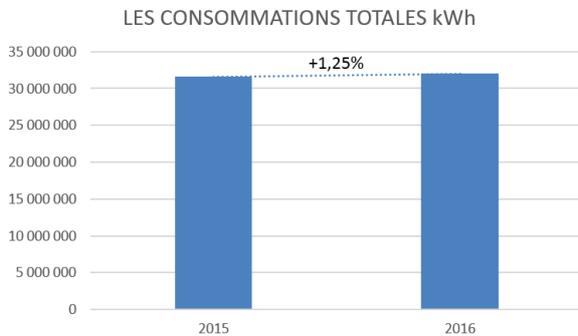
Gouvernance : 

Direction des Bâtiments Départementaux

-  Cohésion sociale et solidarité entre les territoires et les générations
-  Production et consommation responsable
-  Epanouissement de tous les êtres humains
-  Préservation de la biodiversité et de la ressource
-  Lutte contre le changement climatique

C'est dans le cadre d'un système de management de l'énergie que la Direction des Bâtiments assure un suivi des consommations des fluides (eau – gaz – électricité...).

Ce suivi permet de prioriser les interventions et de planifier les travaux. Une meilleure isolation, l'utilisation de matériel ou de technique économe en énergie ainsi que le recours aux énergies renouvelables forment un ensemble œuvrant pour réduire nos émissions de gaz à effet de serre.



Raccordement du collège Jean Moulin au réseau de chaleur bois

Service pilote : Direction des Bâtiments Départementaux



Gouvernance :

Direction des Bâtiments Départementaux et Commune de Coulounieix-Chamiers

- Cohésion sociale et solidarité entre les territoires et les générations
- Production et consommation responsable
- Epanouissement de tous les êtres humains
- Préservation de la biodiversité et de la ressource
- Lutte contre le changement climatique

Le réseau de chaleur bois, implanté boulevard Jean-Moulin, dessert un maximum de structures dans un périmètre le plus rapproché possible. En plus du collège Jean Moulin de Coulounieix-Chamiers et les deux gymnases qui sont raccordés à ce réseau de chaleur bois, sont également concernés des logements sociaux, le groupe scolaire Eugène-Le-Roy, le CCAS, le Pays, la cuisine centrale, la mairie, le bureau de police, l'église et ses annexes.

Cette chaudière bois a une puissance de 1.33Mw et cela représente pour l'ensemble des structures une consommation de 1900 tonnes de bois/an.

Concernant le collège Jean Moulin, ce projet a permis de réduire les émissions de CO² de 80 tonnes en 2016.

Projets 2017/2018

Premier bilan énergétique

Service pilote : Direction des Bâtiments Départementaux



Gouvernance :

Direction des Bâtiments Départementaux

Cohésion sociale et solidarité entre les territoires et les générations

Production et consommation responsable

Epanouissement de tous les êtres humains

Préservation de la biodiversité et de la ressource

Lutte contre le changement climatique

La Direction des Bâtiments a réalisé un premier bilan énergétique annuel (basé sur les consommations de fluide de l'année 2016). La Direction des Bâtiments va faire l'acquisition d'un logiciel de gestion énergétique fin 2017 qui permet de réaliser :

- Des études énergétiques de haut niveau.
- Des ratios de production (connaître les consommations énergétiques par unité produite).
- La gestion de la qualité de réseau.

L'exploitation de l'information acquise se fera sous une forme graphique ou par des tableaux.

Il permettra une supervision énergétique complète d'analyseurs de réseaux, compteurs, protecteurs différentiels.

Accord Cadre

Service pilote : Direction des Bâtiments Départementaux



Gouvernance :

Direction des Bâtiments Départementaux

Cohésion sociale et solidarité entre les territoires et les générations

Production et consommation responsable

Epanouissement de tous les êtres humains

Préservation de la biodiversité et de la ressource

Lutte contre le changement climatique

La Direction des Bâtiments Départementaux passe un accord-cadre sur l'achat d'électricité comprenant une clause optionnelle pour la fourniture d'électricité d'origine renouvelable (notification en novembre 2017).

Réseau de Chaleur bois des 2 rives

Service pilote : Direction des Bâtiments Départementaux



Gouvernance :

Ville de Périgueux

Cohésion sociale et solidarité entre les territoires et les générations

Production et consommation responsable

Epanouissement de tous les êtres humains

Préservation de la biodiversité et de la ressource

Lutte contre le changement climatique

Plusieurs bâtiments départementaux seront raccordés au réseau de chaleur des deux rives (bois énergie) : le Collège et le Gymnase Montaigne, le Centre de la Communication, l'Espace F Mitterrand et les Archives départementales et Service Départemental d'Incendie et de Secours.

Isolation du Collège du Bugue

Service pilote : Direction des Bâtiments Départementaux



Gouvernance :

Direction des Bâtiments Départementaux



Cohésion sociale et solidarité entre les territoires et les générations



Production et consommation responsable



Epanouissement de tous les êtres humains



Préservation de la biodiversité et de la ressource



Lutte contre le changement climatique

La Direction des Bâtiments Départementaux va procéder à l'isolation par l'extérieur du collège du Bugue pour une meilleure performance énergétique de la structure.

DIRECTION DU PATRIMOINE ROUTIER, PAYSAGER ET DES MOBILITES

Schéma Départemental des Aires de Repos

Service pilote : DPRPM – Pôle Paysages et Espaces verts



Gouvernance :

En transversalité interne



Cohésion sociale et solidarité entre les territoires et les générations



Production et consommation responsable



Epanouissement de tous les êtres humains



Préservation de la biodiversité et de la ressource



Lutte contre le changement climatique

Le schéma départemental des aires de repos élaboré par le Département de la Dordogne a pour objectif une meilleure répartition des aires sur le territoire et un redéploiement des moyens de gestion. Ce schéma vise à offrir des espaces d'arrêt temporaire équipés aux usagers et aux touristes en correspondance avec la qualité de notre patrimoine. L'inventaire réalisé en 2017 fait état de 60 aires à conserver. Les besoins sont estimés à 69 aires sur l'ensemble du territoire. Il conviendrait donc à l'avenir de réaliser ou d'identifier 9 nouvelles aires.

Schéma Départemental Des Aires de Covoiturage

Service pilote : DPRPM- Pôle Paysage et Espaces verts



Gouvernance :

En transversalité interne

-  Cohésion sociale et solidarité entre les territoires et les générations
-  Production et consommation responsable
-  Epanouissement de tous les êtres humains
-  Préservation de la biodiversité et de la ressource
-  Lutte contre le changement climatique

Le Schéma Départemental des Aires de Covoiturage a pour objectif d'accompagner le développement de cette pratique. Cet essor repose sur la création d'aménagements sécurisés, équipés et balisés pour répondre aux besoins des usagers.

A ce jour, trois aires de covoiturations sous maîtrise d'ouvrage départementale ont été réalisées sur les communes de La Bachellerie, Sourzac et Saint Astier et une quatrième est en cours de réalisation sur la commune de Sarlat.

Le Département a également participé à l'aménagement des aires de covoiturage sur les communes de Thiviers et Mareuil sur Belle en prenant à sa charge la fabrication et la pose de la signalisation de position (le totem) et de jalonnement.

Label Eco-jardin

Service pilote : DPRPM- Pôle Paysage et Espaces verts



Gouvernance :

Réalisation par le pôle en respectant le cahier des charges du label

-  Cohésion sociale et solidarité entre les territoires et les générations
-  Production et consommation responsable
-  Epanouissement de tous les êtres humains
-  Préservation de la biodiversité et de la ressource
-  Lutte contre le changement climatique

Le label EcoJardin est un outil de communication et de reconnaissance à destination du public, des équipes d'entretien et des élus.

Depuis 2013, le parc François Mitterrand à Périgueux bénéficie du label éco-jardin. Il poursuit ce projet d'amélioration lié au label qui est renouvelé en 2016 pour 3 ans. Notre collectivité est d'ailleurs l'unique Département en France à avoir obtenu cette distinction.

Pour ce faire, les agents des espaces verts sont dans l'obligation de respecter un cahier des

charges strict. Les recommandations portent sur les économies d'eau, l'abandon des produits phytosanitaires et herbicides, la maîtrise des consommations d'énergie (carburants des engins ; éclairage du site...) ainsi que sur la médiation pédagogique.



Refuge LPO

Service pilote : DPRPM- Pôle Paysage et Espaces verts



Gouvernance :

Réalisation par le pôle en respectant le cahier des charges de cet agrément

-  Cohésion sociale et solidarité entre les territoires et les générations
-  Production et consommation responsable
-  Epanouissement de tous les êtres humains
-  Préservation de la biodiversité et de la ressource
-  Lutte contre le changement climatique

« REFUGE LPO » est un agrément (non contractuel) de la Ligue pour la Protection des Oiseaux qui est accordé à tout terrain sur lequel est initiée une démarche de valorisation de la nature. Créer un REFUGE LPO, c'est mener une action concrète et simple pour aider la nature, les oiseaux et participer au quotidien à la protection de la vie sauvage sur son terrain. C'est aussi respecter l'environnement en adoptant chez soi des gestes écocitoyens.



Le Parc François Mitterrand à Périgueux est intégré au réseau national Refuge LPO depuis 2016. Pour mémoire, le site du Parcot a obtenu cet agrément en 2011.

Charte « 0 pesticide »

Service pilote : DPRPM- Pôle Paysage et Espaces verts



Gouvernance :

En transversalité interne

-  Cohésion sociale et solidarité entre les territoires et les générations
-  Production et consommation responsable
-  Epanouissement de tous les êtres humains
-  Préservation de la biodiversité et de la ressource
-  Lutte contre le changement climatique

Conscient de la richesse mais aussi de la fragilité de ses territoires, le Département, en s'appuyant sur son expérience (notamment en matière de gestion des espaces verts et des routes), a mis en place « la Charte 0 Herbicide » en 2012. Il a fait évoluer cette charte « en Charte 0 Pesticide » en 2016.

La charte « 0 Pesticide » propose une démarche d'excellence environnementale pour concevoir et entretenir les espaces publics (Parcs Jardins, voiries, cimetières, terrains de sport, etc..) en supprimant définitivement les pesticides. C'est un changement de pratique qui ne se limite pas uniquement à l'arrêt des herbicides mais permettra également d'étendre la démarche aux autres traitements insecticides et fongicides utilisés pour maîtriser certains ravageurs (ex : la pyrale du buis, etc.), les

maladies (cylindrocladium, fusariose, Volutella, etc.) ou les herbes indésirables sur les terrains de sport.

Toutes les communes et les EPCI du Département doivent adhérer à la « Charte 0 Pesticide » dans le cadre de la nouvelle politique de Contractualisation du Territoire pour bénéficier des accompagnements financiers du Département. Les Communes et des EPCI délibèrent et s'engagent à établir un plan d'amélioration de leurs pratiques.

La

Charte zéro pesticide, c'est :

- 286 collectivités signataires contre une centaine dans le rapport 2015
- 334 agents formés aux nouvelles techniques d'entretien
- 15 sessions de formation soit 130 communes représentées
- 60 plans de désherbage réalisés et 15 en cours
- 20 réunions publiques organisées en 2016 (communale, intercommunale, cantonale)
- 10 interventions par an hors département
- 2 techniciens au Pôle Paysage et Espaces Verts et 8 référents UA.



Convention d'engagement volontaire dans le cadre de l'entretien des routes

Service pilote : pilotage et maîtrise d'ouvrage DPRPM

Gouvernance : 

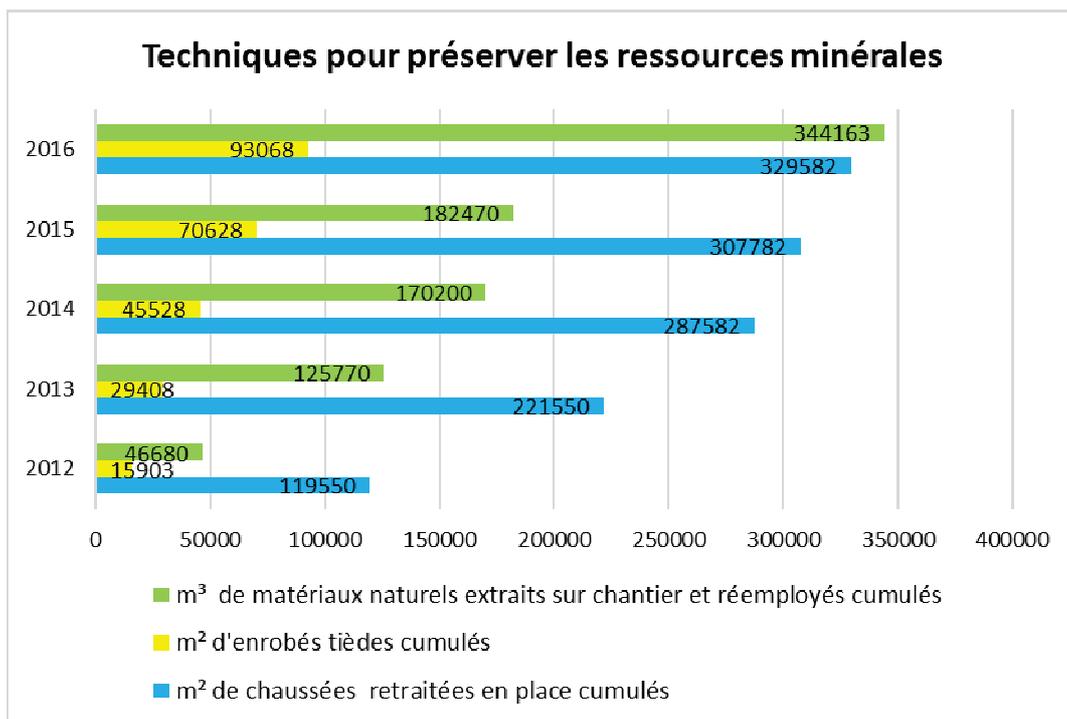
Comité de suivi avec l'ensemble des institutionnels signataires

-  Cohésion sociale et solidarité entre les territoires et les générations
-  Production et consommation responsable
-  Epanouissement de tous les êtres humains
-  Préservation de la biodiversité et de la ressource
-  Lutte contre le changement climatique

A travers la « Convention d'Engagement volontaire » initiée dans le cadre du « Grenelle 2 », le Département a confirmé son engagement dans une politique d'entretien routier plus respectueuse de l'environnement en augmentant notamment le tonnage d'enrobés tièdes et le volume de retraitement en place.

Agissant dans de nombreux domaines, cette convention permet, en favorisant le recours à des techniques routières économes, de :

- Réduire les émissions de gaz à effet de serre et la consommation d'énergie
- Préserver les ressources non renouvelables
- D'accroître la performance environnementale des chantiers en diminuant leur empreinte environnementale.



Label Département Fleuri et Label Villes et Villages Fleuris

Service pilote : DPRPM- Pôle Paysage et Espaces Verts



Gouvernance :

Pôle Paysage et Espaces verts et les collectivités en respectant le cahier des charges des labels

- Cohésion sociale et solidarité entre les territoires et les générations
- Production et consommation responsable
- Epanouissement de tous les êtres humains
- Préservation de la biodiversité et de la ressource
- Lutte contre le changement climatique

Le Département a obtenu en 2016 le Label National « Département Fleuri » récompensant le travail réalisé pour le déploiement du label VVF et l'implication de l'ensemble des services dans le développement touristique.

Pour encourager les collectivités dans la démarche du fleurissement le Conseil départemental s'engage dans une nouvelle dynamique pour accompagner les communes à promouvoir leur territoire et avoir une reconnaissance auprès du grand public. Le Pôle Paysage et Espaces verts accompagne les techniciens et les élus des Communes en leur permettant d'accéder à un réseau de compétences, à une charte des bonnes pratiques, à des formations, des outils de communication, des échanges entre praticiens...

En 2016, le nombre de communes labellisées en Dordogne passe de 26 à 31.

Actuellement 82 communes sont inscrites au concours départemental contre 67 en 2014.



Plan de Gestion Raisonnée des Dépendances Vertes Routières

Service pilote : DPRPM- Pôle Paysage et Espaces Verts



Gouvernance :

Pôle Paysage et Espaces Verts en transversalité avec d'autres services

-  Cohésion sociale et solidarité entre les territoires et les générations
-  Production et consommation responsable
-  Epanouissement de tous les êtres humains
-  Préservation de la biodiversité et de la ressource
-  Lutte contre le changement climatique

Devant une grosse évolution des pratiques, le Département révisé actuellement son premier plan de gestion raisonnée des dépendances vertes. Dans ce second plan, pour aller encore plus loin dans la gestion raisonnée, le Pôle Paysage et Espaces Verts anime 4 groupes de travail :

- Fauchage / Débroussaillage : optimisation des moyens « faucher moins-faucher mieux »
- Elagages et Déchets Verts : mécanisation de l'atelier d'élagage avec un broyeur haut rendement et valorisation des produits de broyage 4000 m³ valorisé en chaufferie bois, 1000 m³ en Aménagements Paysagers, 150 m³ dans le cadre des projets de compostage avec différents établissements publics de Dordogne. La Dordogne est le 1er département en France à mettre en œuvre cette technique.
- Bassins et Ouvrages d'art : Projet d'amélioration en cours (conception, gestion)
- Végétations invasives : intégrer cette problématique dans toute les interventions et participer activement à contenir le développement de l'ambrosie (problème de santé publique).

DIRECTION DES SYSTEMES D'INFORMATION ET DU NUMERIQUE

Mise en œuvre de l'accès au haut-débit pour tous les citoyens

Service pilote : Syndicat Mixte Périgord Numérique



Gouvernance :

Syndicat Mixte Périgord Numérique et DSIN

-  Cohésion sociale et solidarité entre les territoires et les générations
-  Production et consommation responsable
-  Epanouissement de tous les êtres humains
-  Préservation de la biodiversité et de la ressource
-  Lutte contre le changement climatique

Véritable enjeu pour la compétitivité et le développement des territoires, l'Aménagement Numérique du Département, permet l'accès des Périgourdins aux usages numériques de demain, dans des domaines aussi variés que la santé l'éducation, le télétravail, la culture et les loisirs, l'e-administration... Avec le Très Haut Débit, le Département construit les outils indispensables de développement dans ce monde connecté dans lequel les territoires devront créer de la valeur ajoutée.

En 2016 le Syndicat mixte Périgord Numérique a lancé la première phase du Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique (SDTAN) qui va permettre de déployer le très haut débit (THD) sur l'ensemble de notre territoire. Les travaux ont été lancés sur une trentaine de sites.

Haut-débit

Service pilote : Syndicat Mixte Périgord Numérique



Gouvernance :

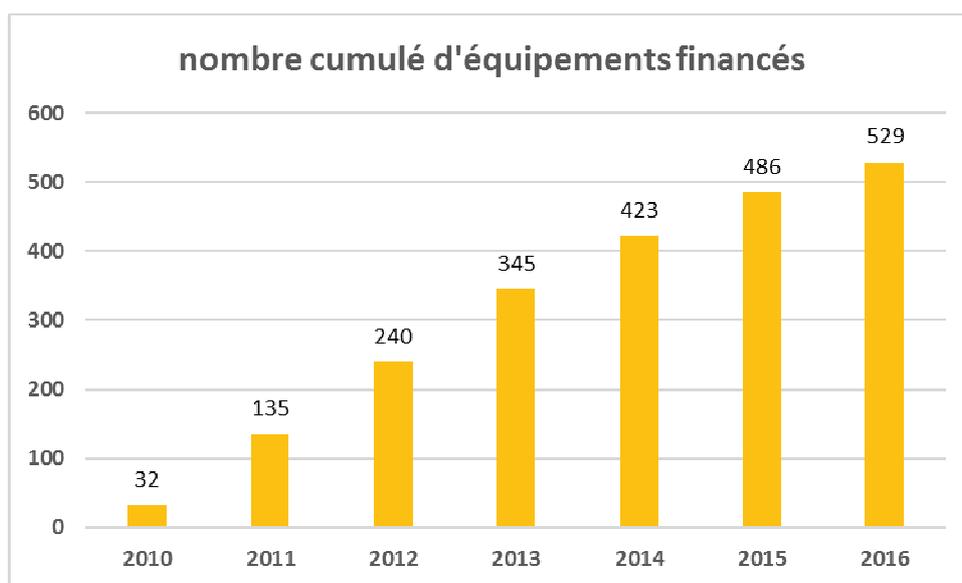
DSIN et Syndicat Mixte Périgord Numérique

-  Cohésion sociale et solidarité entre les territoires et les générations
-  Production et consommation responsable
-  Epanouissement de tous les êtres humains
-  Préservation de la biodiversité et de la ressource
-  Lutte contre le changement climatique

Le Conseil départemental apporte une aide à l'acquisition d'équipement internet haut débit par satellite. Cette aide créée en 2010, est destinée aux particuliers (résidence principale) et aux entreprises qui ne peuvent se raccorder à l'internet haut débit filaire ou hertzien.

Cette opération permet de compléter la couverture territoriale assurée par les opérateurs privés et le Nœud de Raccordement des Abonnés en Zones d'Ombre (NRAZO). Elle contribue à assurer une égalité territoriale devant l'accès aux Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication (NTIC).

Depuis décembre 2016, le Département a confié cette mission au Syndicat Mixte Périgord Numérique.



Elaboration du Schéma Directeur du Numérique

Service pilote : DSIN



Gouvernance :

DSIN et les services départementaux

-  Cohésion sociale et solidarité entre les territoires et les générations
-  Production et consommation responsable
-  Epanouissement de tous les êtres humains
-  Préservation de la biodiversité et de la ressource
-  Lutte contre le changement climatique

Suite au bilan du précédent Schéma Directeur du Système d'Information, la collectivité a lancé, au cours de l'année 2016, l'élaboration d'un nouveau Schéma Directeur du Numérique (SDN) qui a laissé une grande part à la concertation avec les agents.

Cette nouvelle génération de portefeuille de projets va permettre la transformation numérique qui va proposer aux citoyens-usagers de nos services publics, de nouveaux usages plus modernes, plus rapides tout en préservant la proximité et le contact indispensables à nos missions.

Le premier Comité de Pilotage a déterminé 3 axes majeurs :

Axe 1 : Faire du Département un acteur majeur de la transformation numérique de proximité du territoire.

Axe 2 : Déployer de nouveaux usages numériques pour faciliter les échanges internes/externes/ avec les partenaires en ouvrant le système d'information aux agents quel que soit leur lieu de travail, aux partenaires et aux usagers.

Axe 3 : Accompagner l'ensemble des agents dans une appropriation d'une culture de la donnée pour développer le pilotage

Ces orientations sont déclinées en projets que chaque Direction et service va porter en fonction de ces attributions. Un portefeuille de projets est en cours en finalisation.

Favoriser la mise en œuvre d'outils collaboratifs

Service pilote : DSIN



Gouvernance :

En collaboration avec les services concernés

-  Cohésion sociale et solidarité entre les territoires et les générations
-  Production et consommation responsable
-  Epanouissement de tous les êtres humains
-  Préservation de la biodiversité et de la ressource
-  Lutte contre le changement climatique

Micorsoft Office 365

Cette solution collaborative a pour objectif d'améliorer la qualité des prestations destinées aux services départementaux. Il a démarré en 2016 et prend en compte les situations de mobilité et les besoins de collaboration entre services et avec les partenaires.

Les solutions suivantes ont été déployées et des formations mises en œuvre à la DSIN sur l'accompagnement aux usages :

- Messagerie électronique : Exchange Online avec 50 Go de capacité
- Partage et stockage de fichiers en ligne avec 1000 To
- Réseau social d'entreprise (Yammer)
- Solution intranet / extranet Sharepoint

Des solutions matérielles ont été acquises : écrans multimédias avec caméra et solution de visioconférence pour la DPRPM, la DSIN, et l'Hôtel du Département.

Dématérialisation des nouveaux contrats de territoire

Au cours de l'année 2016, les nouveaux contrats de territoire ont été élaborés par la Direction des territoires et du développement, avec pour objectif la dématérialisation de la gestion de ces contrats. Un portail Extranet, s'appuyant sur le logiciel de gestion des subventions PROGOS, a été adapté et mis en ligne. En complément, et pour accompagner la volonté de mutualisation de l'ingénierie départementale, un espace collaboratif d'échange pour les services et les élus départementaux est disponible pour faciliter la construction des projets et en assurer le suivi.

Dématérialisation Ressources humaines

La dématérialisation de l'exemplaire des fiches de paye conservé par la DRH dans le dossier agent électronique a été préparée courant 2015, sa mise en œuvre est opérationnelle depuis janvier 2016.

Cette nouvelle pratique permet l'économie du papier, d'impression, le temps de manipulation et de rangement des exemplaires dans les armoires d'archives à la DRH, soit 6 jours par mois.

Suivi des activités DPRPM : Mise en œuvre du logiciel ATAL pour PPEV

Le logiciel TRUST de suivi d'activité de la Direction des Paysages et Espaces Verts est remplacé par le logiciel ATAL pour intégrer la gestion des commandes, des stocks. Les travaux de paramétrage et reprise de données ont démarré début 2015, l'appropriation par les utilisateurs s'est bien passée, et l'usage est maintenant élargi aux agents d'entretien et gardiens sur les sites départementaux.

Poursuite de la modernisation des sites départementaux

Service pilote : DSIN



Gouvernance :

DSIN

-  Cohésion sociale et solidarité entre les territoires et les générations
-  Production et consommation responsable
-  Epanouissement de tous les êtres humains
-  Préservation de la biodiversité et de la ressource
-  Lutte contre le changement climatique

Ce projet a pour objectif d'améliorer la qualité des prestations destinées aux services départementaux. Les infrastructures réseaux et téléphoniques de certains sites (DRPP/LDAR, Agence Culturelle Départementale, Direction générale, ...) ont été migrées afin de permettre de nouveaux usages (wifi, téléphonie par le réseau, gestion technique centralisée).

A ce jour près de 2000 agents peuvent communiquer par téléphone au travers du réseau informatique sans surcoût.

Ces optimisations ont permis de continuer à réduire les coûts de fonctionnement par la suppression des équipements de téléphonie distant, la résiliation d'abonnements opérateurs, et la suppression des coûts de communications téléphoniques intersites.

Projets 2017 :

- L'acquisition de nouveaux serveurs (passage de 100 serveurs il y a 7 ans à 20 aujourd'hui) permettant une baisse de la consommation énergétique.
- La démarche de mise en veille des ordinateurs, le mode veille permettant de réduire la consommation d'électricité de l'ordinateur après une certaine période d'inactivité.
- La mesure de consommation de certains appareils vieillissants (consommation 300 watts) et le remplacement de ceux-ci par des appareils plus récents.

DIRECTION DE LA SOLIDARITE ET DE LA PREVENTION

POLE AIDE SOCIALE A L'ENFANCE (ASE)

Initiatives pour l'Emploi des Jeunes (IEJ)

Service pilote : Pôle Aide Sociale à l'Enfance



Gouvernance :

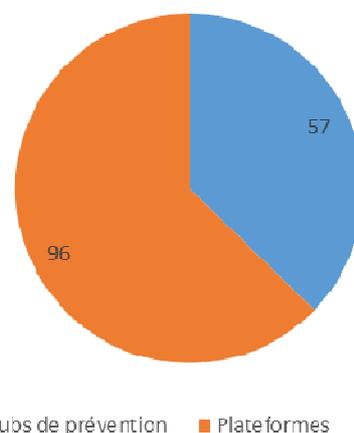
Pôle Aide Sociale à l'Enfance – clubs de prévention – plateformes territoriales

-  Cohésion sociale et solidarité entre les territoires et les générations
-  Production et consommation responsable
-  Epanouissement de tous les êtres humains
-  Préservation de la biodiversité et de la ressource
-  Lutte contre le changement climatique

Le programme « Initiatives pour l'Emploi des Jeunes » a permis au Département de mettre en œuvre l'opération « Repérer, coordonner et proposer un parcours d'accompagnement des jeunes NEET ». Le public « NEET » fait référence aux jeunes âgés de 16 à 25 ans, qui ne sont ni en formation, ni scolarisés et qui sont sans emploi (Neither in Employment nor in Education nor Training). Elle a débuté au 1^{er} janvier 2015 et s'achève au 31 décembre 2017. Le programme a été organisé autour de deux types d'intervention :

- Les clubs de prévention interviennent dans le cadre du repérage et de l'accompagnement. Il en existe 3 sur le Département : Le Chemin à Périgueux, l'Atelier à Bergerac et Itinérance à Sarlat-la-Canéda. Le repérage s'effectue grâce au travail de rue qui est le cœur de métier de la prévention spécialisée. Les jeunes repérés sont, s'ils le souhaitent, orientés sur les plateformes territoriales et les chantiers éducatifs. Ceux-ci sont également organisés par les clubs de prévention, en lien avec le secteur associatif et les collectivités territoriales.
- Les plateformes territoriales se réunissent environ une fois par mois. Il existe 4 plateformes sur le département : Périgueux, Bergerac, Sarlat/Hautefort et Mussidan/Ribérac/Nontron. Elles sont composées de l'ensemble des partenaires pouvant intervenir dans l'accompagnement des jeunes NEET : Unités territoriales, Clubs de Prévention, Missions Locales, Pôle Emploi, Education Nationale, Protection Judiciaire de la Jeunesse... Leur but est de proposer une orientation pour les jeunes qui leur sont présentés (retour à l'école, entrée en formation, accompagnement vers l'emploi, suivi mission locale dans le cadre de la Garantie Jeune, suivi santé...)

Jeunes ayant bénéficié du dispositif IEJ



Projets 2017

Expérimentation transversale avec les services des sports et de la culture : faire venir le sport et la culture dans les maisons d'enfants.

Expérience en 2017 dans l'établissement La Vallée à Lalinde : 1 éducateur sportif du CD a fait une séance. A développer dans les autres maisons.

Expérience en 2017 avec le service de la culture : l'établissement Notre Dame à Port Ste Foy a accueilli une artiste est restée plusieurs mois et a créé une œuvre avec les enfants.

POLE REVENU DE SOLIDARITE ACTIVE – LUTTE CONTRE L'EXCLUSION

La santé au service de l'insertion : Accompagnement infirmier des publics bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active (RSA)

Service pilote : Pôle Revenu de Solidarité Active



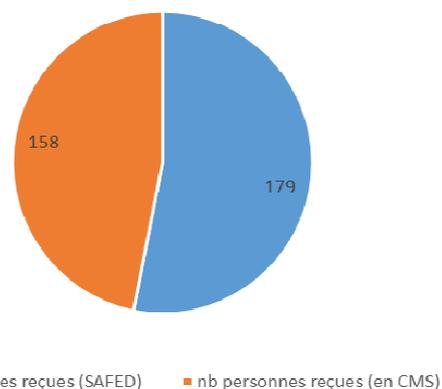
Gouvernance :

Convention avec la SAFED

-  Cohésion sociale et solidarité entre les territoires et les générations
-  Production et consommation responsable
-  Epanouissement de tous les êtres humains
-  Préservation de la biodiversité et de la ressource
-  Lutte contre le changement climatique

L'éloignement de l'emploi accélère le renoncement aux soins. La présence d'une infirmière au sein de l'équipe de suivi pluridisciplinaire permet un retour au soin, étape essentielle vers l'insertion. Suite à l'expérimentation menée en 2014 sur l'unité territoriale de Mussidan d'un accompagnement infirmier auprès d'un public en situation d'insertion longue, le dispositif s'est étendu au secteur d'Hautefort, Nontron et Bergerac. Depuis, 50 % des Unités territoriales ont intégré une infirmière dans leur équipe d'accompagnement aux plus démunis. Sur le reste du territoire - UT de Sarlat, Périgueux et Ribérac - l'action se poursuit avec une association, la SAFED (Service d'Accompagnement des Familles En Difficulté). Environ 337 personnes ont bénéficié de ce dispositif en 2016 sur les secteurs de Bergerac, Mussidan, Sarlat Périgueux et Ribérac.

Personnes suivies par une infirmière en 2016



Contrat à durée déterminée d'insertion (CDDI)

Service pilote : Pôle RSA



Gouvernance :

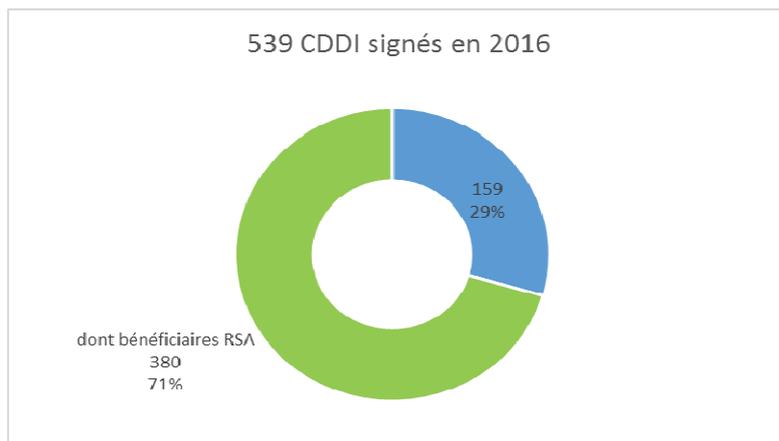
Convention avec l'Etat et l'Agence de Services et de Paiement

-  Cohésion sociale et solidarité entre les territoires et les générations
-  Production et consommation responsable
-  Epanouissement de tous les êtres humains
-  Préservation de la biodiversité et de la ressource
-  Lutte contre le changement climatique

Il s'agit d'un des dispositifs concourant à l'insertion des personnes les plus éloignées de l'emploi. L'objectif de ces contrats aidés est de permettre aux personnes éloignées de l'emploi de renouer avec les habitudes de travail.

Chaque année, le Département cofinance ces contrats à hauteur de 750.000 €, pour 265 entrées dans les Ateliers Chantiers d'Insertion (ACI). En 2016, cela représentait 50% des emplois créés et qui ont concerné 380 bénéficiaires du RSA.

A la fin de leur contrat, 177 personnes ont trouvé une formation ou un emploi (dont 17 en CDI), et 217 sont encore sous CDDI.



Clause d'insertion sociale dans les marchés publics

Service pilote : Pôle RSA – lutte contre l'exclusion



Gouvernance :

Pôle RSA, DPRPM, Direction du Patrimoine Départemental et AETE

-  Cohésion sociale et solidarité entre les territoires et les générations
-  Production et consommation responsable
-  Epanouissement de tous les êtres humains
-  Préservation de la biodiversité et de la ressource
-  Lutte contre le changement climatique

La clause d'insertion sociale est un dispositif innovant et efficace relatif aux marchés publics, pour promouvoir dans l'emploi les personnes qui en sont éloignées. Il s'agit de réserver une partie des heures de main d'œuvre des travaux d'un chantier à l'embauche de publics éloignés de l'emploi. C'est l'acheteur, public ou privé maître d'ouvrage du marché, qui décide de la définition du public dit « en difficulté d'accès à l'emploi » tel que les bénéficiaires du RSA et des minimas sociaux, les demandeurs d'emploi de longue durée (12 mois), les jeunes peu ou pas qualifiés, les personnes en situation de handicap.

En 2016, deux marchés de la Direction des Routes, un marché de la Direction du Patrimoine ainsi qu'un à la Direction de l'Environnement et du Développement Durable ont intégré cette clause.

Durant cette année, ont été concernées 49 personnes en insertion et 4 chantiers, pour un total de 20.081 heures de travail. Le public ciblé demeure celui en insertion et les tâches privilégiées sont celles

nécessitant une main d'œuvre peu ou pas qualifiées. L'objectif est de remettre ce public en situation d'emploi.

POLE PERSONNES AGEES

Téléassistance départementale pour les Personnes Agées et les Personnes Handicapées

Service pilote : Pôle Personnes Agées



Gouvernance :

Délégation de service public, délégataire actuel = Cassiopea



Cohésion sociale et solidarité entre les territoires et les générations



Production et consommation responsable



Epanouissement de tous les êtres humains



Préservation de la biodiversité et de la ressource

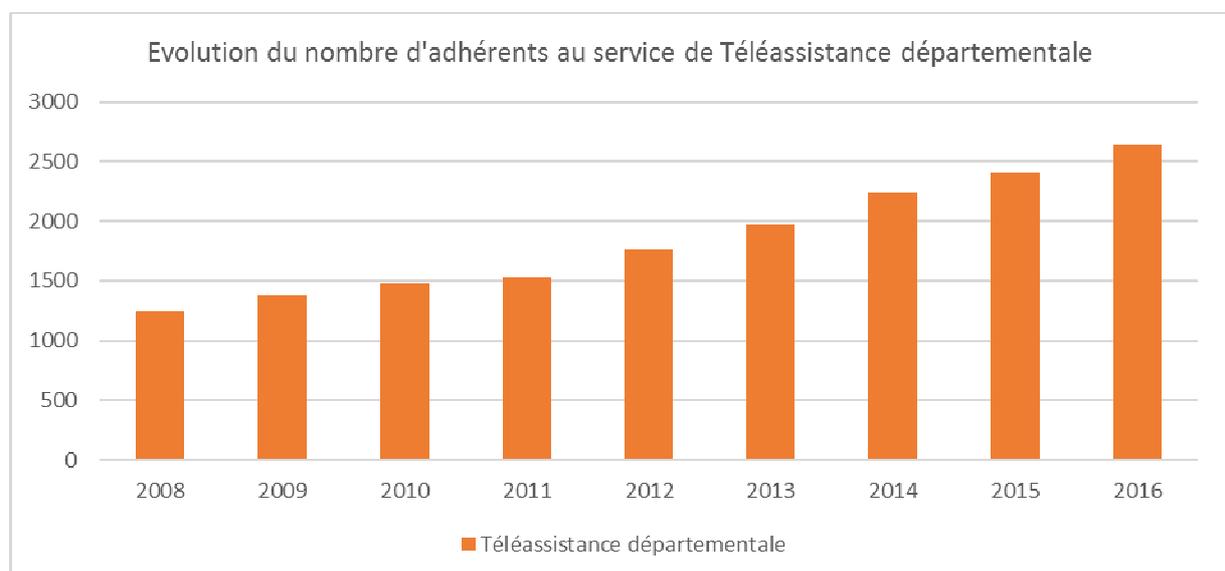


Lutte contre le changement climatique

Souhaitant permettre au plus grand nombre de rester à domicile dans les meilleures conditions et cela malgré la perte d'autonomie, le Département a pris l'initiative d'assurer une téléassistance sur l'ensemble du territoire. Depuis 2008, ce service, délégué à l'association CASSIOPEA, est en constante progression, indicateur du vieillissement de la population et de l'isolement des personnes âgées. En 2016, les bénéficiaires de l'APA et de la PCH représentaient respectivement 45,6% et 2,28% des adhérents au service de téléassistance.

Le Département couvre une partie du coût de ce service destiné aux bénéficiaires de l'APA ou de la PCH. L'utilisateur paie une somme modique en fonction du ticket modérateur. C'est un service d'écoute et de régulation qui permet d'éviter l'isolement de la personne et les hospitalisations inopportunes.

A partir de 2018, l'accent sera mis sur le renforcement du réseau de solidarité, nécessaire au bon fonctionnement du service de téléassistance. Il s'agit de mobiliser les proches et l'entourage des personnes en perte d'autonomie et de constituer un solide réseau de soutien en veillant à sa mise à jour régulière.



Promotion de l'accueil familial et sensibilisation des collectivités

Service pilote : Pôle Personnes Agées

Gouvernance : 

Pôle Personnes Agées, conseillers en développement, pays Périgord Vert

-  Cohésion sociale et solidarité entre les territoires et les générations
-  Production et consommation responsable
-  Epanouissement de tous les êtres humains
-  Préservation de la biodiversité et de la ressource
-  Lutte contre le changement climatique

La Dordogne comptait en 2016, 224 familles d'accueil pour 500 places, ce qui en fait le département avec le meilleur taux d'équipement en France (rapport nb de personnes âgées / nb de familles d'accueil). Néanmoins, ces familles d'accueil sont fortement concentrées dans le sud-ouest du département.

Conscient de l'intérêt humain et économique de ce mode d'accueil, le Département a développé une mission de conseil auprès des collectivités souhaitant inciter à la création de maisons d'accueil familial. Ainsi, à la suite de l'initiative de la commune de Parcou, la communauté de communes du Pays de St Aulaye a restauré une maison dans le bourg de Festalemps en 2016 pour la louer à une famille d'accueil.

Les particuliers souhaitant devenir famille d'accueil peuvent également solliciter ce service. En Périgord Vert, la promotion de l'accueil familial s'est traduit par une quinzaine de projections-débats entre 2014 et 2016 et une augmentation de 40% du nombre de familles d'accueil sur un territoire où l'offre était insuffisante.

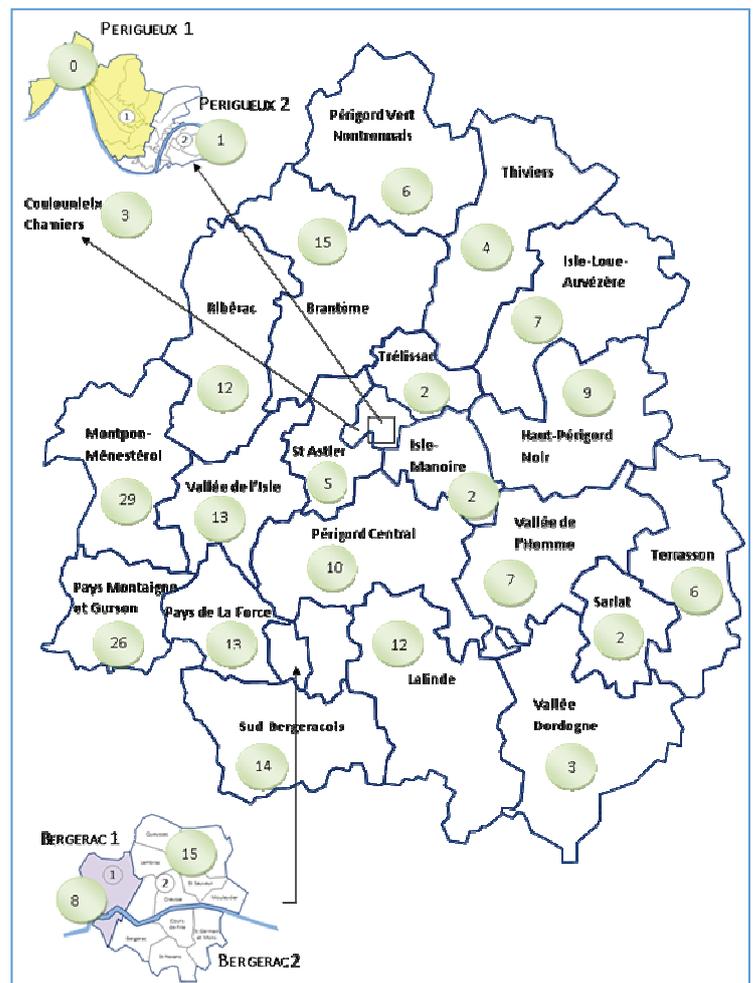


Figure 1 - Nombre de familles d'accueil par canton en 2016

Conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie des personnes de 60 ans et +

Service pilote : Pôle Personnes Agées



Département, ARS, CARSAT, MSA, RSI, Assurance maladie, Mutualité française, AGIRC et ARRCO, Région Nouvelle Aquitaine, Union des maires 24, ANAH

-  Cohésion sociale et solidarité entre les territoires et les générations
-  Production et consommation responsable
-  Epanouissement de tous les êtres humains
-  Préservation de la biodiversité et de la ressource
-  Lutte contre le changement climatique

Mesure importante de la loi n° 2015-1776 du 28 décembre 2015 relative à l'Adaptation de la Société au Vieillessement, la Conférence des Financeurs (CDF) de la prévention de la perte d'autonomie des personnes âgées est une instance de coordination institutionnelle qui a pour mission de définir un programme de financement des actions de prévention, en complément des prestations légales ou réglementaires. Dans le cadre d'un programme coordonné annuel, la CDF finance des actions de prévention par le biais d'appels à projets. La CDF de la Dordogne a démarré ses travaux sous la présidence du Président du Conseil départemental, le 25 mai 2016.

En 2016, 40 projets portés par 28 acteurs, le plus souvent des acteurs locaux, ont été retenus et plus de 500.000 € de financements ont été attribués. Ils concernent essentiellement des actions collectives portant notamment sur :

- La santé globale et le bien vieillir : ateliers d'activité physique, création d'un parcours d'activité santé, prévenir la dénutrition des personnes âgées au domicile, journée départemental « seniors soyez sport », atelier bien-être...
- Le lien social et la lutte contre l'isolement : marche bien-être, repas partagé...
- La sécurité routière : ateliers et journées d'information sur la prévention routière seniors

Par ailleurs, plus de 170.000 € de crédits ont été consacrés aux actions de prévention mises en place au sein des résidences autonomie.

En 2017, en plus des actions collectives de prévention, la conférence des financeurs a choisi de favoriser l'amélioration de l'accès aux équipements et aux aides techniques favorisant le soutien à domicile :

- *Étude de faisabilité pour la mise en place d'une plateforme d'économie circulaire des aides techniques – ou Recyclothèque.*
- *Création de Centres d'Information et de Conseil sur les Aides Techniques (CICAT). Le premier a ouvert en 2017 à Bergerac.*
- *Soutien au programme « aidants, aidés, une qualité de vie à préserver » piloté par la CARSAT.*

Projets 2017

Accueil, Information et Orientation des personnes âgées et handicapées en CMS

Service pilote : Pôle personnes âgées



Gouvernance :

Pôle Personnes Agées et Unités territoriales

-  Cohésion sociale et solidarité entre les territoires et les générations
-  Production et consommation responsable
-  Epanouissement de tous les êtres humains
-  Préservation de la biodiversité et de la ressource
-  Lutte contre le changement climatique

A compter du 1^{er} janvier 2017, le Département a internalisé les missions des Centres Locaux d'Information et de Coordination (CLIC) afin de mieux répondre aux besoins en termes de :

Accueil de proximité proposant écoute, information, conseil, évaluation et orientation pour les personnes âgées et leur entourage : on compte plus de 30 centres médico-sociaux répartis sur tout le territoire

Relais de proximité permettant d'informer sur les dispositifs de la MDPH et accompagner les démarches

Structure d'évaluation dédiée aux ressortissants des caisses de retraite dans le cadre du soutien à domicile

Prévention primaire et développement social du territoire : 5 animateurs-autonomie développent des actions de prévention du vieillissement, d'information et de soutien aux aidants.

C'est une manière de repenser le CMS comme un lieu d'accueil pour toute la population, quel que soit l'âge et les difficultés.

POLE PERSONNES HANDICAPEES

Projets culturels et sportifs dans les établissements

Service pilote : Pôle Personnes Handicapées



ARS, DRAC Agence culturelle départementale, service des sports

 Cohésion sociale et solidarité entre les territoires et les générations

 Production et consommation responsable

 Epanouissement de tous les êtres humains

 Préservation de la biodiversité et de la ressource

 Lutte contre le changement climatique

Depuis 2014, dans le cadre du schéma départemental en faveur des personnes handicapées et afin de favoriser la participation des personnes handicapées à la vie sociale dans toutes ses dimensions, un nouvel appel à projets culturels en établissements médico-sociaux a été lancé fin 2015, organisé et financé conjointement avec l'Agence Régionale de Santé (ARS), la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) et l'Agence culturelle départementale. Le dispositif « Culture et handicap » a permis l'intervention d'artistes au sein de 3 structures pour adultes handicapés, durant l'année 2016 :

- au Foyer Occupationnel (FO) « La Peyrouse » à Saint Félix de Villadeix : projet autour de la danse, de l'écriture et du théâtre gestuel ;
- au sein de l'établissement public « Les Deux Séquoias » à Bourdeilles : projet graphique et vidéo autour du thème du changement, en lien avec la restructuration de l'établissement ;
- au Foyer Occupationnel L'Embellie à Prats-de-Carlux (projet conjoint avec l'Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD) de Salignac-Eyvigues) : réalisation d'un jardin par les résidents et une artiste plasticienne.

Cette action se distingue de l'art thérapie, elle vise à réduire l'exclusion des personnes en situation de handicap et à changer le regard sur ces personnes par exemple à l'occasion de la restitution du projet artistique auprès d'un public élargi : ce peut être une exposition, un partenariat avec une école ou une association d'insertion par exemple.

De la même façon, le service des sports a multiplié les interventions dans les établissements dans le cadre de son programme « sport santé bien-être ».

Projets 2017

Schéma départemental en faveur des personnes handicapées 2017-2022

Service pilote : Pôle Personnes Handicapées

Gouvernance :



Comité de pilotage

 Cohésion sociale et solidarité entre les territoires et les générations

 Production et consommation responsable

 Epanouissement de tous les êtres humains

 Préservation de la ressource

 Lutte contre le changement climatique

Le schéma départemental pour la période 2012-2017 arrivant à échéance, les travaux préalables à son renouvellement ont été lancés fin 2016. Le schéma sera soumis à l'assemblée départementale à l'automne 2017. L'approche adoptée est complètement différente de celle du précédent schéma. Le nouveau schéma sera davantage orienté sur les personnes handicapées et la qualité des solutions proposées que sur le volet quantitatif qui prévalait jusqu'alors (création de places dans les établissements...). Les 4 axes de travail retenus portent sur :

- L'amélioration de l'accueil, l'information et l'orientation des personnes handicapées au sein des CMS : à partir de 2017, l'accueil réalisé au sein des CLIC est désormais assuré dans les CMS, passant ainsi de 5 à plus de 30 lieux d'accueil répartis sur le département. La prise en charge des personnes gagne également en efficacité et en transversalité puisqu'elles peuvent ainsi être orientées plus facilement auprès des différents services départementaux pour traiter diverses questions autre que le handicap (logement...).
- La mise en œuvre de la « réponse accompagnée pour tous » : déclinaison de la loi de modernisation du système de santé de 2016, la Dordogne est un territoire d'expérimentation du « dispositif d'orientation permanent ». Ce dispositif doit inciter au développement de solutions innovantes afin de garantir une solution à toute personne handicapée qui jusqu'à présent pouvait se heurter au manque de place dans les établissements existants ou l'absence de solution adaptée à sa situation. Désormais, ce sont les établissements qui doivent s'adapter aux personnes, ce qui implique également un assouplissement des règles administratives puisque les exceptions deviennent la règle.
- La formation des professionnels et des personnes handicapées à l'auto-présentation : cela passe par rendre les informations faciles à lire et à comprendre par tous (phrases courtes, pictogrammes...). Les établissements sont encouragés à partager leur expérience à d'autres acteurs sur leur territoire.
- Les actions sociales et citoyennes : elles ont pour but d'ouvrir l'établissement vers l'extérieur, les activités sportives et culturelles en sont une illustration.

Contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens

Service pilote : Pôle personnes handicapées

Gouvernance : 

Contrats entre le Département et les gestionnaires d'établissements

 Cohésion sociale et solidarité entre les territoires et les générations

 Production et consommation responsable

 Epanouissement de tous les êtres humains

 Préservation de la biodiversité et de la ressource

 Lutte contre le changement climatique

A compter de 2017, le Département a conclu un contrat pour une durée de 5 ans avec chaque gestionnaire d'établissement (public et privé) fixant des objectifs et des actions à mettre en place. Parmi elles, des actions en faveur du développement durable portant sur les déchets, l'énergie, les circuits courts...

POLE PROTECTION MATERNELLE ET INFANTILE (PMI) – PROMOTION DE LA SANTE

Interventions collectives concernant l'éducation à la vie affective et sexuelle

Service pilote : Pôle PMI – Promotion de la Santé

Gouvernance : 

Partenariat avec l'Education Nationale et convention avec l'IREPS (Institut Régional d'Education et de Promotion de la Santé)

 Cohésion sociale et solidarité entre les territoires et les générations

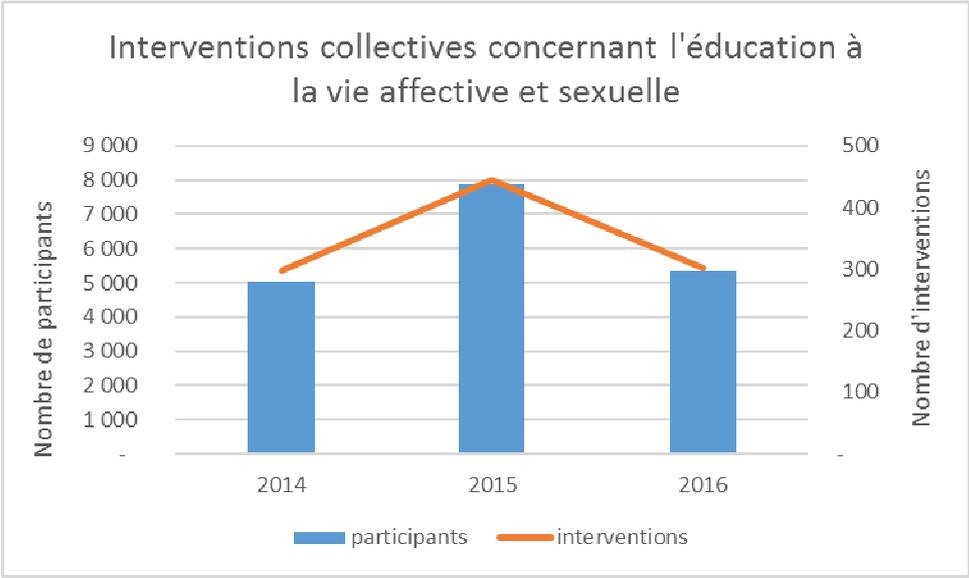
 Production et consommation responsable

 Epanouissement de tous les êtres humains

 Préservation de la biodiversité et de la ressource

 Lutte contre le changement climatique

Les cinq Centres de Planification et d'Education Familiale (CPEF) répartis sur notre territoire proposent des interventions collectives d'information et de prévention sur la vie sexuelle et affective dans les établissements scolaires. L'objectif est de prévenir les grossesses non désirées, les Infections Sexuellement Transmissibles et d'aborder l'éducation à la vie sexuelle des jeunes afin de les préparer à une vie affective et sexuelle épanouie et consentie, dans le respect de l'autre. L'opération a été élargie à un public non scolarisé. En 2016, 301 séances ont été assurées par les conseillères conjugales et familiales, sages-femmes et parfois les médecins. Les séances ont été réalisées auprès des collégiens et lycéens principalement, mais concernent aussi des foyers de jeunes, des missions locales ou des établissements pour adultes handicapés.



Education à la santé auprès des enfants en écoles maternelles

Service pilote : Pôle PMI – Promotion de la Santé

Gouvernance : 

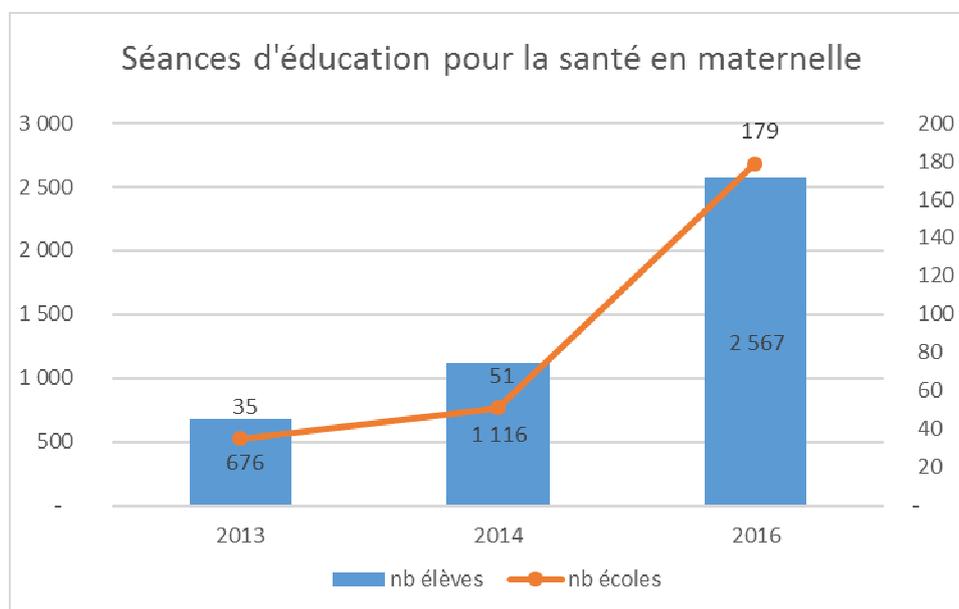
Partenariat avec l'Education Nationale

-  Cohésion sociale et solidarité entre les territoires et les générations
-  Production et consommation responsable
-  Epanouissement de tous les êtres humains
-  Préservation de la biodiversité et de la ressource
-  Lutte contre le changement climatique

Le service PMI a développé des interventions dans les écoles maternelles auprès des moyennes sections. Ces interventions portent les principes de base d'hygiène de vie et se déroulent sur les Unités Territoriales de Bergerac, Mussidan, Hautefort, Nontron et, depuis 2016, Périgueux. L'intervention aborde l'hygiène bucco-dentaire, l'alimentation, le sommeil et les accidents domestiques.

En 2016, 642 séances d'une durée de 20 à 30 minutes ont été animées par une infirmière ou infirmière-puéricultrice auprès de 2 567 enfants dans 179 écoles. Ces actions ont pu toucher 88% des enfants scolarisés dans les écoles de ces secteurs, soit 68% des élèves de moyenne section du département.

Cette action est reconduite pour les années à venir, avec la volonté d'étendre les interventions sur l'ensemble du département.



Equipes de diagnostic autisme de proximité

Service pilote : Pôle PMI – CAMSP



Gouvernance :

Convention avec le CMPP de Périgueux et le relais Sesame Autisme

-  Cohésion sociale et solidarité entre les territoires et les générations
-  Production et consommation responsable
-  Epanouissement de tous les êtres humains
-  Préservation de la biodiversité et de la ressource
-  Lutte contre le changement climatique

Le 3ème Plan Autisme (2013/2017) a, entre autre, pour objet l'accès à un repérage, à un diagnostic et à des interventions précoces pour les enfants avec autisme ou autres Troubles Envahissants du Développement (TED), avant l'âge de 6 ans. Il s'agit de pouvoir intervenir rapidement auprès des enfants ayant besoin d'un accompagnement adapté.

Cela suppose, notamment, de disposer dans chaque région, d'une part, d'une organisation sanitaire et médico-sociale coordonnée, intégrée et graduée, structurée en 3 niveaux : repérage en proximité, diagnostics et interventions précoces en proximité, diagnostics complexes par les Centres de Ressources Autisme ; et, d'autre part, de favoriser la mise en œuvre d'un accompagnement des parents dès le repérage des troubles, permettant d'anticiper les difficultés après l'annonce diagnostique, de les informer et de les faire accéder à des formations qui leurs sont destinées, en posant les bases d'un soutien et d'une interaction professionnels/parents.

C'est pourquoi le CAMSP a passé convention d'une part avec le Centre Médico Psycho Pédagogique (CMPP) de Périgueux pour la participation d'une infirmière-puéricultrice et d'autre part avec le Relais Sesame Autisme à Bergerac pour la participation du pédiatre afin de constituer des Equipes de Diagnostic Autisme de Proximité (EDAP). Dès 2017, d'autres EDAP devraient voir le jour en Dordogne.

Promotion de la vaccination et de la santé auprès des étudiants

Service pilote : Pôle PMI - PS



Gouvernance :

Partenariat avec le campus de Périgueux

-  Cohésion sociale et solidarité entre les territoires et les générations
-  Production et consommation responsable
-  Epanouissement de tous les êtres humains
-  Préservation de la biodiversité et de la ressource
-  Lutte contre le changement climatique

Une infirmière du centre de vaccination se rend 2 fois au cours de l'année universitaire sur le campus de Périgueux pour informer et promouvoir la vaccination auprès des jeunes : exposition, démonstration de calendrier vaccinal électronique, remise de documentation. 242 étudiants ont participé à ces interventions en 2016.

Centre de Lutte Antituberculeuse (CLAT)

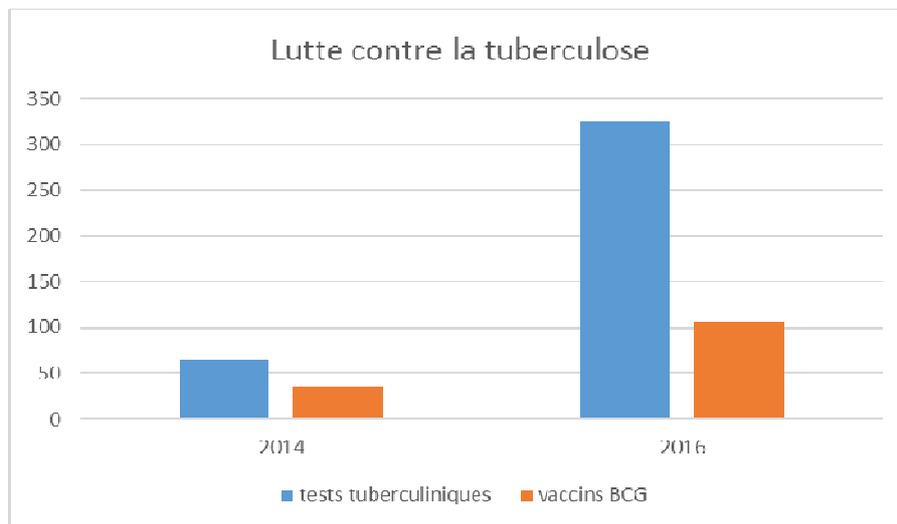
Service pilote : Pôle PMI - PS

Gouvernance : 

Conventions avec 5 centres d'hébergement

-  Cohésion sociale et solidarité entre les territoires et les générations
-  Production et consommation responsable
-  Epanouissement de tous les êtres humains
-  Préservation de la biodiversité et de la ressource
-  Lutte contre le changement climatique

Ce dispositif permet de cibler les personnes les plus précaires de la société : migrants, sans-papiers...qui sont aussi les plus à risques vis-à-vis de la tuberculose. Il leur est proposé gratuitement une radiographie pulmonaire de dépistage de la maladie ainsi qu'un accès aux soins le cas échéant. En 2016, 326 tests tuberculiques ont été réalisés et 106 personnes ont été vaccinées. Les professionnels des centres d'accueil sont également sensibilisés à cet enjeu.



Bilans de santé en écoles maternelles

Service pilote : Pôle PMI – PS

Gouvernance : 

Partenariat avec les écoles

-  Cohésion sociale et solidarité entre les territoires et les générations
-  Production et consommation responsable
-  Epanouissement de tous les êtres humains
-  Préservation de la biodiversité et de la ressource
-  Lutte contre le changement climatique

La PMI a pour compétence obligatoire le bilan médical des enfants de 4 ans. Les médecins, infirmières puéricultrices et orthoptistes de la PMI voient 93% des élèves de 4 ans. Cette action a pour but de dépister des troubles sensoriels (auditif ou visuel), des troubles comportementaux, du langage ou des anomalies de croissance ou pondérales (prévention de l'obésité) de façon précoce chez le jeune

enfant. La visite à l'école a l'avantage de concerner tous les enfants, quels que soit leur milieu social et leur suivi médical habituel.

Pour aller plus loin, la Dordogne fait partie des 30 départements qui participent à l'enquête nationale ELFE (Etude Longitudinale Française depuis l'Enfance) réalisée par l'Institut National d'Etudes Démographiques (INED) dont l'objet est de suivre une cohorte d'enfants nés en 2011 depuis leur naissance jusqu'à l'âge adulte pour analyser l'impact de l'environnement socio-économique, familial, scolaire et physico-chimique sur leur développement physique, psychologique, leur santé et leur socialisation. La PMI met à disposition des données recueillies dans le cadre du bilan effectué en écoles maternelles entre septembre 2014 et juin 2016.

Dépistage et prise en charge des nouveau-nés vulnérables

Service pilote : Pôle PMI - CAMSP



Gouvernance :

Convention avec l'hôpital de Périgueux

-  Cohésion sociale et solidarité entre les territoires et les générations
-  Production et consommation responsable
-  Epanouissement de tous les êtres humains
-  Préservation de la biodiversité et de la ressource
-  Lutte contre le changement climatique

Depuis 2013, le CAMSP travaille avec l'hôpital de Périgueux pour améliorer le dépistage et la prise en charge des nouveau-nés vulnérables, c'est-à-dire ayant un risque potentiel de déficience ou de handicap. Il s'agit principalement de grands prématurés et de victimes de souffrance fœtale aiguë. L'objectif est d'améliorer le suivi à long terme et la prise en charge précoce des nouveau-nés vulnérables pour optimiser leur développement, prévenir les troubles de développement et favoriser les orientations vers des professionnels spécialisés. Un binôme médecin/psychologue intervient à l'hôpital, et depuis 2016, des consultations ont été développées au CAMSP où les petits patients sont reçus par un pédiatre et une psychomotricienne. Une dizaine de consultations sont réalisées chaque année.

Sensibilisation des professionnels à la santé environnementale

Service pilote : Pôle PMI - PS



Gouvernance :

Partenariat avec l'Agence régionale de Santé

-  Cohésion sociale et solidarité entre les territoires et les générations
-  Production et consommation responsable
-  Epanouissement de tous les êtres humains
-  Préservation de la biodiversité et de la ressource
-  Lutte contre le changement climatique

Depuis 2015, les professionnels de santé de PMI sont sensibilisés aux enjeux de la santé environnementale, c'est-à-dire l'impact des conditions de vie (exposition aux pollutions et nuisances liée à l'habitat, la profession...), de la contamination des milieux (eau, air, sol...) et des changements environnementaux sur la santé. De ce fait, ces professionnels sont en mesure de transmettre leur connaissance en santé environnementale auprès des usagers qu'ils rencontrent.

Pour aller plus loin, la PMI a intégré un module Santé environnementale dans la formation initiale des assistantes maternelles pour l'obtention de l'agrément départemental à partir de 2018. Le service a

également intégré des critères de santé environnementale dans le suivi et la surveillance des structures d'accueil des jeunes enfants.

Participation à l'enquête EPIPAGE

Service pilote : Pôle PMI - CAMSP



Gouvernance :

Institut National de la Santé et de la Recherche Médicale (INSERM)

-  Cohésion sociale et solidarité entre les territoires et les générations
-  Production et consommation responsable
-  Epanouissement de tous les êtres humains
-  Préservation de la biodiversité et de la ressource
-  Lutte contre le changement climatique

Dans le cadre de l'étude nationale EPIPAGE, Etude EPIdemiologique sur les Petits AGEs gestationnels menée par l'INSERM. Cette étude propose un suivi systématique des enfants nés prématurés aux âges clés du développement : 1 an, 2 ans, 5 ans ½, 8 ans et 11 ans. Le CAMSP participe activement au volet « Suivi à 5 ½ » qui consiste en une consultation médicale spécifique à laquelle les parents sont convoqués afin d'étudier les anomalies motrices, les anomalies sensorielles et les anomalies cognitives. Cette enquête concerne 4419 enfants prématurés dans toute la France; le CAMSP de la Dordogne en a reçu 6 au cours de l'année 2017.

Projets 2017

La mise en place de consultations pré et postnatales

Dès 2017, afin de faciliter l'accès aux soins des femmes isolées géographiquement et/ou en situation de précarité, la PMI va contribuer au développement de l'offre de soin dans le département. Trois CMS ont été équipés d'une salle de consultation à cet effet : Montpon, Thenon et Mussidan. Dans les autres CMS, ces consultations sont néanmoins possibles au cas par cas, lorsque le CMS est situé dans les mêmes locaux que le CPEF, lequel disposant de l'équipement nécessaire. Ces consultations, assurées par les sages-femmes de PMI, seront déployées petit à petit sur tout le territoire.

Schéma départemental des services aux familles

Service pilote : Pôle PMI



Gouvernance :

Co-pilotage avec la Caisse d'Allocations Familiales

-  Cohésion sociale et solidarité entre les territoires et les générations
-  Production et consommation responsable
-  Epanouissement de tous les êtres humains
-  Préservation de la biodiversité et de la ressource
-  Lutte contre le changement climatique

Le Schéma Départemental des Services aux familles a pour objectif de bâtir une politique cohérente entre tous les acteurs concernés dans les domaines de l'accueil des jeunes enfants et du soutien à la parentalité : les EPCI, l'UDAF, les associations Le Département co-pilote la réalisation de ce schéma avec la Caisse d'Allocations Familiales (CAF).

Il s'agit de proposer des actions permettant le développement et la diversification de l'offre d'accueil sur le territoire, facilité l'accueil des enfants handicapés et le soutien aux familles précaires, soutenir une offre de qualité reposant sur des professionnels qualifiés.

DIRECTION DE LA CULTURE, DE L'ÉDUCATION ET DES SPORTS

MÉDIATION EN ARCHÉOLOGIE

POLE PATRIMOINE

Médiation en archéologie

Service pilote : Service de l'Archéologie



Gouvernance :

Service de l'Archéologie

- Cohésion sociale et solidarité entre les territoires et les générations
- Production et consommation responsable
- Epanouissement de tous les êtres humains
- Préservation de la biodiversité et de la ressource
- Lutte contre le changement climatique

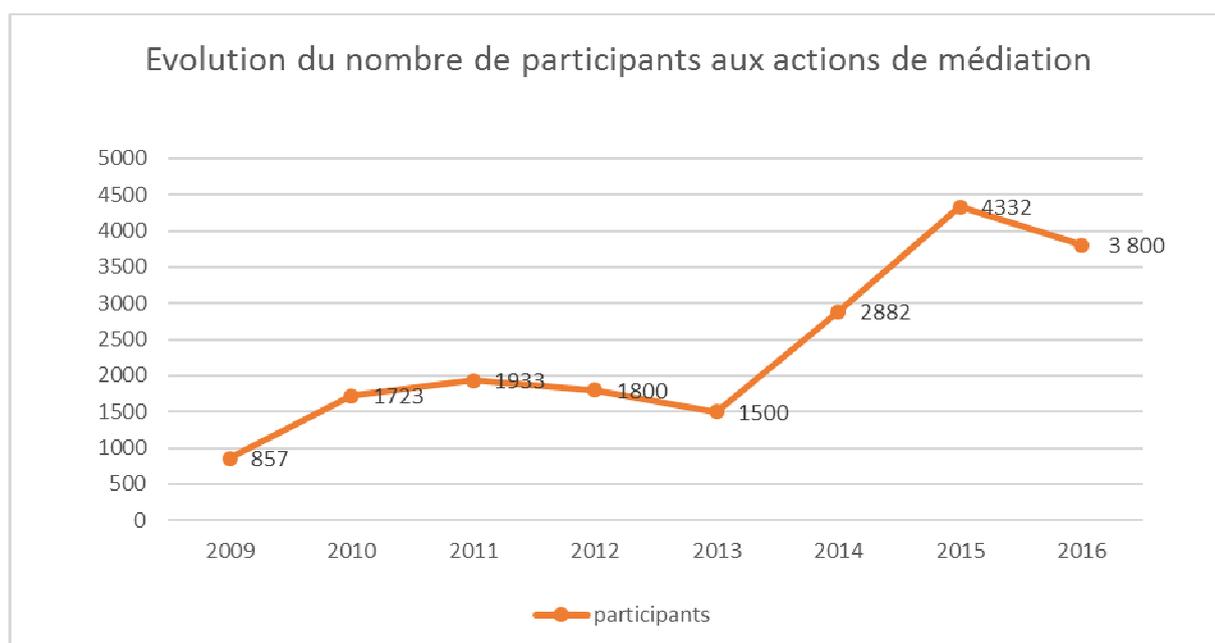
Le Conseil départemental de la Dordogne dispose de son propre service d'archéologie qui s'investit dans :

- la recherche scientifique et l'archéologie préventive
- la formation et la médiation auprès du grand public.

En 2016, le service a proposé des animations, des conférences et des visites sur les sites départementaux en particulier le domaine de Campagne.

Il s'est investi dans la création et la diffusion d'expositions : « ils sont food ces romains », « parois pigments pixels », « dessiner le patrimoine » destinées à itinérer sur le territoire.

Enfin il s'est déplacé sur le département pour mener des ateliers pédagogiques sur les temps scolaires et pendant les vacances. 3800 personnes ont participé à ces animations en 2016.



POLE CULTURE

Soutien aux Initiatives Culturelles Concertées (SICC)

Service pilote : Service Développement culturel et projets de territoire



Gouvernance :

Concertation avec les acteurs des territoires



Cohésion sociale et solidarité entre les territoires et les générations



Production et consommation responsable



Epanouissement de tous les êtres humains



Préservation de la biodiversité et de la ressource



Lutte contre le changement climatique

Le nouveau dispositif de Soutien aux Initiatives Culturelles Concertées voté par l'assemblée départementale en mars 2016 a pour objectif d'accompagner le développement du territoire et du tissu associatif local au côté des communes et des établissements publics de coopération intercommunale. Cet accompagnement doit permettre de créer un environnement local encourageant les individus et les groupes sociaux à créer, produire, diffuser, distribuer et donner accès à leurs expressions culturelles dans une dynamique de mise en réseau et de mutualisation. Ce dispositif se construit via une concertation territoriale à l'échelle cantonale ou inter cantonale menée sous l'égide des conseillers départementaux. Ainsi, en 2016, 23 conventions de ce type ont été signées, mobilisant 189.550 € du Département, et au moins autant en contreparties publiques locales. Certains cantons ont deux conventions comme Vallée Dordogne, Terrasson, Périgord central, Portes Sud, Jumilhac-le-Grand, Brantôme. Le travail de l'équipe de terrain a permis d'atteindre les objectifs de concertation territoriale et de développer le portage du dispositif par les intercommunalités. A ce jour, 15 communautés de communes se sont engagées sur le dispositif. En 2016, ce sont plus de 420 acteurs rencontrés dont 153 ont bénéficié du dispositif pour 396 projets soutenus sur 22 des 25 cantons.

L'objectif est de favoriser l'accès à la culture pour tous, sur l'ensemble du territoire.

Fonds Départemental d'Art Contemporain

Service pilote : Service de l'action culturelle



Gouvernance :

Concertation avec les acteurs des territoires



Cohésion sociale et solidarité entre les territoires et les générations



Production et consommation responsable



Epanouissement de tous les êtres humains



Préservation de la biodiversité et de la ressource



Lutte contre le changement climatique

Dans une volonté d'ouverture, l'accueil d'œuvres issues du Fonds Départemental d'Art Contemporain a été étendu à de nouveaux publics, souvent « empêchés » d'accéder à l'art contemporain. Ainsi, par exemple, en sus des collectivités, les écoles et collèges traditionnellement touchés par ces présentations, des structures associatives, les EHPAD, les établissements d'enseignement spécialisé et le milieu carcéral pourront désormais avoir accès à des opérations de sensibilisation à l'art contemporain menées à partir de ce fonds, à l'issue d'appels à projets.

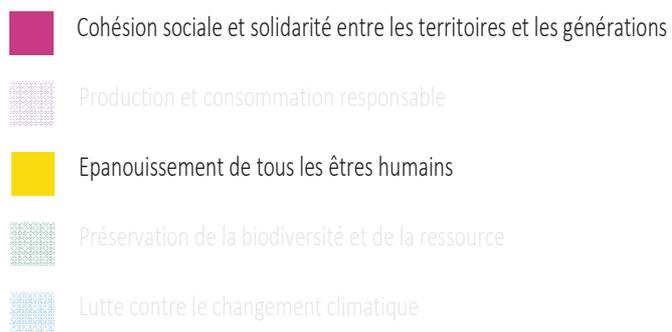
Artobus

Service pilote : Service de l'Action Culturelle



Gouvernance :

Centre départemental de Documentation Pédagogique, écoles, Fonds Départemental d'Art Contemporain



Initié dans le cadre du Plan Arts et Culture à l'école par le Centre Départemental de Documentation Pédagogique de la Dordogne, en partenariat avec le Département, le dispositif « Artobus » vise à créer dans les collèges ruraux de Dordogne et pour le bassin d'écoles concerné (écoles maternelles et primaires) des expositions/animations Arts Visuels. L'Artobus intéresse chaque année près de 2000 élèves, et touche une centaine d'enseignants et de médiateurs culturels. Le thème retenu en 2016 pour cette exposition itinérante (une vingtaine d'œuvres d'art contemporain, propriété du Département) est « Voyage au cœur des œuvres ». Des médiations en faveur des scolaires sont également réalisées par des plasticiens du FDAC.

Trois collèges ont accueilli « l'Artobus » durant le premier semestre 2016 :

- Collège Vélines, Collège Olympe de Gouges, 15 classes
- Collège Thiviers, Collège Léonce Bourliaguet, 10 classes
- Collège Lalinde, Collège Jean-Monnet, 17 classes

Une réflexion est actuellement engagée pour redéfinir les modalités de mise en œuvre de ce dispositif et redonner une meilleure lisibilité de l'intervention du Département au sein du milieu éducatif.

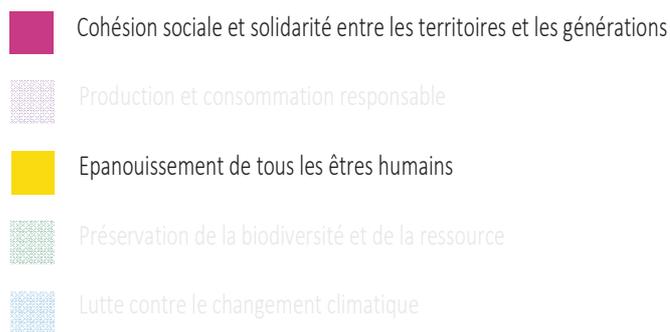
Archives sonores

Service pilote : Direction des Archives Départementales



Gouvernance :

collaboratif



La Sonothèque des archives se consacre depuis près de 30 ans à collecter et susciter des témoignages oraux sur divers aspects de l'histoire et de la vie du département. Ont été enregistrés cette année Jean-Georges Marcillaud, dessinateur en archéologie et Jacqueline Mazaudier, propriétaire du prieuré de Merlande à la Chapelle-Gonaguet de 1962 à 2003. Le traitement informatique des anciennes enquêtes a été poursuivi. Particuliers, associations, chercheurs et collègues d'autres services d'archives font régulièrement appel à la Sonothèque qui continue à s'affirmer comme un référent au niveau national.

BIBLIOTHEQUE DEPARTEMENTALE DE PRET

Plan Départemental de Lecture Publique

Service pilote : Bibliothèque
départementale de prêt



Gouvernance :

Convention avec les collectivités locales



Cohésion sociale et solidarité entre les territoires et les générations



Production et consommation responsable



Epanouissement de tous les êtres humains



Préservation de la biodiversité et de la ressource



Lutte contre le changement climatique

La BDP a proposé un nouveau Plan Départemental de Lecture Publique que l'Assemblée Départementale a voté en février 2016.

Ce plan vise à réaffirmer les grands principes qui sous-tendent la création et la pérennisation du réseau départemental de lecture publique, en particulier :

- Garantir des services publics de proximité de qualité.
- Garantir la solidarité territoriale
- Réduire les inégalités d'accès à la lecture, aux savoirs, à l'information et à la culture.

La BDP a un rôle d'expertise et d'évaluation auprès des collectivités en les accompagnant sur la diversification des supports documentaires, le développement des TIC et la professionnalisation du réseau.

Le réseau départemental de lecture publique compte 395 communes, 273 bibliothèques. En 2015, 79.454 lecteurs étaient inscrits dans les bibliothèques du réseau départemental.

POLE EDUCATION – SERVICE DES COLLEGES

Minjatz goiats : favoriser la distribution de repas à base de produits bio et locaux et lutter contre le gaspillage alimentaire dans les collèges

Service pilote : Service des collèges



Gouvernance :

Partenaires



Cohésion sociale et solidarité entre les territoires et les générations



Production et consommation responsable



Epanouissement de tous les êtres humains



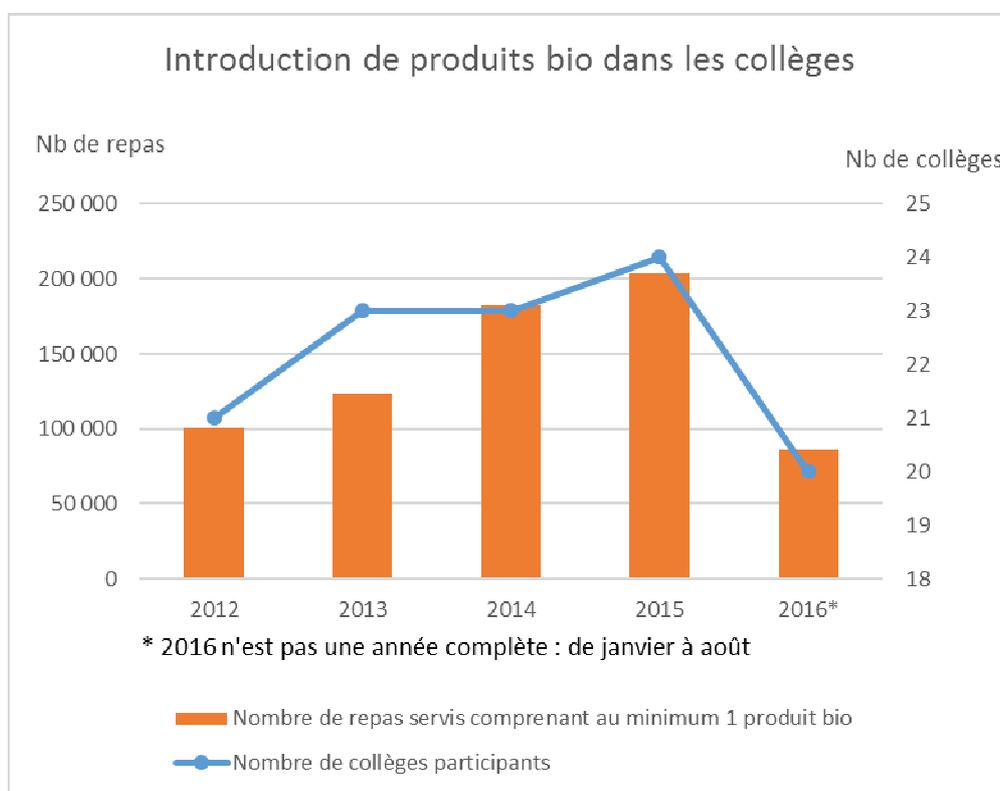
Préservation de la biodiversité et de la ressource



Lutte contre le changement climatique

Fort du succès de l'introduction des produits bio dans les menus des collégiens (cf. graphique ci-dessous) et de l'implication des collèges dans la lutte contre le gaspillage alimentaire, le Département a mis en place à partir de la rentrée scolaire 2016-2017 un nouveau dispositif, Minjatz goiats (« Manger les enfants » en occitan), alliant la sécurisation des achats, la formation du personnel, l'implication du corps enseignant, le recours aux produits locaux en bio ou en conventionnel, la lutte contre le gaspillage

alimentaire et la réduction des déchets, ainsi que la sensibilisation à l'équilibre alimentaire. Sous la forme d'un appel à projet, tous les collèges relevant de la compétence du département sont invités à répondre. L'évaluation des projets porte sur la part des produits locaux en circuits courts, la part des produits bio locaux en circuits courts ainsi que les initiatives prises en matière de sensibilisation au gaspillage, la réduction et la valorisation des déchets, la certification...



Classes ultra mobiles

Service pilote : Service des Collèges



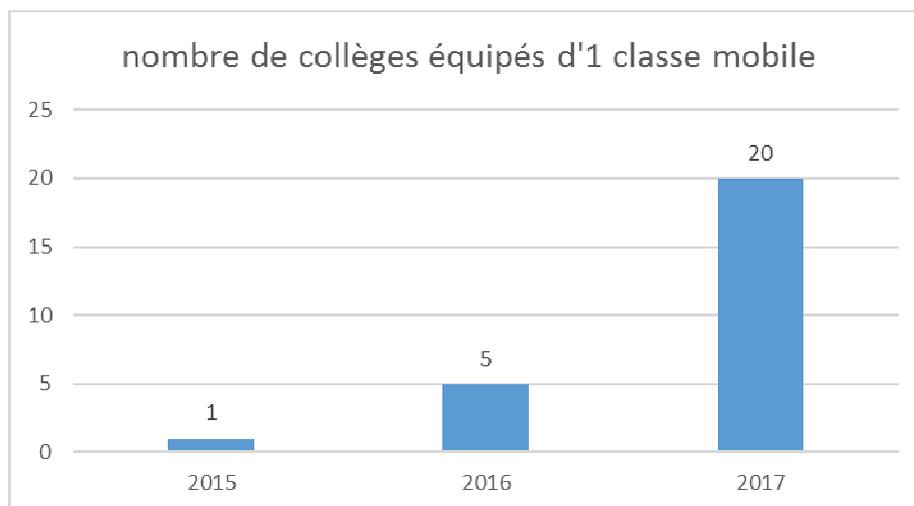
Gouvernance :

Service des Collèges et le Rectorat

- Cohésion sociale et solidarité entre les territoires et les générations
- Production et consommation responsable
- Epanouissement de tous les êtres humains
- Préservation de la biodiversité et de la ressource
- Lutte contre le changement climatique

Le département participe au projet national « Collèges préfigurateurs » qui s'étale sur 3 années dans le cadre du plan numérique pour l'éducation du ministère de l'éducation nationale de l'enseignement supérieur et de la recherche. Dans ce cadre, les collèges sélectionnés par le rectorat sur la base d'un projet pédagogique sont équipés d'une à deux classes mobiles. Il s'agit d'un équipement comprenant 15 tablettes plus celle du professeur. En 2016, 5 collèges ont été équipés, ce qui porte à 6 le nombre de collèges équipés, soit 15%. Outre la fourniture du matériel de mobilité, subventionné à 50% par l'Etat, le Département équipe les collèges en borne wifi et réseaux

filaires pour compléter l'équipement. Cette action se termine en 2017 avec l'équipement de 20 collèges supplémentaires.



Prêt d'honneur aux étudiants

Service pilote : Service des Collèges



Gouvernance :

Service des Collèges

- Cohésion sociale et solidarité entre les territoires et les générations
- Production et consommation responsable
- Epanouissement de tous les êtres humains
- Préservation de la biodiversité et de la ressource
- Lutte contre le changement climatique

Depuis la rentrée scolaire 2016, le service a mis en place un dispositif de prêts d'honneur aux étudiants de l'enseignement supérieur afin de faciliter l'accès à l'enseignement supérieur des jeunes. Ce prêt à taux zéro allant de 1 000 à 2 000€ est attribué aux étudiants périgourdiens sous condition de revenus des parents. Il est remboursable en 4 mensualités dans les 2 années suivant la fin des études. Ainsi, 56.000 € ont été attribués à 29 bénéficiaires à ce titre.

DIRECTION DES SPORTS ET DE LA JEUNESSE

Conseil départemental junior

Service pilote : Direction de la culture, de l'éducation et des sports - Service et Collèges



Gouvernance :

Service et Collèges

- Cohésion sociale et solidarité entre les territoires et les générations
- Production et consommation responsable
- Epanouissement de tous les êtres humains
- Préservation de la biodiversité et de la ressource
- Lutte contre le changement climatique

Le Service des Collèges a piloté pour la 28ème année les activités du Conseil Départemental Junior (CDJ) En 2016, les conseillers départementaux juniors ont travaillé en commission à la réalisation d'une guide de bonnes pratiques à l'usage des jeunes qui aborde les quatre thèmes suivants :

- le sport avec l'hygiène de vie du sportif, les valeurs du sport et des conseils pour optimiser sa pratique sportive,
- l'environnement avec les espaces naturels sensibles et leur préservation, les économies d'énergie au collège et à la maison et le gaspillage alimentaire,
- la santé et le sommeil avec l'utilité du sommeil, les différentes phases du sommeil, les signes, les perturbateurs et ce qui favorise celui-ci,
- la Sécurité Routière avec la protection, l'alerte et l'organisation du secours.

Les jeunes se sont impliqués pour la 18ème année dans une journée de lutte contre les discriminations qui a été consacrée aux inégalités femmes-hommes. Ils ont abordé l'égalité filles-garçons à l'école, femmes-hommes dans la vie professionnelle, dans la vie publique et politique. De plus, les jeunes ont participé à la collecte « Un cahier, un crayon » et à sa remise aux représentants de la MAIF et de Solidarité Laïque en faveur des enfants du Mali.

Seniors soyez sport !

Service pilote : Direction des Sports et de la Jeunesse - Service de l'Animation Sportive Territoriale



Gouvernance :

Transversalité entre les services

-  Cohésion sociale et solidarité entre les territoires et les générations
-  Production et consommation responsable
-  Epanouissement de tous les êtres humains
-  Préservation de la biodiversité et de la ressource
-  Lutte contre le changement climatique

Le Conseil départemental propose une journée d'animation réservée aux seniors retraités de plus de 55 ans.

En plus de proposer des activités nouvelles chaque année, ces journées s'inscrivent dans une démarche écoresponsable (tri des déchets sur site – transport public gratuit – repas biologiques...).

La 12ème édition de la journée "Seniors Soyez Sport " a regroupé 1.800 personnes et 300 animateurs qui ont pu participer à 42 activités physiques et sportives et 33 ateliers de santé.

Plan Départemental des Espaces, sites et Itinéraires

Service pilote : Direction des Sports et de la Jeunesse - Service du Développement des Activités de Pleine nature

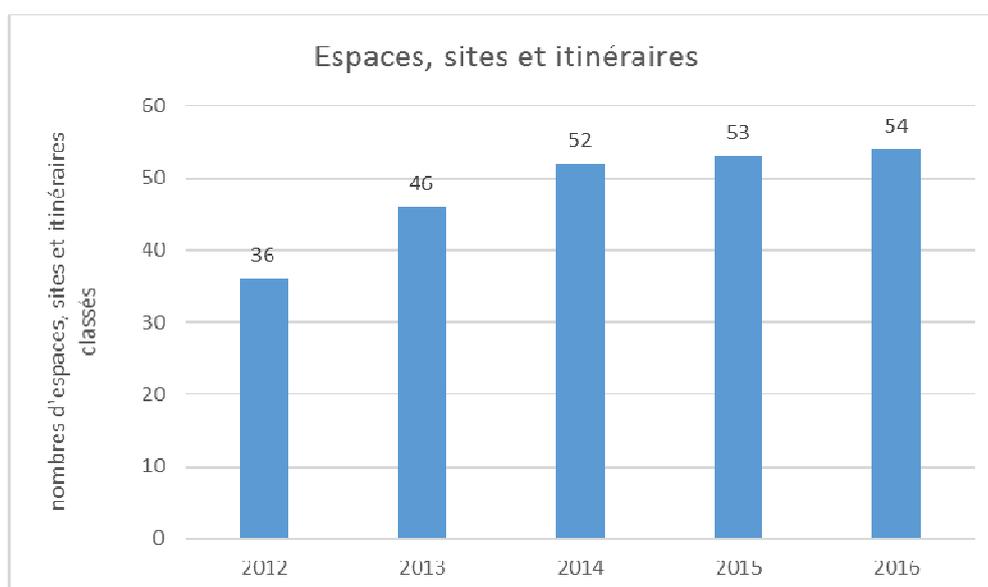


Gouvernance :

Service du Développement des Activités de Pleine Nature et l'ensemble des Comités Sportifs

-  Cohésion sociale et solidarité entre les territoires et les générations
-  Production et consommation responsable
-  Epanouissement de tous les êtres humains
-  Préservation de la biodiversité et de la ressource
-  Lutte contre le changement climatique

La Dordogne a souhaité s'afficher comme un Département moteur en matière de sport de pleine nature. Ce développement de pratiques est conçu pour préserver au mieux l'environnement et assurer la sécurité et l'accès des pratiquants. L'objectif est de concilier les usages et le milieu naturel. Afin d'y parvenir, le Département s'est doté depuis 2007 d'une Commission, pilotée et coordonnée par la Direction des Sport : il regroupe l'ensemble des acteurs. C'est elle qui a mis en place le Plan Départemental des Espaces Sites et Itinéraires (PDESI) qui recense et classe tous les espaces, sites et itinéraires de loisirs sportifs de nature (E.S.I) dans le département, en 4 niveaux, allant de sites non encore utilisables (niveau 1) aux sites à haute qualité de pratique (niveau 4) qui sont une vitrine pour le département. A ce jour, 54 sites sont inscrits au PDESI.



Apprendre à nager en Dordogne

Service pilote : Direction des Sports et de la Jeunesse - Service Animation Sportive



Gouvernance :

Service Animation Sportive



Cohésion sociale et solidarité entre les territoires et les générations

Production et consommation responsable



Epanouissement de tous les êtres humains

Préservation de la biodiversité et de la ressource

Lutte contre le changement climatique

Cette action, entièrement gratuite, est destinée en priorité aux enfants âgés de 8 à 13 ans, aux adolescents et adultes qui souhaitent acquérir les bases nécessaires pour nager en autonomie et avec aisance en milieu aquatique et ainsi prévenir les risques de noyade.

Cette initiation se déroule sur 10 séances d'une heure par groupe de huit personnes maximum et elle est encadrée par un éducateur sportif professionnel diplômé des activités de natation afin de bénéficier d'un suivi personnalisé.

La 1ère édition s'est déroulée durant 3 semaines, du 11 au 29 juillet 2016, à l'étang départemental de Rouffiac, où 36 jeunes non-nageurs (particuliers des environs ou enfants inscrits dans 3 ALSH différents) ont bénéficié de 10 h d'apprentissage.

La 2^{ème} édition s'est déroulée durant 3 semaines, du 10 au 28 juillet 2017, aux étangs départementaux de Rouffiac et la Jemaye, où 50 jeunes non-nageurs (particuliers des environs ou enfants inscrits dans 2 ALSH différents) ont bénéficié de 10 h d'apprentissage.

Raid Sportif Adapté

Service pilote : Direction des Sports et de la Jeunesse - Service du Développement des Activités Sportives et Physiques



Gouvernance :

Service du Développement des Activités Sportives et Physiques et le Comité Départemental de Sport Adapté



Cohésion sociale et solidarité entre les territoires et les générations

Production et consommation responsable



Epanouissement de tous les êtres humains

Préservation de la biodiversité et de la ressource

Lutte contre le changement climatique

Le Conseil départemental organise, en partenariat avec le comité départemental de sport adapté, le Raid Sportif Adapté, à forte connotation pleine nature, qui se déroule au mois de juin sur 2 jours (avec hébergement) sur la base départementale de Rouffiac.

Ce projet permet à des jeunes licenciés à la fédération française de sport adapté, atteints de déficience mentale, de se confronter sur une compétition le 1er jour et de découvrir une quinzaine d'ateliers d'activités physiques de pleine nature la 2ème journée.

En 2016, la onzième édition du "raid sportif adapté" a regroupé 192 jeunes participants.

2ème PARTIE : Focus sur 2 projets

Le Centre International d'Art Pariétal – Lascaux 4 : un chantier exemplaire

En décembre 2016, le Centre International d'Art Pariétal a été inauguré au pied de la colline de Lascaux. Il offre au public le fac-similé complet de la grotte grâce aux technologies de la réalité virtuelle, mais aussi la découverte de l'art pariétal du monde entier et de la civilisation de l'homme de Cro-Magnon.

Son offre culturelle et sa programmation combinent une haute exigence scientifique et une véritable volonté d'accessibilité pour tous les publics. La reproduction de la grotte de Lascaux et l'utilisation des nouvelles technologies de l'image et du virtuel au service de la médiation sont au cœur de cet équipement. Ce nouvel espace accueille les visiteurs et les invite à contempler et ressentir l'émotion authentique de la découverte de la grotte, à apprendre à observer celle-ci, à la questionner, et à réfléchir au contexte environnemental et culturel dans lequel elle a été réalisée.

Cet important chantier, qui a duré près de 3 ans, s'est inséré dans un contexte particulièrement sensible selon plusieurs aspects :

- Les travaux se sont déroulés dans le périmètre de protection rapprochée du captage d'eau potable de la commune de Montignac, la « Source de la Fageotte » (et présence d'une petite zone humide alimentée par cette source)
- La Vézère, milieu récepteur des eaux pluviales du projet, située à proximité, est un site Natura 2000,
- L'ensemble du secteur est un site classé par l'UNESCO « Patrimoine mondial de l'humanité »,
- Des habitations se situent à proximité du chantier,
- Un flux important de visiteurs de la grotte Lascaux 2 circule sur les routes voisines au projet,
- La présence de la salamandre tachetée, espèce protégée en France, est avérée.

L'impact environnemental du chantier dans son ensemble a donc été suivi de près par les administrations, ce qui a nécessité un engagement fort des entreprises en ce qui concerne la gestion environnementale de leurs activités.

C'est la raison pour laquelle un système de management environnemental (RSE) a été mis en place pour ce chantier. Pour cela, le Département a désigné un Responsable du Suivi Environnemental qui s'est assuré du respect, par toutes les entreprises, des prescriptions techniques et environnementales en effectuant des visites de contrôle régulières pendant toute la durée du chantier, une dizaine au total. Il a également suivi l'ensemble de la démarche en étroite collaboration avec le maître d'œuvre, le coordinateur et tout autre intervenant ayant un intérêt à agir dans le cadre de cette opération.

Des objectifs environnementaux ont été fixés :

- Protéger les eaux souterraines exploitées pour l'AEP (Source de la Fageotte) contre tout risque de dégradation,

- Préserver le cadre paysager,
- Protéger la faune et la flore,
- Assurer la sécurité du public,
- Limiter les nuisances pour le voisinage et la commune,
- Limiter et gérer les déchets.

Afin d'atteindre ces objectifs, huit réunions avec les entreprises ont eu lieu sur place, durant la phase préparatoire du chantier, de manière à caler les points essentiels des aspects environnementaux avant son démarrage.

A noter que pour la validation des mesures proposées pour la protection du captage d'eau potable, la maîtrise d'ouvrage a également fait intervenir pendant cette phase un hydrogéologue.

Le Département a également mis en place 3 schémas :

- o **Le schéma d'Organisation Environnementale (SOE)**

Un Répondant Environnement des Entreprises (REE) a été l'interlocuteur unique entre le Conseil départemental, le Responsable du Suivi Environnemental (RSE) et l'ensemble des entreprises co-traitantes et / ou sous-traitantes en ce qui concerne le thème « environnement ».

Le Répondant Environnement des Entreprises a élaboré et mis en œuvre le Schéma d'Organisation Environnementale (SOE) du chantier et il s'est porté garant du respect de la démarche environnementale, du début à la fin du chantier. Les autres entreprises se sont, quant à elles, engagées à respecter scrupuleusement ce schéma.

Le Schéma d'Organisation Environnemental a défini les zones du chantier que l'entreprise s'est engagée à respecter strictement :

- Stationnements
- Cantonnements
- Aires de livraison et de stockage des approvisionnements
- Zones de stockage des produits dangereux
- Zone de stockage des déchets
- Tout autre élément à traiter au fur et à mesure de l'avancement du chantier.

Un plan détaillé correspondant à ces différentes zones a été affiché en permanence sur le chantier ; l'actualisation se faisant en cas de besoins par le REE.

- o **Le Schéma d'Organisation et de Gestion Des Eaux de Chantier (SOGEC)**

Ce schéma a proposé des solutions techniques à prévoir, organiser et mettre en œuvre, en fonction des activités déployées (terrassement, travaux spéciaux, stockage de liquides polluants, etc.), des types d'eaux générées (eaux alcalines, etc.) afin de limiter l'impact des eaux de chantier sur l'environnement.

La gestion concrète des eaux de chantier de Lascaux 4, afin d'éviter tout risque de pollution des eaux souterraines et donc du captage d'eau potable de Montignac et afin de réduire la consommation d'eau, a donc été imposée à l'ensemble des intervenants :

- Les équipements mécaniques de tous les véhicules n'ont présenté aucun risque pour l'environnement : les véhicules ont été vérifiés quotidiennement. Toutes les pièces mécaniques défectueuses ont été remplacées avant utilisation sur le chantier. A noter qu'aucune opération d'entretien de type vidange ou changement de flexible hydraulique n'a été autorisée sur le chantier.
- Un kit de lutte contre les pollutions par les hydrocarbures a été présent dans tous les véhicules afin de pouvoir absorber rapidement un déversement accidentel de carburant. Une seule intervention sur un déversement de quelques litres a été nécessaire en début de chantier.



Photo 1 Kit antipollution obligatoire dans les engins

- Les rejets sur le sol de carburants, lubrifiants, peintures, eaux de lavages ou autres produits polluants/chimiques ont été strictement interdits.
- Les stockages de produits dangereux et le ravitaillement des engins de chantier ont été fait soit en dehors du périmètre de protection AEP, soit sur rétention.
- Les cuves et bidons contenant des produits dangereux ont été identifiés à l'aide du pictogramme correspondant (inflammable, corrosif, etc.).
- La Charte départementale « Zéro herbicide » a été respectée : aucun emploi de produits chimiques pour les espaces verts.
- Les entreprises dont l'activité produit des eaux de lavage ont mis en place des réservoirs appropriés pour décanter et neutraliser ces eaux à leurs frais.
- Les vibrations ont été évitées dans la mesure du possible afin de ne pas augmenter la turbidité des eaux souterraines et donc du captage d'eau potable.
- En cas de déversement accidentel ou de pollution, les entreprises se sont engagées à informer immédiatement la responsable environnement et ont suivi, le cas échéant, les consignes spécifiques prévues par l'entreprise.
- L'entreprise a donné des consignes claires à son personnel pour limiter la consommation d'eau.

Il est à souligné que tout au long du chantier, la qualité des eaux de captage AEP est restée bonne, aucun impact n'a été constaté.

o **Le Schéma d'Organisation et de Gestion des Déchets de chantier (SOGED)**

Le SOGED a constitué le document de référence à tous les intervenants (maîtres d'ouvrage, entreprises, maître d'œuvre, ...) traitant spécifiquement de la gestion des déchets du chantier.

Au travers du SOGED, l'entreprise s'est engagée sur :

- La limitation des déchets à la source en privilégiant le choix de produits et de matériaux non nocifs et qui produisent peu de déchets. Elle a proposé, lorsque c'était possible, des solutions privilégiant l'utilisation de matériaux recyclés et/ou recyclables.

- L'utilisation des bennes et tri en s'engageant à mettre en place des bennes pour le tri des déchets, par catégories à l'aide des pictogrammes. Une session de sensibilisation environnementale du personnel présent sur le chantier a été réalisée par le Responsable du Suivi Environnement, essentiellement à l'aide de photos et de pictogrammes, la majorité des ouvriers ne parlant que peu (ou pas) le français.



Photo 2 Bennes de tri

	<p>DIB non valorisables : centre de stockage Perbousi classe II à Brive exploité par ISS Environnement</p>		<p>Déchets dangereux : transit sur le site Recydis à Mercues (46), traitement chez TREDI à Salaise sur Sanne (38)</p>
	<p>Bois valorisable : Transit sur le centre ISS Environnement à Brive, puis valorisation en plaquettes pour chauffage bois après broyage sur le centre AES à St. Paul le Roche</p>		<p>Gravats / inertes : centre de stockage Perbousi classe II à Brive exploité par ISS Environnement</p>
	<p>Ferrailles : unité de récupération de ferrailles SIRMET à Brive</p>		<p>Cartons : Transit sur le centre ISS Environnement à Brive, puis enoi vers filière de recyclage papier et cartons</p>

Photo 3 Filières de gestion des déchets du chantier

En ce qui concerne les objectifs de valorisation :

Conformément à l'article R543-67 du Code de l'environnement, les seules modes d'élimination autorisés pour les déchets d'emballages ont été la valorisation : objectif de valorisation 100 %.

Pour les autres déchets (hors inertes), l'objectif de valorisation a été d'au moins 30 % du poids total.

A propos de la traçabilité de la gestion des déchets, l'entreprise titulaire s'est engagée à fournir :

- Au début du chantier : un document présentant l'organisation et le suivi de l'évacuation des déchets, ainsi que les catégories de déchets à trier (bois, inertes, déchets banals...),
- Régulièrement : des informations concernant les quantités de déchets éliminés et leur destination,
- En fin de chantier : les bordereaux de suivi des tous les déchets.

Enfin, au sujet de la propreté du chantier :

- L'entreprise s'est engagée à assurer un nettoyage de sa zone de travail en fin de journée.
- En cas de vent, l'entreprise a été tenue de mettre en œuvre les moyens évitant la dispersion des envols, et le ramassage de ceux-ci autant que nécessaire.
- Le brûlage des déchets de chantier a été interdit.

Au-delà de ces trois schémas, le Département s'est également attaché à surveiller la protection du milieu naturel.

o La flore

- Aucun dommage n'a affecté la végétation existante dans les environs du site.
- Tout abattage d'arbre, ou arrachage de la végétation n'a été effectué que si d'autres solutions ne pouvaient pas être envisagées, et après accord impératif du Maître d'Ouvrage.
- Afin de ne pas introduire et propager des graines d'une végétation non indigène, les plantations ont été faites soit sans apport de terre exogène, soit avec apport de terre garantie exempte de graines.

o La faune

Concernant la protection de la faune, il a été demandé de ne pas porter atteinte, de quelques manières que ce soit, à la faune locale et notamment concernant la Salamandre tachetée, espèce protégée se trouvant sur le site. Tout comportement susceptible de la mettre en danger a été interdit, et le chantier s'est déroulé de façon à limiter les nuisances possibles. En particulier, l'entreprise a veillé à ne pas laisser :

- De déchets susceptibles d'être ingérés par les animaux,
- De récipients susceptibles de présenter un risque de noyade,
- De produits susceptibles de polluer l'eau ou le sol.

Une clôture a été installée durant toute la durée du chantier afin de préserver l'habitat de la salamandre tachetée. Il a également été vérifié la présence de larves de salamandres dans la source en 2015 et 2016.



Photo 4 La salamandre tachetée

Enfin, durant la phase de travaux, des filtres ont été posés temporairement en amont des avaloirs afin d'éviter de colmater le réseau communal et d'entraîner des résidus vers la rivière située sur un site Natura 2000.

Le Département a également mis en place des actions pour limiter les nuisances de tout ordre :

– **Le bruit :**

Des plages horaires prévisionnelles à respecter ont été établies pour ce chantier : 7 h – 20 h.

L'entreprise a pris les précautions suffisantes pour limiter le bruit à la source et a donné des consignes claires à son personnel pour éviter autant que possible les bruits de chocs et de chutes.

– **Le trafic :**

Le Département a limité le trafic par la mise en sens unique de la rue du Barry, par la limitation de la vitesse à 30 km/heure au niveau de l'avenue de Lascaux et l'aménagement d'itinéraires doux entre le CIAPML, les différentes aires de stationnement et le centre-ville.

– **Les poussières :**

L'entreprise a pris toutes les mesures nécessaires pour limiter les envols des poussières autant que possible : réduction de la vitesse de circulation, manipulation maîtrisée des déblais / remblais (l'ensemble des travaux a permis d'éviter les mouvements des terres hors site et d'obtenir un bilan équilibré en déblais/remblais), arrosages en cas de besoin.

– **Les boues :**

L'ensemble de la voirie a été maintenue propre aux abords du chantier.

– **Les éclairages :**

Les éclairages nécessaires au travail ont été éteints en dehors des heures de chantier.

Les éclairages destinés à assurer la sécurité en dehors des heures de chantier ont été asservis à des dispositifs de détection de mouvement ou d'intrusion.

Enfin, une attention particulière a également été apportée concernant la communication et l'information des riverains et de la commune.

Le dispositif mis en place par le responsable environnement des entreprises s'est appuyé sur quatre points :

- Une information préalable assurée avant le début du chantier, afin d'informer les riverains sur les dispositions organisationnelles envisagées pour la phase chantier,
- Une boîte aux lettres tenue à la disposition des riverains, permettant d'informer directement le Maître d'ouvrage,
- Avant chaque événement exceptionnel sur le chantier (bruit, trafic particulier...), le voisinage a été averti, soit par une visite directe, soit par appel téléphonique par l'entreprise.
- Des journées « portes ouvertes » pour les riverains et les habitants de la commune ont été réalisées à plusieurs reprises.

Pour terminer, plusieurs actions ont été réalisées afin de faire découvrir le site avant son ouverture au public. Le Conseil départemental a notamment convié l'ensemble des ouvriers ayant travaillé sur ce chantier, ainsi que les habitants de la commune à une visite du site en avant-première. Dans le cadre de l'opération « les coulisses du bâtiment » organisée chaque année par la fédération française du bâtiment, le chantier a été ouvert à 500 collégiens et Lycéens de Dordogne. L'objectif était

notamment de présenter la diversité des métiers du bâtiment et de rencontrer les hommes et les femmes qui les exercent.



Photo 5 Le Centre International de l'Art Pariétal Lascaux 4

La gestion des sites départementaux au regard des finalités du développement durable

Avec 6 sites départementaux dédiés aux loisirs de pleine nature, le Conseil départemental de la Dordogne a fait le choix de mettre à la disposition des périgourdins et des touristes des espaces naturels et de loisirs de qualité.

Une gestion transversale au sein des services départementaux pour répondre à des enjeux multiples

Sur les différents sites, le Département concilie la préservation de leur caractère naturel, la pratique de la baignade, des loisirs de pleine nature — des plus paisibles aux plus sportifs — et l'ouverture à un large public de périgourdins ou de vacanciers avec lieux de repos, de pique-nique, espaces de restauration, hôtellerie de plein air... Pour répondre à ces différents usages, le Département a mis en place une gestion concertée entre les différents services départementaux intervenant sur les sites.

Ainsi, sous la coordination du pôle paysages et espaces verts, lequel est chargé de la gestion, de l'aménagement et de l'entretien des sites, le service des milieux naturels et de la biodiversité, le service de la gestion des eaux, la direction des sports, la direction des bâtiments départementaux, la direction des ressources humaines pour ne citer que qu'eux, mènent des actions et des projets variés : mise en œuvre des plans de gestion des espaces naturels sensibles et des plans de gestion piscicole, organisation d'animations pédagogiques, suivi et entretien des ouvrages et des bâtiments, organisation de manifestations sportives....

De plus, des prestataires privés mènent une activité commerciale sur certains sites pour l'hébergement touristique et la restauration principalement.

Des sites classés espaces naturels sensibles pour la préservation de la biodiversité et des habitats

Parmi les sites départementaux, 5 sont des sites acquis par la collectivité au titre de la politique des Espaces Naturels Sensibles pour leurs qualités naturelles et paysagères : La Jemaye et le Parcot, Saint Estèphe, Miallet et Campagne. Dans ce cadre, un plan de gestion propre à chacun d'eux définit une stratégie qui conjugue connaissance et préservation des milieux avec la valorisation pédagogique et la promotion d'activités de pleine nature.

Dans ce cadre, les services de la direction de l'environnement et du développement durable, en particulier le service des milieux naturels et de la biodiversité, multiplient les actions :

- Suivis écologiques et aménagements spécifiques :

Sur le site de Campagne, une étude menée par le conservatoire des Espaces Naturels Aquitain (CENA) a permis de démontrer la présence de chiroptères dans les caves (Murin de Daubenton), dans une tour (Murin à oreille échanquée) et dans les combles (Petit et Grands Rhinolophes). Cette étude a démontré l'intérêt du château pour les chauves-souris dont certaines s'y reproduisent à l'automne ou y mettent bas l'été. Les espèces sont suivies chaque année en partenariat avec le CENA. Les effectifs fluctuent mais sont toujours présents avec plusieurs centaines d'individus présents dans le château.

Un volet pédagogique accompagne le projet afin de sensibiliser les visiteurs à la présence de ces « marquises de la nuit » : deux petites pièces intimistes du château ont été consacrées à une exposition permanente sur les chauves-souris (leurs caractéristiques, cycle de vie, les espèces présentes et leur intérêt) et des soirées d'animation grand public sont organisées chaque année.

Par ailleurs, le château a fait l'objet d'un programme d'aménagements prenant en compte la présence de ces hôtes singuliers : définition des modalités d'intervention des entreprises en adéquation avec les chiroptères (période de travaux hors occupation, traitement des bois sans toxicité), aménagements spécifiques pour une préservation des chiroptères sur le long terme (modification d'ouverture plus favorable à leur circulation, modification des horaires d'éclairage du château, arrêt des déclencheurs automatiques d'éclairage dans les caves).

Sur ce même site, se trouve une zone de nidification du Faucon pèlerin. Sa présence a été observé en 2012, depuis des couples viennent nicher sur le domaine chaque année. Les services départementaux veillent à leur tranquillité en limitant la pratique de l'escalade sur la falaise concernée en période de nidification.

Sur le site de La Jemaye, le Conseil Départemental de la Dordogne, en partenariat avec le Lycée agricole « Le Cluzeau » de Sigoulès organise chaque année depuis 2011, sous la forme d'un chantier école, des actions de gestion en faveur des milieux et espèces remarquables impliquant une vingtaine d'élèves de 1^{ère} du Bac PRO « Gestion des Milieux Naturels et de la Faune ». Les travaux, d'une durée de cinq jours, vont être effectués par les élèves sous l'encadrement de leurs professeurs, des techniciens du Service des Milieux Naturels et de la Biodiversité et de la régie technique du Pôle Paysage et Espaces Verts du Département. Des travaux conséquents sont réalisés. Pour 2017, le programme concerne :

- La restauration d'une zone humide (ouverture de milieu et création de levée de terre)
- L'entretien d'une lande à molinie bleue pour la préservation du fadet des Laîches
- Un suivi statistique d'un test de régénération de roselière (problème de non repousse à élucider)
- Construction d'hôtels à insectes
- Création d'un site de ponte pour la Cistude d'Europe
- Création d'une mare forestière.

Cette collaboration permet d'atteindre les objectifs fixés, tant au niveau des actions préconisées dans le plan de gestion que des programmes d'apprentissage liés à la formation des jeunes.

Depuis 2011, La Ferme du Parcot est labellisée refuge LPO collectivités. Le « REFUGE LPO » est un agrément (non contractuel) de la Ligue pour la Protection des Oiseaux qui est accordé à tout terrain sur lequel est initiée une démarche de valorisation de la nature consistant à créer des conditions propices à l'installation de la faune et la flore sauvages.

L'entretien du site fait appel à des techniques respectueuses de l'environnement et économes en énergie. La biodiversité a été favorisée par l'aménagement d'un jardin. Ce sont les enfants des écoles de Saint-Michel-de-Double et d'Échourgnac qui ont participé à la construction des nichoirs pour mésanges et rouges-gorges qui ont été accrochés autour de la ferme.

- o Préservation et restauration de zones humides :

L'étang « Schmitz » est un des étangs du site départemental des Etangs de La Jemaye. Cet étang de 6 000 m² présentait des problèmes d'étanchéité et de sécurité des ouvrages de vidange. Il a donc été requalifié en zones humides en 2016. Dans cette région aux multiples étangs, cette transformation a



Photo 6 - Hôtel à insectes sur le site de La Jemaye (2017)

pour objectif d'augmenter la diversité des habitats du site en créant une zone marécageuse disposant de faibles niveaux d'eau et des mares (différentes surfaces, profondeurs, profils de berges).

La zone ainsi aménagée devrait accueillir une plus grande diversité de plantes hygrophiles, amphibiens, reptiles, oiseaux et insectes (odonates et lépidoptères) inféodés aux milieux humides. Quatre pièces d'eau ont été réalisées de façon étagée, avec maintien d'une lame d'eau au point le plus bas, création d'une levée de terre au milieu de l'ancien étang (50 cm d'eau) et 2 mares complémentaires en queue d'étang (1 m d'eau). Ainsi, une surface de zone humide quasiment équivalente à l'emprise de l'ancien étang a été créée, composée de milieux différents suivant les lames d'eau liées aux aménagements.

Un cheminement composé de sentier et de pilotis dans la zone humide permettra dès 2018 aux nombreux visiteurs du site d'apprécier un contact direct avec le milieu. Des panneaux pédagogiques devraient compléter les aménagements très rapidement.



Photo 7 - L'étang Schmitz avant les travaux



Photo 8- Vidange avant travaux : étang Schmitz vide

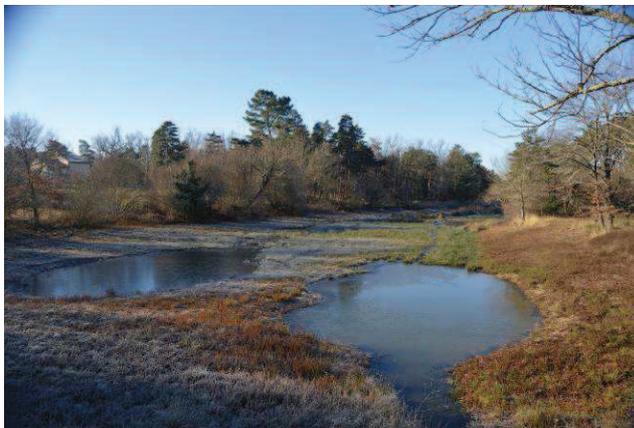


Photo 9 - En cours de travaux : création de 2 mares



Photo 10 - Fin des travaux : végétalisation autour des mares

Sur le site de Miallet, le service des milieux naturels et de la biodiversité a réalisé une mare à vocation pédagogique afin de développer de nouvelles ressources à valoriser en terme d'éducation à l'Environnement, mais aussi de développer la biodiversité sur le site. L'école élémentaire de la commune de Miallet est impliquée dans ce projet depuis sa création (suivi du chantier), jusqu'à l'installation des premiers êtres vivants, ce qui permet d'appréhender le développement de l'écosystème « mare » : algues, plantes aquatiques ou hélrophytes, insectes et amphibiens avec les élèves. La mare est située à proximité d'un chemin fréquenté, facilement accessible, et proche d'un

observatoire, servira de support pour les animations organisées par le Département, la communauté de communes ou le parc naturel régional Périgord Limousin.

En outre, des niches écologiques artificielles pour le sonneur à ventre jaune, *Bombina variegata*, amphibien protégé (directive habitat Faune Flore et « en danger » sur la liste rouge régionale) sont créées à titre expérimental, en partenariat avec l'association Cistude Nature, chargée du programme régional d'action en faveur du sonneur à ventre jaune. Son arrivée éventuelle sera surveillée de près par les techniciens du service des milieux naturels et de la biodiversité.

- La sécurité

Les 5 plans d'eau départementaux font l'objet d'un suivi technique et des travaux d'entretien des ouvrages hydrauliques sont réalisés sur les sites de Rouffiac, Saint-Estèphe, La Jemaye et Gurson. Dans ce cadre, une visite technique approfondies (VTA) a été effectuée en 2016 sur l'ouvrage de Saint-Estèphe suite à la vidange. En 2017, des travaux sont prévus sur La Jemaye pour réaliser un bassin de décantation en vue des prochaines vidanges du grand étang. En effet, tous les étangs départementaux sont vidangés régulièrement afin de garantir une bonne qualité d'eau en la renouvelant totalement. Pour que cela se fasse dans de bonnes conditions, sans provoquer de pollution à l'aval, le service des milieux naturels et de la biodiversité veille à ce que chaque étang soit équipé des ouvrages nécessaires et à leur bon fonctionnement.

Le service des Milieux naturels et de la biodiversité est également chargé de réaliser les consignes écrites de gestion pour chacun des ouvrages en prenant en compte l'ensemble des services intervenant sur les sites.

- L'assainissement

Sur les sites de La Jemaye, Saint Estèphe et de Gurson, le Département a réalisé un système d'assainissement collectif en raison de la présence d'hébergements touristiques, de sanitaires et de restaurants). Le suivi des ouvrages d'assainissement est assuré par l'ATD-SATESE (Agence Technique Départementale – Service d'Assistance Technique à l'Épuration et au Suivi des Eaux) et les analyses des prélèvements sont effectuées par le Laboratoire Départemental d'Analyses et de Recherches.

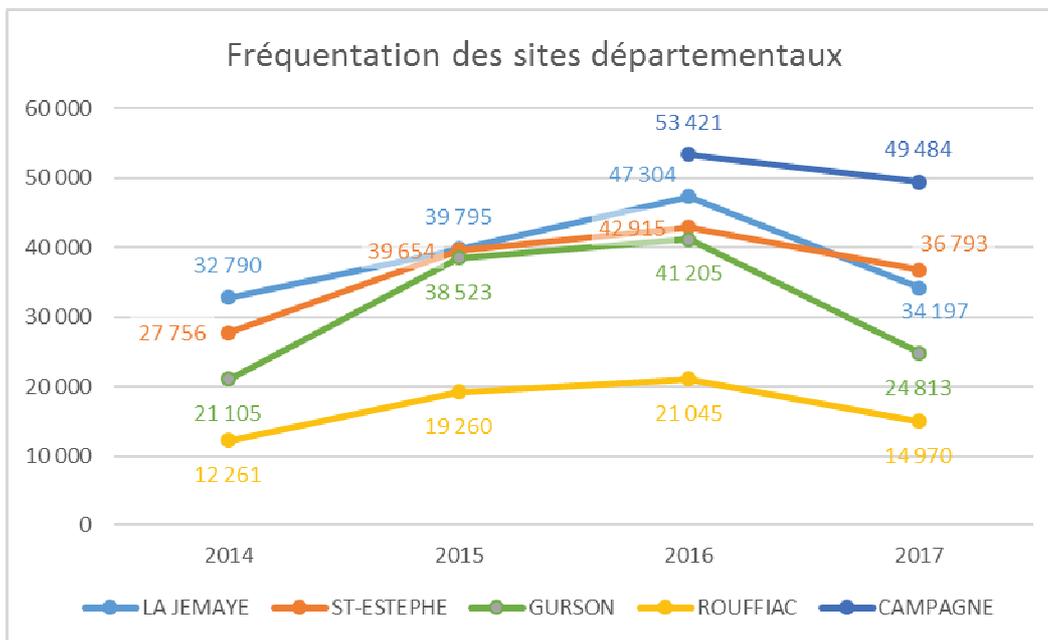
Une offre de loisirs de pleine nature pour tous sur des territoires de faible attractivité



Photo 11 – L'été actif à Gurson

Cette politique de développement de sites de loisirs gratuits est une volonté du Conseil départemental. Elle répond à plusieurs objectifs : rendre ces loisirs accessibles à tous et notamment à ceux qui ne peuvent pas partir en vacances, élargir l'offre touristique des secteurs géographiques moins fréquentés que le Périgord Noir avec le souci d'aménager le territoire et de générer du développement local, plus particulièrement dans le nord de la Dordogne.

Ainsi, les sites de Saint-Estèphe, Rouffiac, La Jemaye et Gurson sont ouverts à la baignade surveillée et aux loisirs nautiques pendant la période estivale. Pendant cette période, la direction des sports propose une gamme d'activités sportives dans le cadre de son programme « Eté actif » sur tous les sites départementaux à un tarif modique.



Ces sites connaissent un succès grandissant ces dernières années, comme en témoigne le suivi de fréquentation. L'été 2017 a été maussade ce qui peut expliquer un léger recul de fréquentation.



Photo 12 - L'été actif à Saint Estèphe

D'autre part, ce sont gardiens titulaires qui sont chargés de la surveillance des sites tout au long de l'année, ainsi que 5 techniciennes de surface pour le nettoyage en saison (de mai à septembre). En juillet et août, environ 70 saisonniers viennent renforcer l'équipe pour assurer l'entretien, l'accueil du public et assurer l'activité canoë. Le poste de secours est placé sous la responsabilité de la direction des sports où 51 personnes se relaient de juin à août sur les sites de baignade.

Des sites reconnus en termes d'accessibilité et de qualité

Les sites de Saint Estèphe, La Jemaye et Gurson ont obtenu la marque Tourisme et Handicap en 2015 pour le premier et en 2016 pour les 2 autres pour une durée de 5 ans. Cette marque garantit l'accessibilité et la présence d'équipements adaptés aux besoins des personnes handicapées pour profiter des sites et équipements touristiques avec une grande autonomie.

Par ailleurs, les sites de La Jemaye et de Gurson sont également labellisés « Pavillon Bleu » depuis 2015. Ce label récompense et valorise, les gestionnaires de plages engagés dans une démarche de gestion responsable en matière :

- De préservation de l'environnemental : niveau d'équipement pour minimiser l'impact de la fréquentation touristique sur le site,
- De gestion des déchets,
- De préservation de la qualité de l'eau,
- Et d'éducation à l'environnement pour les visiteurs : informations sur la faune, la flore et des actions de sensibilisation sur l'environnement du site.

L'entretien des sites est assuré par le pôle paysage espaces verts qui s'est engagé depuis plusieurs années à la réduction puis au bannissement des pesticides sur propriétés du Département. Il veille notamment à adapter ses modes d'intervention à la sensibilité de ces sites.

Cet engagement a été récompensé puisqu'en 2016, le Parc du château de campagne a été labellisé Eco-jardin. Ce label est un outil de communication et de reconnaissance à destination du public, des équipes d'entretien et des élus. Notre collectivité est d'ailleurs l'unique Département en France à avoir obtenu cette distinction. Ce label est le résultat de l'application d'une gestion écologique du site tant par rapport aux éléments naturels (sol, eau, faune/flore), qu'aux aménagements (mobilier, matériaux, maîtrise des consommations d'énergie), à la formation du personnel qui y travaille et la sensibilisation du public (médiation pédagogique, participation du public)

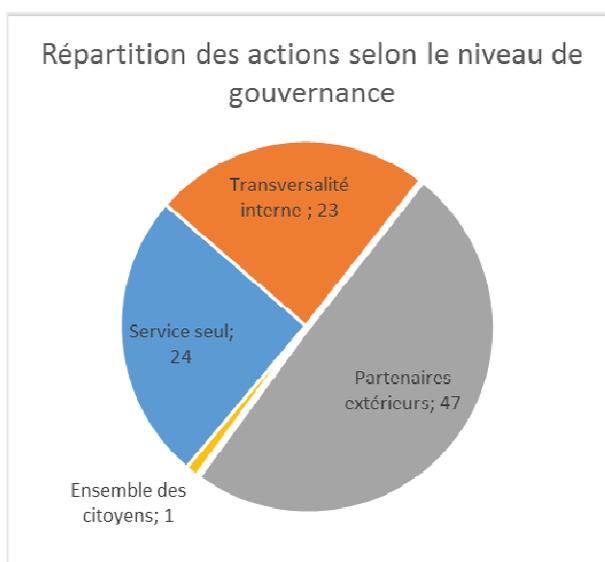
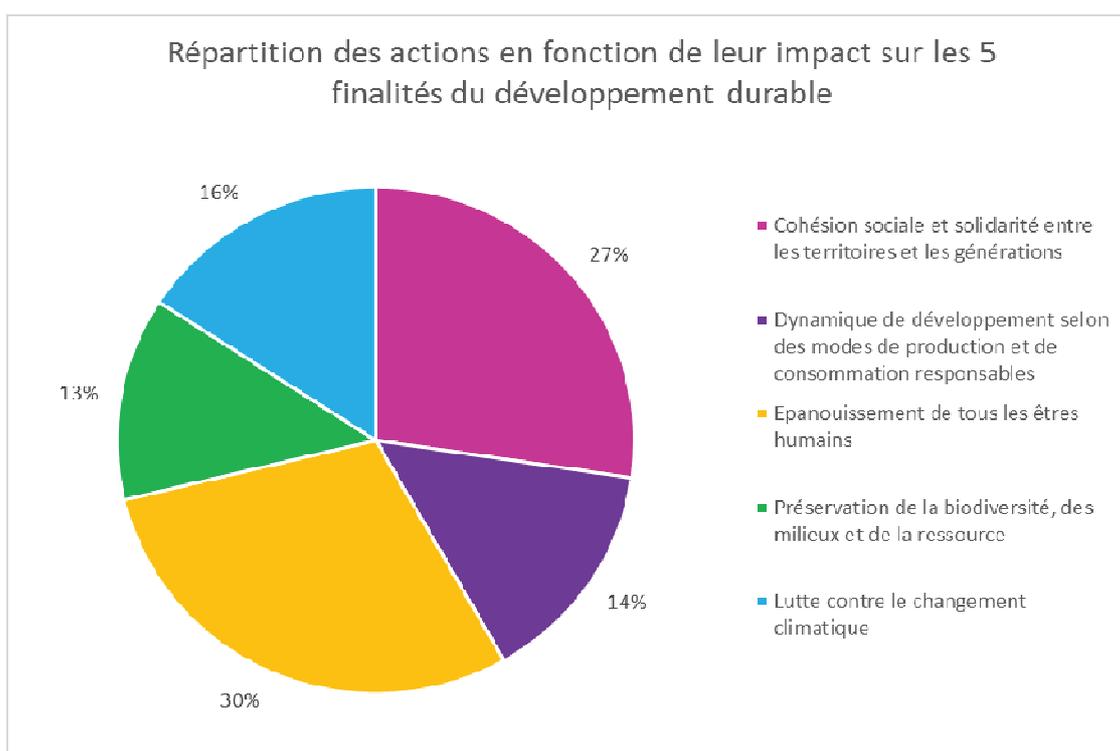
Par ailleurs, les interventions mécaniques sont restreintes sur les sites les plus fragiles et des techniques alternatives s'y substituent tel que l'éco-pâturage. Cette pratique, mise en place en 2016 sur le La Jemaye et Gurson, vise à faire paître des animaux rustiques pour conserver et entretenir des espaces naturels, sans utiliser d'engins mécaniques ou d'herbicides, et ainsi participe à la préservation des espèces sensibles et des paysages, notamment en luttant efficacement contre les espèces pionnières et invasives.

En outre, l'éco-pâturage permet de diminuer la pénibilité du travail (moins de bruit, utilisation moins fréquente des machines), pour recentrer l'activité sur des tâches plus qualitatives et optimiser les moyens humains et mécaniques, et d'apporter une plus-value sociale et pédagogique (support d'échange, de communication et de découverte).

CONCLUSION

Le présent rapport démontre l'implication de notre collectivité dans tous les aspects de la vie des périgourdins, et au travers des 5 finalités du développement durable, il traduit la contribution du Département au projet commun d'un mieux vivre aujourd'hui sans compromettre l'avenir des générations futures.

L'analyse des 95 actions menées en 2016 en fonction de leur effet sur l'atteinte des finalités du développement durable est le reflet des orientations et des priorités du Département de par ses compétences. Ainsi, les actions à vocation sociale et solidaire et les actions destinées à l'épanouissement de tous sont prédominantes. Les trois autres finalités sont plutôt équilibrées.



Par ailleurs, le Département n'agit pas seul, il est parfaitement intégré au sein d'un réseau de partenaires au niveau local, régional et supra régional. Pour près de 50% des actions menées, un partenariat a été tissé, que ce soit sous la forme de conventions, marchés ou contrats par exemple.

D'autre part, le Département réalise un grand nombre d'actions en régie grâce à la technicité de ses services. En revanche, même si les actions sont menées pour les citoyens, l'implication directe de ceux-ci dans la gouvernance et le déroulement des projets est peu présente.

2017 confirmera l'implication du Département sur toutes ces thématiques. Son action est nécessaire face à l'urgence de la situation, notamment sa participation à l'atténuation et à l'adaptation au changement climatique, à la préservation de la biodiversité et à la reconquête d'une qualité des eaux et de l'air meilleure.

D'ores et déjà pour 2018, un projet ambitieux et innovant sera lancé autour d'une Maison Numérique de la Biodiversité. Un outil qui permettra de valoriser l'ensemble des connaissances, de les partager, de sensibiliser tous les acteurs et les citoyens, de développer des actions des réseaux associatifs par exemple, de susciter l'envie d'agir dans le même sens pour tout un chacun. Car même si le Département peut et doit être un acteur majeur du changement, il ne peut être le seul. D'ores et déjà les initiatives se multiplient, dans la société civile, chez les acteurs économiques, dans les collectivités. Une des missions du Département est bien d'accompagner ces initiatives, les susciter, les aider à se développer. Dans cet optique, le Département propose d'ores et déjà aux territoires l'ingénierie de ses services, et invitera les collectivités aux travers de réunions thématiques à s'emparer de ces sujets.

ACTIONS CLASSEES PAR IMPACT SUR LES 5 FINALITES DU DEVELOPPEMENT DURABLE

Cohésion sociale et solidarité entre les territoires et les générations

Réseau Ciné Passion
Marché pour l'acquisition du mobilier
Marché pour l'achat de produits d'entretien écolabélisés
Transpérigord
Distribution de gilets de sécurité dans le cadre l'opération « Bien vu »
Schéma Départemental des Aires de Repos
Schéma Départemental Des Aires de Covoiturage
Label Eco-jardin
Refuge LPO
Convention d'engagement volontaire dans le cadre de l'entretien des routes
Label Département Fleuri et Label Villes et Villages Fleuris
Le Plan de Gestion Raisonnée des Dépendances Vertes Routières
Mise en œuvre de l'accès au haut-débit pour tous les citoyens
Haut-débit
Elaboration du Schéma Directeur du Numérique
Favoriser la mise en œuvre d'outils collaboratifs
Poursuite de la modernisation des sites départementaux
Plan Emploi Handicap
Commission consultative pour le reclassement, la reconversion et l'accompagnement professionnel des agents
Cluster Réso'Cuir Nouvelle Aquitaine
Suivi et accompagnement des travailleurs indépendants bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active
Véloroutes Voies Vertes
Plan Vélo
Le Plan Départemental des Itinéraires de Promenades et de Randonnée
Manger local
Accompagnement à l'achat, la gestion des produits locaux et ou biologiques
Suivi et accompagnement des travailleurs indépendants bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active
Animateur du réseau des cuisiniers des collèges
Programme de lutte contre la précarité énergétique
Etude de repérage des copropriétés dégradées en Dordogne
Aide départementale à l'amélioration de l'habitat des propriétaires occupants
Plan Départemental d'Action pour le Logement des Personnes Défavorisées 2012-2017
Accessibilité des bâtiments publics aux personnes à mobilité réduite
Coopération décentralisée avec la Cantabrie
Promotion de la citoyenneté européenne : parcours sur le thème Patrimoine et Europe
Dispositif de soutien à la solidarité internationale
Mobilité à l'international des jeunes en milieu rural
Exposition « Parlons Europe »
schéma départemental des centres bourgs

schéma départemental d'accès aux soins de proximité
schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public
Convention de collaboration du LDAR
Contrat territorial du bassin de la Doue
Plan Bois Energie
Marché de collecte des déchets
Politique d'aménagement foncier
Lutte contre le moustique-tigre
Initiatives pour l'Emploi des Jeunes (IEJ)
La santé au service de l'insertion : Accompagnement infirmier des publics bénéficiaires du RSA
Contrat à durée déterminée d'insertion (CDDI)
Clause d'insertion sociale dans les marchés publics
Téléassistance départementale pour les Personnes Agées et les Personnes Handicapées
Promotion de l'accueil familial et sensibilisation des collectivités
Conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie des personnes de 60 ans et +
Projets culturels et sportifs dans les établissements
Interventions collectives concernant l'éducation à la vie affective et sexuelle
Education à la santé auprès des enfants en écoles maternelles
Equipes de diagnostic autisme de proximité
Promotion de la vaccination et de la santé auprès des étudiants
Centre de Lutte Antituberculeuse (CLAT)
Bilans de santé en écoles maternelles
Dépistage et prise en charge des nouveau-nés vulnérables
Sensibilisation des professionnels à la santé environnementale
Participation à l'enquête EPIPAGE
Médiation en archéologie
Soutien aux Initiatives Culturelles Concertées (SICC)
Fonds Départemental d'Art Contemporain
Artobus
Archives sonores
Plan Départemental de Lecture Publique
Minjatz goiats : favoriser la distribution de repas à base de produits bio et locaux et lutter contre le gaspillage alimentaire dans les collèges
Classes ultra mobiles
Prêt d'honneur aux étudiants
Conseil départemental junior
Seniors soyez sport !
Plan Départemental des Espaces, sites et Itinéraires
Apprendre à nager en Dordogne
Raid Sportif Adapté
Dynamique de développement selon des modes de production et de consommation responsables
Réseau Ciné Passion
Transpérigord
Distribution de gilets de sécurité dans le cadre l'opération « Bien vu »
Politique énergétique pour le patrimoine départemental

Raccordement du collège Jean Moulin au réseau de chaleur bois
Premier bilan énergétique
Accord cadre
Réseau de Chaleur bois des 2 rives
Charte « 0 pesticides »
Label Eco-jardin
Refuge LPO
Convention d'engagement volontaire dans le cadre de l'entretien des routes
Label Département Fleuri et Label Villes et Villages Fleuris
Plan de Gestion Raisonnée des Dépendances Vertes Routières
Mise en œuvre de l'accès au haut-débit pour tous les citoyens
Haut-débit
Elaboration du Schéma Directeur du Numérique
Favoriser la mise en œuvre d'outils collaboratifs
Poursuite de la modernisation des sites départementaux
Marché pour l'acquisition du mobilier
Marché pour l'achat de produits d'entretien écolabélisés
Marché pour l'achat de papier recyclé
Cluster Réso'Cuir Nouvelle Aquitaine
Suivi et accompagnement des travailleurs indépendants bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active
Véloroutes Voies Vertes
Plan Vélo
Schéma Départemental du Loisirs Pêche
Manger local
Accompagnement à l'achat, la gestion des produits locaux et ou biologiques
Animateur du réseau des cuisiniers des collèges
Convention de collaboration du LDAR
Contrat territorial du bassin de la Doue
Plan Bois Energie
Marché de collecte des déchets
Plan départemental Forêt-Bois 2016-2020
Politique d'aménagement foncier
Sensibilisation des professionnels à la santé environnementale
Minjatz goiats : favoriser la distribution de repas à base de produits bio et locaux et lutter contre le gaspillage alimentaire dans les collèges
Conseil départemental junior
Seniors soyez sport !
Plan Départemental des Espaces, sites et Itinéraires
Epanouissement de tous les êtres humains
Réseau Ciné Passion
Distribution de gilets de sécurité dans le cadre l'opération « Bien vu »
Politique énergétique pour le patrimoine départemental
Raccordement du collège Jean Moulin au réseau de chaleur bois
Réseau de Chaleur bois des 2 rives
Collège du Bugue

Schéma Départemental des Aires de Repos
Schéma Départemental Des Aires de Covoiturage
Charte « 0 pesticides »
Label Eco-jardin
Refuge LPO
Label Département Fleuri et Label Villes et Villages Fleuris
Plan de Gestion Raisonnée des Dépendances Vertes Routières
Mise en œuvre de l'accès au haut-débit pour tous les citoyens
Haut-débit
Elaboration du Schéma Directeur du Numérique
Favoriser la mise en œuvre d'outils collaboratifs
Poursuite de la modernisation des sites départementaux
Marché pour l'acquisition du mobilier
Formation de Prévention des Risques liés à l'Activité Physique
Commission consultative pour le reclassement, la reconversion et l'accompagnement professionnel des agents
Plan Emploi Handicap
Plan de résorption de l'emploi précaire des techniciennes de surfaces
Marché pour l'achat de produits d'entretien écolabélisés
Marché pour l'achat de papier recyclé
Véloroutes Voies Vertes
Plan Départemental des Itinéraires de Promenades et de Randonnée
Plan Vélo
Schéma Départemental du Loisirs Pêche
Manger local
Accompagnement à l'achat, la gestion des produits locaux et ou biologiques
Suivi et accompagnement des travailleurs indépendants bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active
Animateur du réseau des cuisiniers des collèges
Programme de lutte contre la précarité énergétique
Etude de repérage des copropriétés dégradées en Dordogne
Aide départementale à l'amélioration de l'habitat des propriétaires occupants
Plan Départemental d'Action pour le Logement des Personnes Défavorisées 2012-2017
Accessibilité des bâtiments publics aux personnes à mobilité réduite
Promotion de la citoyenneté européenne : parcours sur le thème Patrimoine et Europe
Dispositif de soutien à la solidarité internationale
Mobilité à l'international des jeunes en milieu rural
Coopération décentralisée avec la Cantabrie
Exposition « Parlons Europe »
schéma départemental des centres bourgs
schéma départemental d'accès aux soins de proximité
schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public
Convention de collaboration du LDAR
Contrat territorial du bassin de la Doue
Marché de collecte des déchets
Politique d'aménagement foncier

Charte qualité pour la bonne réalisation des études en ANC
Lutte contre le moustique-tigre
Initiatives pour l'Emploi des Jeunes (IEJ)
Minjatz goiats : favoriser la distribution de repas à base de produits bio et locaux et lutter contre le gaspillage alimentaire dans les collèges
La santé au service de l'insertion : Accompagnement infirmier des publics bénéficiaires du RSA
Contrat à durée déterminée d'insertion (CDDI)
Clause d'insertion sociale dans les marchés publics
Téléassistance départementale pour les Personnes Agées et les Personnes Handicapées
Promotion de l'accueil familial et sensibilisation des collectivités
Conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie des personnes de 60 ans et +
Projets culturels et sportifs dans les établissements
Interventions collectives concernant l'éducation à la vie affective et sexuelle
Education à la santé auprès des enfants en écoles maternelles
Equipes de diagnostic autisme de proximité
Promotion de la vaccination et de la santé auprès des étudiants
Centre de Lutte Antituberculeuse (CLAT)
Bilans de santé en écoles maternelles
Dépistage et prise en charge des nouveau-nés vulnérables
Sensibilisation des professionnels à la santé environnementale
Participation à l'enquête EPIPAGE
Médiation en archéologie
Soutien aux Initiatives Culturelles Concertées (SICC)
Fonds Départemental d'Art Contemporain
Artobus
Archives sonores
Plan Départemental de Lecture Publique
Minjatz goiats : favoriser la distribution de repas à base de produits bio et locaux et lutter contre le gaspillage alimentaire dans les collèges
Classes ultra mobiles
Prêt d'honneur aux étudiants
Conseil départemental junior
Seniors soyez sport !
Plan Départemental des Espaces, sites et Itinéraires
Apprendre à nager en Dordogne
Raid Sportif Adapté
Préservation de la biodiversité, des milieux et de la ressource
Raccordement du collège Jean Moulin au réseau de chaleur bois
Premier bilan énergétique
Accord cadre
Réseau de Chaleur bois des 2 rives
Charte « 0 pesticides »
Label Eco-jardin
Refuge LPO
Convention d'engagement volontaire dans le cadre de l'entretien des routes

Label Département Fleuri et Label Villes et Villages Fleuris
Plan de Gestion Raisonnée des Dépendances Vertes Routières
Mise en œuvre de l'accès au haut-débit pour tous les citoyens
Haut-débit
Elaboration du Schéma Directeur du Numérique
Favoriser la mise en œuvre d'outils collaboratifs
Poursuite de la modernisation des sites départementaux
Marché pour l'acquisition du mobilier
Dématérialisation des envois des documents des séances aux élus et aux divers destinataires
Marché pour l'achat de produits d'entretien ecolabélisés
Marché pour l'achat de papier recyclé
Véloroutes Voies Vertes
Plan Vélo
Plan Départemental des Itinéraires de Promenades et de Randonnée
Manger local
Accompagnement à l'achat, la gestion des produits locaux et ou biologiques
Animateur du réseau des cuisiniers des collèges
Convention de collaboration du LDAR
Contrat territorial du bassin de la Doue
Plan Bois Energie
Marché de collecte des déchets
Plan départemental Forêt-Bois 2016-2020
Politique d'aménagement foncier
Charte qualité pour la bonne réalisation des études en ANC
Lutte contre le moustique-tigre
Minjatz goiats : favoriser la distribution de repas à base de produits bio et locaux et lutter contre le gaspillage alimentaire dans les collèges
Classes ultra mobiles
Conseil départemental junior
Plan Départemental des Espaces, sites et Itinéraires
Lutte contre le changement climatique
Réseau Ciné Passion
Transpérigord
Distribution de gilets de sécurité dans le cadre l'opération « Bien vu »
Politique énergétique pour le patrimoine départemental
Raccordement du collège Jean Moulin au réseau de chaleur bois
Premier bilan énergétique
Accord cadre
Réseau de Chaleur bois des 2 rives
Collège du Bugue
Schéma Départemental Des Aires de Covoiturage
Label Eco-jardin
Refuge LPO
Convention d'engagement volontaire dans le cadre de l'entretien des routes
Label Département Fleuri et Label Villes et Villages Fleuris

Plan de Gestion Raisonnée des Dépendances Vertes Routières
Mise en œuvre de l'accès au haut-débit pour tous les citoyens
Haut-débit
Elaboration du Schéma Directeur du Numérique
Favoriser la mise en œuvre d'outils collaboratifs
Poursuite de la modernisation des sites départementaux
Marché pour l'acquisition du mobilier
Dématérialisation des envois des documents des séances aux élus et aux divers destinataires
Marché pour l'achat de produits d'entretien écolabélisés
Marché pour l'achat de papier recyclé
Véloroutes Voies Vertes
Plan Départemental des Itinéraires de Promenades et de Randonnée
Plan Vélo
Schéma Départemental du Loisirs Pêche
Manger local
Accompagnement à l'achat, la gestion des produits locaux et ou biologiques
Animateur du réseau des cuisiniers des collèges
Programme de lutte contre la précarité énergétique
Etude de repérage des copropriétés dégradées en Dordogne
Aide départementale à l'amélioration de l'habitat des propriétaires occupants
Plan Départemental d'Action pour le Logement des Personnes Défavorisées 2012-2017
schéma départemental des centres bourgs
schéma départemental d'accès aux soins de proximité
schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public
Convention de collaboration du LDAR
Plan Bois Energie
Plan départemental Forêt-Bois 2016-2020
Politique d'aménagement foncier
Minjatz goiats : favoriser la distribution de repas à base de produits bio et locaux et lutter contre le gaspillage alimentaire dans les collèges
Conseil départemental junior
Seniors soyez sport !



SITUATION EN MATIÈRE DE
• **DEVELOPPEMENT** •
DURABLE
DU DÉPARTEMENT DE LA DORDOGNE

Direction de l'Environnement et du Développement Durable
Mission Développement Durable

2, rue Paul-Louis Courier - CS 11200 - 24019 Périgueux Cedex
cd24.dedd@dordogne.fr